



FEUILLE DE ROUTE MADAGASIKARA MADIO

VOLET URBAIN

MADAGASIKARA MADIO 2030



Août 2023



PREFACE



Dans le cadre de la réalisation de l'Objectif de Développement Durable 6 et de la mise en œuvre de la Politique Générale de l'État ainsi que du Plan d'Émergence de Madagascar 2023, l'État malgache, à travers le Ministère de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène, s'est engagé à mettre en œuvre le "Programme Madagasikara Madio 2030".

Cette feuille de route, conçue de manière collaborative, trace les grandes lignes de l'assainissement en milieu urbain.

À cet égard, j'exprime toute ma reconnaissance et ma profonde gratitude envers tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué à l'élaboration de ce document, en particulier les techniciens de mon département et des autres entités ministérielles, ainsi que les divers Partenaires Techniques et Financiers qui œuvrent dans le secteur WASH.

J'exhorte donc toutes les parties prenantes à s'engager, à s'approprier chaque élément de cette feuille de route, à s'impliquer activement à sa mise en œuvre, afin que nos efforts convergent vers un objectif commun : l'amélioration de l'assainissement en milieu urbain sur l'ensemble du territoire national.

Le Ministre de l'Eau, de l'Assainissement et de
l'Hygiène.

Fidiniavo RAVOKATRA

Note aux utilisateurs

La Feuille de route Madagasikara Madio 2030 – volet urbain est :

- ✓ Mise en place en 2023 et mise en œuvre sous le leadership et la coordination du Ministère de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène, et avec le concours de toutes les parties prenantes du secteur Assainissement urbain dont le Ministère de l'Éducation Nationale, le Ministère en charge de l'aménagement du territoire, le Ministère en charge de la santé, le Ministère en charge de l'environnement et le Ministère en charge de la décentralisation, les Partenaires Techniques et Financiers (PTF), le secteur privé et les Organisation des Sociétés Civiles (OSC) sur base de leurs compétences respectives.
- ✓ Un document de référence à trois grandes parties, qui :
 - Informe sur la situation de l'assainissement à Madagascar notamment en ce qui concerne l'assainissement urbain ;
 - Présente les cibles 2030 de l'assainissement urbain pour contribuer à l'atteinte du Programme ODD 2030, particulièrement pour les 175 communes composées de 76 communes urbaines et des 99 communes rurales de première catégorie ;
 - Et cadre les stratégies de mise en œuvre pour atteindre les cibles fixées.
- ✓ Un guide à disposition des communes et de tous les acteurs publics et privés pour accompagner la maîtrise d'ouvrage communale telle qu'elle est prônée par le PNDE en vue de relever les grands défis de l'assainissement urbain. La Commune est désormais responsabilisée pour la fourniture de services publics de qualité, et pour son autonomisation financière.
- ✓ Un outil déclencheur destiné à toujours éveiller la conscience des autorités, des acteurs et des populations cibles pour que chaque partie redouble ses efforts permettant de constituer des cadres comportementaux, techniques, financiers et matériels nécessaires en vue de changer positivement les situations en assainissement urbain.
- ✓ Accessible à tous les acteurs – décideurs, partenaires et communaux.

Certains indicateurs des Objectifs de Développement Durable (ODD) visés sont adaptés par rapport aux contextes du pays.

Les données officielles de référence utilisées sont essentiellement de Multiple Indicators Cluster Survey (MICS) 2018 et de MDG-INSTAT- Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) 2018. De nouvelles études sont en cours de préparation et alimenteront la mise à jour du document.

Table des matières

I.	Les contextes de mise en place de la Feuille de route Madagasikara Madio 2030.....	7
a.	Le Plan National de la Décentralisation Émergente	8
b.	Le Programme Madagasikara Madio 2030 – volet urbain	8
c.	Les communes cibles du Programme Madagasikara Madio 2030 – Volet urbain	10
II.	Les problématiques de l’assainissement en milieu urbain.....	10
III.	Les défis à relever pour l’assainissement en milieu urbain	11
a.	Les défis d’ordre général	11
b.	Les défis liés à la gestion des excréta	12
c.	Les défis liés à la gestion des déchets solides.....	12
d.	Les défis liés à la gestion des eaux usées, eaux pluviales et eaux vannes	13
IV.	Les objectifs et cibles en 2030	14
a.	Évolution des objectifs jusqu’en 2030	14
b.	Les cibles	15
V.	Les stratégies de mise en œuvre	16
VI.	Le système de Suivi & Évaluation	24
a.	Stratégie de collecte de données : acteurs, outils, fréquence	24
	Conclusion	26
	Annexes	i
	Annexe 1 : Liste des références	ii
	Annexe 2 : Cartographie des acteurs en EAH	iv
	Annexe 3 : Liste des communes urbaines et des communes de première catégorie	xxxiv
	Annexe 4 : Les contextes du pays et de la feuille de route Madagasikara Madio 2030	xxxiv
	Annexe 5 : La situation de l’assainissement à Madagascar par composantes.....	xxxix
	Annexe 6 : Les bonnes pratiques, leçons apprises et défis par composantes.....	lxi
	Annexe 7 : Approches de mise en œuvre (approche ménages, approches par institution)	lxxxii
	Annexe 8 : Les principales activités à mener pour atteindre les cibles 2030	lxxxvi
	Annexe 9 : Le PNDE à la promotion de la décentralisation effective au niveau des communes ...	lxxxix
	Annexe 10 : Plan de Suivi & Évaluation de la mise en œuvre de la feuille de route MADAGASIKARA MADIO 2030 – Assainissement urbain	xc
	Annexe 11 : Sources des financements pour les communes	xcv

Liste des acronymes

ANDEA	: Autorité Nationale de l'Eau et de l'Assainissement
APIPA	: Autorité pour la Protection contre les Inondations de la Plaine d'Antananarivo
ATEAH	: Agent Technique de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène
BNGRC	: Bureau National de Gestion des Risques et Catastrophes
EAH	: Eau Assainissement Hygiène
BPOR	: Budget Programme par Objectif Régional
CEG	: Collège d'Enseignement Général
CHRD	: Centre Hospitalier de Référence District
CR	: Commune Rurale
CSB	: Centre de Santé de Base
CTD	: Collectivités Territoriales Décentralisées
CU	: Commune Urbaine
CUA	: Commune Urbaine d'Antananarivo
DA	: Direction de l'Assainissement
DAL	: Défécation à l'Air Libre
DPH	: Direction de la Promotion de l'Hygiène
DSI	: Direction du Système d'Information
EDS	: Enquête Démographique et de Santé
EPP	: École Primaire Publique
FDAL	: Fin de la Défécation à l'Air Libre
FDL	: Fonds de Développement local
FDR	: Feuille De Route
FDRU	: Feuille de Route Assainissement Urbain
FNP	: Fonds National de Péréquation
FNRE	: Fonds National des Ressources en Eau
GESDA	: Projet d'amélioration des équipements de gestion des déchets solides pour la ville propre d'Antananarivo
GTU	: Groupe de Travail Urbain
IEM	: Information - Éducation - Mobilisation
JMP	: Joint Monitoring Programme
LPDE	: Lettre de Politique de Décentralisation Émergente
MATSF	: Ministère de l'Aménagement du Territoire et de la Sécurisation Foncière
MEAH	: Ministère de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène
MEN	: Ministère de l'Éducation Nationale
MEF	: Ministère de l'économie et des Finances
MDG	: Madagascar
MICS	: Multiple Indicators Cluster Survey
MID	: Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation
MSANP	: Ministère de la Santé Publique
MOC	: Maîtrise d'Ouvrage Communale
NTIC	: Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication

ODD	: Objectif pour le Développement Durable
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
ONU	: Organisation des Nations Unies
PGE	: Politique Générale de l'État
OSC	: Organisation de la Société Civile
PEM	: Plan d'Émergence Madagascar
PGE	: Politique Générale de l'État
PGP	: Plan de Gestion Participatif
PIP	: Programme d'Investissements Publics
PNDE	: Plan National de la Décentralisation Émergente
PIAA	: Programme Intégré d'Assainissement d'Antananarivo
PIB :	: Produit Intérieur Brut
PNAEPA	: Programme National d'Accès à l'Eau Potable et l'Assainissement
PNEAH	: Politique Nationale de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène
PSNA	: Politique et Stratégie Nationale de l'Assainissement
PPP	: Partenariat Public – Privé
PTF	: Partenaire Technique et Financier
PUDé	: Plan d'Urbanisme de Détails
PUDi	: Plan d'Urbanisme Directeur
REU	: Redevance sur les Eaux Usées
RF2	: Rafitra Fikojana Rano sy Fidiovana
RGPH 3	: Recensement Général de la Population et de l'Habitat 3
ROM	: Redevance sur les Ordures Ménagères
RPI	: Ressources Propres Internes
RSE	: Responsabilité Sociétale et Environnementale
S&E	: Suivi et Évaluation
SDAU	: Schéma directeur d'Aménagement et d'Urbanisme
SRMO	: Structure Régionale de Mise en Œuvre
STBV	: Station de Traitement de Boues de Vidange
STD	: Service Technique Déconcentré
STEAH	: Service Technique en Assainissement et Hygiène
SWA	: Sanitation and Water for All
UN-WATER	: United Nations – WATER
WASH	: Water Sanitation Hygien
WSUP	: Water and Sanitation for the Urban Poor
WWH	: WeltHungerHilfe

Liste des tableaux

Tableau 1 : Tableau des indicateurs pour l'assainissement urbain	9
Tableau 2 : Population des communes concernées	15
Tableau 3 : Situation de lavage des mains avec du savon en milieu Urbain et Rural	xlii
Tableau 4 : Répartition en pourcentage des habitations par le principal mode d'évacuation des ordures ménagères selon le milieu de résidence (Source : MDG- INSTAT- RGPH 2018)	xliii
Tableau 5 : Répartition en pourcentage des habitations par le principal mode d'évacuation des ordures ménagères selon la région	xliv
Tableau 6 : Récapitulation des rôles des acteurs clés dans processus du système de gestion des déchets	xlvi
Tableau 7 : Pourcentage de la répartition des ménages suivant le mode d'évacuation des eaux usées urbain et rural au niveau national	xlvi
Tableau 8 : Pourcentage de la répartition des ménages suivant le mode d'évacuation des eaux usées tous milieux par Région	xlix
Tableau 9 : Aperçu des indicateurs pertinents en 2030 pour marquer le changement souhaité d'après le PNDE	lxxxix

Liste des figures

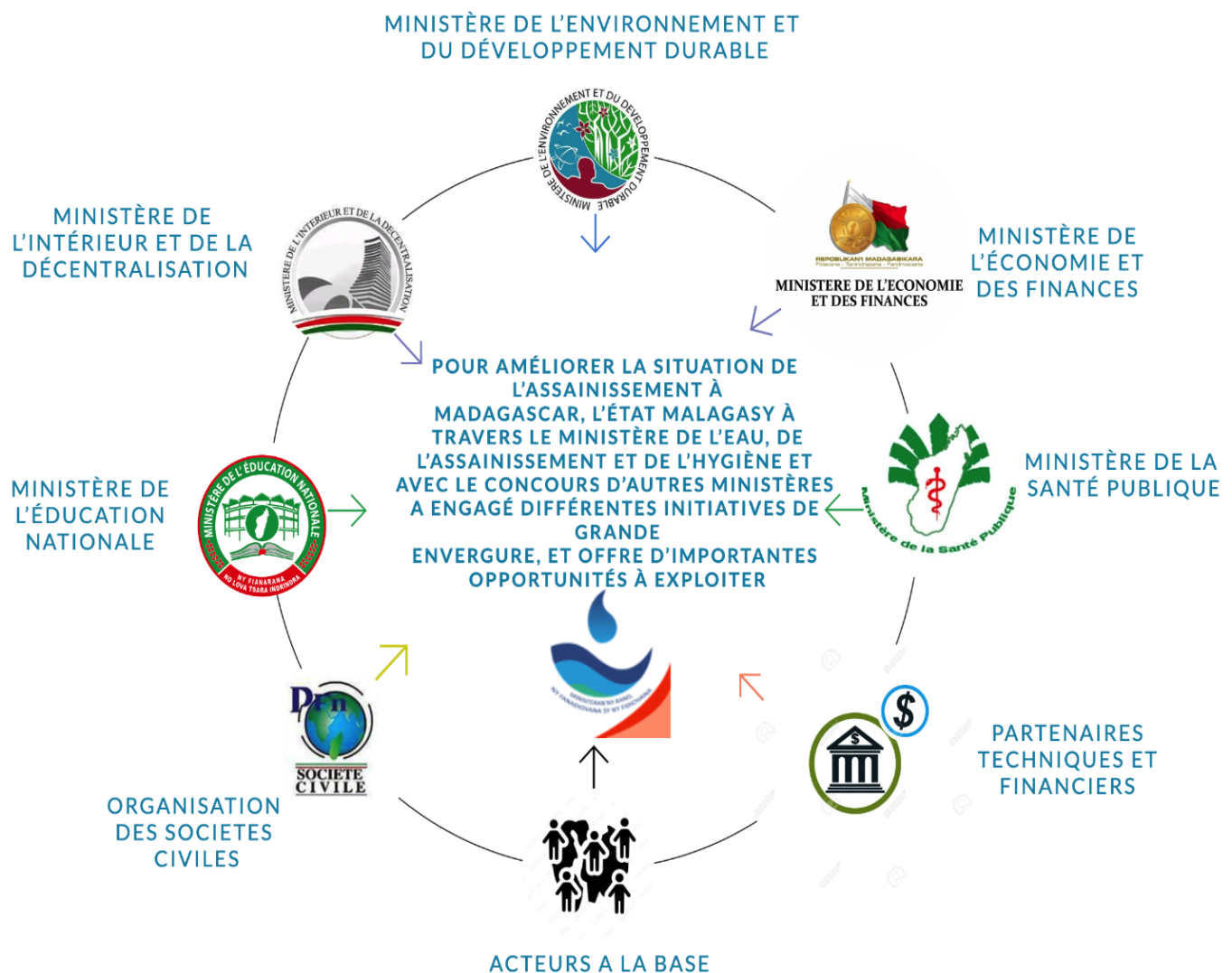
Figure 1 : Pourcentage de la population ayant accès aux ouvrages d'assainissement (Source MICS 2018).....	xxxix
Figure 2: Taux de répartition des CSB suivant les types de latrines utilisées	xli
Figure 3: Proportion des écoles par type d'infrastructure d'assainissement - Source : OMS/UNICEF JMP 2022	xli
Figure 4 : Répartition des CSB suivant l'existence d'un incinérateur en 2022	xlvi

I. Les contextes de mise en place de la Feuille de route Madagasikara Madio 2023

Des lois et des textes en vigueur régissant l’assainissement à Madagascar ne sont pas suffisamment connus et appliqués au niveau des autorités, des acteurs et du public, et sont à l’origine des problèmes d’insalubrité et des maladies à défaut d’assainissement au niveau des communes et des populations.

La mise en œuvre des stratégies et politiques générales de l’État (PEM, PGE, PSNA, etc.) est engagée.

Concernant les outils de planification de territoire urbain comme les Plan d’Urbanisme de Détails (PUDé), Plan d’Urbanisme Directeur (PUDi), Schéma Directeur d’Assainissement Urbain (SDAU), un nombre réduit des communes en disposent, et encore leur mise en œuvre demeure limitée.



Dans la mise en œuvre du Programme 2030 particulièrement les ODD liés au secteur Assainissement, Madagascar a mis en place le Programme Madagasikara Madio à deux volets.

- Feuille de route Madagasikara Madio 2025-Volet rural portant sur la lutte contre la Défécation à l’Air Libre ; élaboré en 2019 et mis en œuvre. Des territoires sont certifiés ODF et le processus de mise à l’échelle engagé ;
- Feuille de route Madagasikara Madio 2030- Volet urbain

a. Le Plan National de la Décentralisation Émergente

Le PNDE, outil d’opérationnalisation de la LPDE¹, accorde aux communes un cadre légal pour exercer une véritable maîtrise d’ouvrage communale dans le développement de l’assainissement urbain et ce, à travers la composante 2 et la composante 3 :

- ➔ La composante 2 : Assurer la responsabilisation des CTD dans la fourniture des services publics de qualité. Effet 21 : Les CTD exercent efficacement l’ensemble des compétences liées au développement social, économique et culturel local et territorial et fournissent des services de qualité à travers la maîtrise d’ouvrage.
- ➔ La composante 3 : Assurer l’autonomisation des CTD et le financement de la décentralisation. Effet 31 : Les ressources financières des CTD se sont considérablement accrues et leur autonomie financière est renforcée.

b. Le Programme Madagasikara Madio 2030 – volet urbain

L’objectif du Programme Madagasikara Madio 2030 consiste à mettre en œuvre des mesures nécessaires et adéquates pour atteindre les ODD 2030 en ce qui concerne l’Assainissement urbain.

¹ Loi n°2021 -011 portant validation de la Lettre de Politique de Décentralisation Émergente

Tableau 1 : Tableau des indicateurs pour l'assainissement urbain

ODD	CIBLES	INDICATEURS
Objectif 06. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilient et durables	D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable (ODD 6.2)	% de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité, (ODD 6.2.1)
		% d'écoles disposant d'installations sanitaires de base (ODD 6.2.1)
		% des établissements de santé disposant d'installations sanitaires de base (ODD 6.2.1)
		% de la population utilisant un équipement pour le lavage des mains avec de l'eau et du savon (ODD 6.2.1)
	D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant nettement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau (ODD 6.3)	% des eaux usées traitées (sans danger) (ODD 6.3.1.)
	Appuyer et renforcer la participation de la population locale à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement (6.6.b)	% d'administrations locales ayant mis en place des politiques et procédures opérationnelles encourageant la participation de la population locale à la gestion de l'eau et de l'assainissement (ODD 6.6.b.1)
Objectif 11. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilient et durables	D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets (ODD 11.6)	% de déchets municipaux solides collectés et gérés dans des installations contrôlées sur le total des déchets municipaux générés, par ville (ODD 11.6)
Objectif 12. Établir des modes de consommation et de production durables	D'ici à 2030, réduire nettement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation (ODD 12.5)	% des eaux usées traitées (sans danger) (ODD 6.3.1.)
	Appuyer et renforcer la participation de la population locale à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement (6.6.b)	% d'administrations locales ayant mis en place des politiques et procédures opérationnelles encourageant la participation de la population locale à la gestion de l'eau et de l'assainissement (ODD 6.6.b.1)

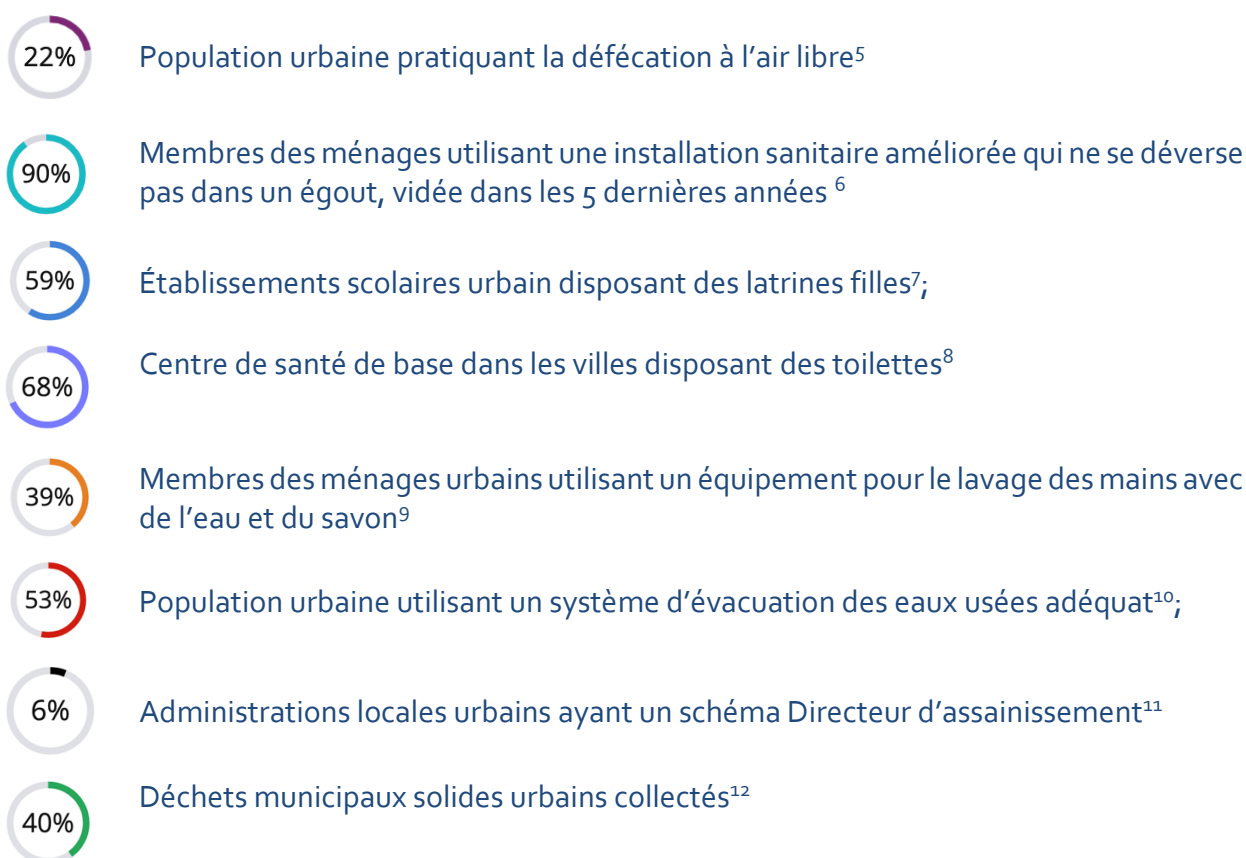
L'ODD 6 Assainissement est interdépendant avec l'ODD 3 sur la Santé, l'ODD 4 sur l'Éducation et l'ODD 5 sur l'Égalité des sexes.

c. Les communes cibles du Programme Madagasikara Madio 2030 – Volet urbain

Le cadre administratif d'intervention du nouveau Programme est constitué des 175 communes² réparties entre 76 communes urbaines³ et 99 communes rurales de première catégorie⁴.

II. Les problématiques de l'assainissement en milieu urbain

Par rapport au Programme 2030 pour l'assainissement urbain, Madagascar enregistre d'importants gaps à combler au niveau des indicateurs :



² DECRET n°2015 – 592 du 1 avril 2015 portant classement des Communes en Communes urbaines ou en communes rurales

³ Liste de communes urbaines en Annexe 3

⁴ Liste des communes rurales de première catégorie en Annexe 3

⁵ Source : MICS 2018

⁶ Source : MICS 2018

⁷ Source : Annuaire statistique/DPE/MEN /2021 - 2022

⁸ Source : SSEnv/DPS/MSANP - 2021

⁹ Source : MICS 2018

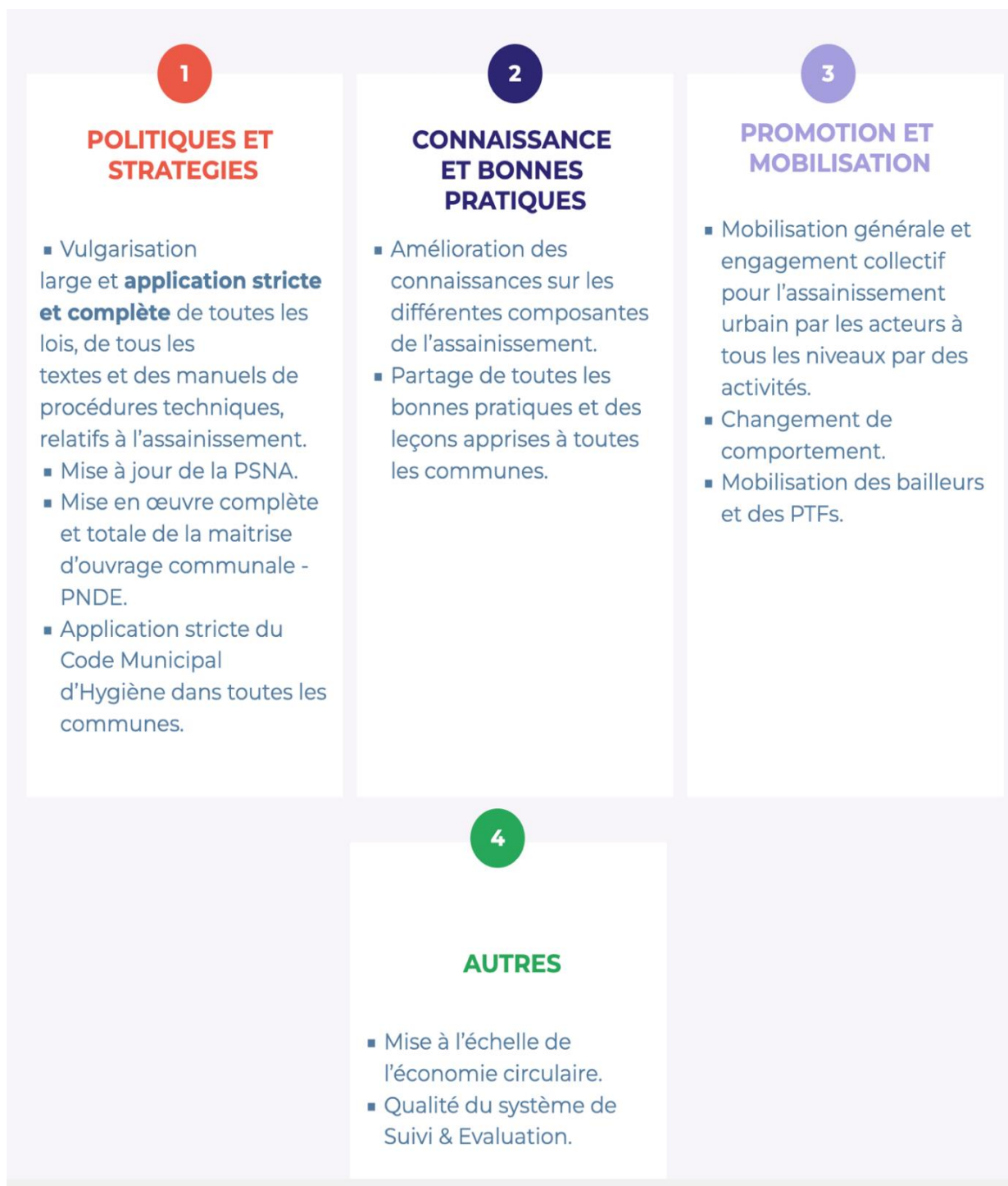
¹⁰ Source : MDG – INSTAT – RGPH 2018

¹¹ Source : Feuille de route Madagasikara Madio 2025

¹² Source ; MDG - INSTAT-RGPH 2018

III. Les défis à relever pour l'assainissement en milieu urbain

a. Les défis d'ordre général



b. Les défis liés à la gestion des excréta

Au niveau des ménages :

- ⊗ D'ici 2030, 100% des ménages doivent avoir accès à une installation sanitaire améliorée qui ne se déverse pas dans un égout, vidée dans les 5 dernières années [1] Indicateur MICS WS.10 - Mise au rebut in situ des excréments des installations d'assainissement sur place.
- ⊗ Élimination de la défécation à l'air libre.
- ⊗ Connaissance et application des droits et obligations en matière d'assainissement (Redevance d'Assainissement).
- ⊗ Professionnalisation de tous les vidangeurs.
- ⊗ Mise en place et utilisation d'un lieu de lavage des mains où l'eau, le savon ou un détergent sont présents.
- ⊗ Amélioration de la gestion des excréta (chaîne complète).

Au niveau des institutions¹³:

- ⊗ Mise en place de toutes les Formations Sanitaires Amies de WASH et leur opérationnalisation ;
- ⊗ Mise en œuvre de l'approche Formations Sanitaires Amie de WASH au niveau de tous établissements de santé ;
- ⊗ Mise en place des services d'assainissement de base au niveau des lieux publics (marchés communaux, stationnements de transports publics, bureaux administratifs, des aires de repos, les milieux carcéraux, les gymnases, les terrains et les zones de loisir, etc.).

c. Les défis liés à la gestion des déchets solides



D'ici 2030, 100% des communes doivent collecter et évacuer efficacement 100% des ordures ménagères produites par les ménages ;



D'ici 2030, 100% des communes doivent disposer de site de dépôts et de traitement d'ordures ménagères, d'un site d'enfouissement des déchets ultimes, ainsi que d'un permis environnemental ;



D'ici 2030, 100% des établissements de santé disposent de dispositif d'élimination des déchets médicaux selon les normes.

¹³ Manuel de construction des blocs sanitaires au niveau des institutions et des places publiques, MEAH 2021



D'ici 2030, 100% des installations industrielles et minières disposent de stations de traitements des déchets industriels et miniers ;



Renforcement de capacités des communes à mobiliser des ressources suffisantes pour la gestion des ordures ménagères (ROM, PPP, etc.) ;

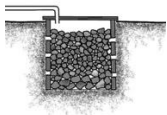


Mise à l'échelle de l'économie circulaire.

d. Les défis liés à la gestion des eaux usées, eaux pluviales et eaux vannes



D'ici 2030, 100% des ménages doivent avoir accès à un lieu de lavage des mains où l'eau, le savon ou un détergent sont présents-Indicateur MICS WS.7 - Installation de lavage des mains à l'eau et au savon ; Indicateurs ODD 1.4.1 et 6.2.1



D'ici 2030, toutes les propriétés bâties dans 100% des communes disposent d'un puisard pour le rejet des eaux usées et pluviales et sont en place par suite de la disposition de permis de construire ;



D'ici 2030, 100% des établissements de santé disposent d'une station de traitement et d'un puisard d'eaux usées et pluviales ;



D'ici 2030, 100% des installations industrielles et minières disposent d'une station de traitements et d'un puisard d'eaux usées et pluviales ;



Renforcement de capacités des communes à établir des outils de planification et à mobiliser des ressources (RREU).



Élaboration des Schéma Directeurs de l'Assainissement et leur mise en œuvre.

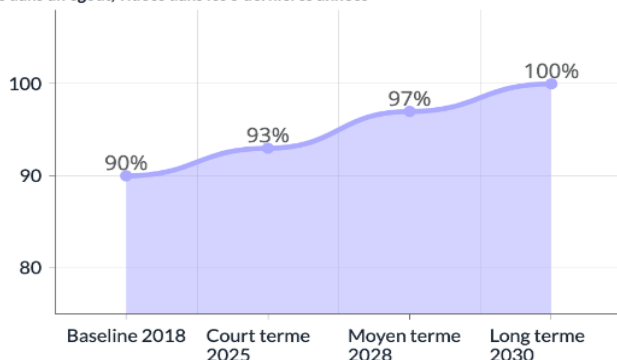


Maîtrise des constructions illicites sur les infrastructures d'assainissement collectives

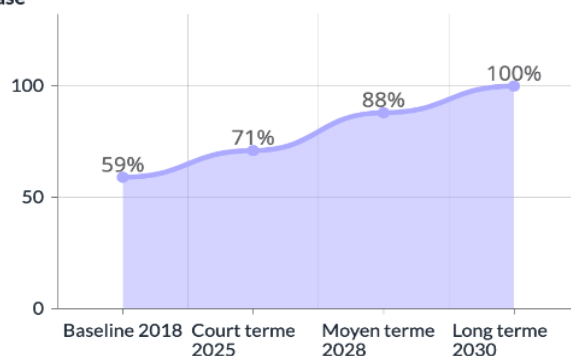
IV. Les objectifs et cibles en 2030

a. Évolution des objectifs jusqu'en 2030

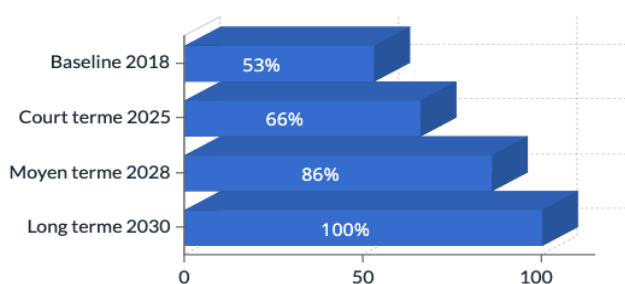
% de membres des ménages avec une installation sanitaire améliorée qui ne se déverse pas dans un égout, vidées dans les 5 dernières années



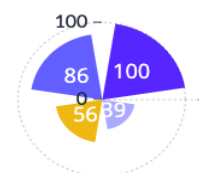
% des établissements scolaires urbains disposant d'installation de base



% de populations urbaines utilisant un système d'évacuation des eaux usées adéquat

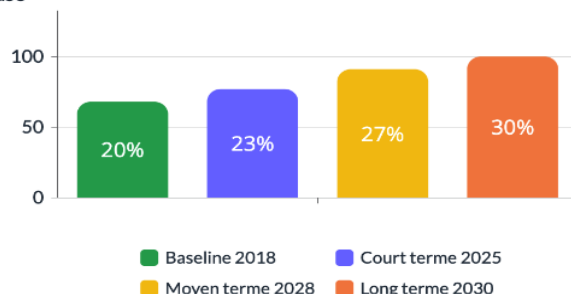


% de membres de ménages utilisant un équipement pour le lavage des mains avec de l'eau et du savon



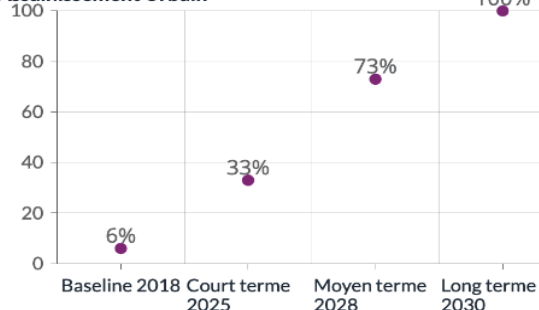
■ Baseline 2018 ■ Court terme 2025
■ Moyen terme 2028 ■ Long terme 2030

% d'établissements de santé disposant d'installation sanitaire de base

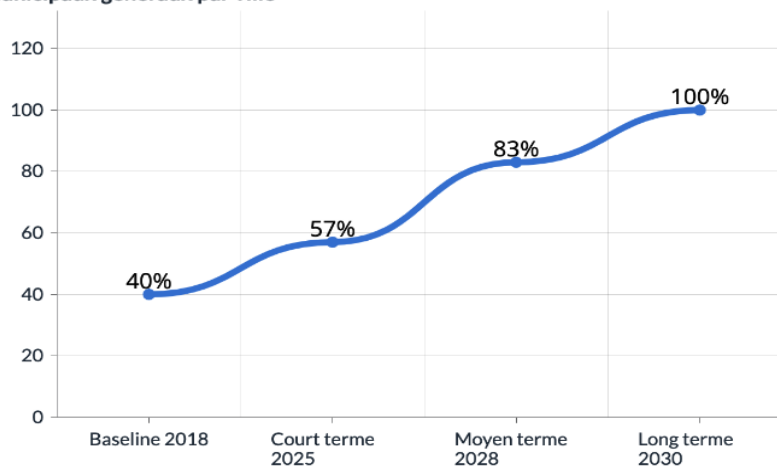


■ Baseline 2018 ■ Court terme 2025
■ Moyen terme 2028 ■ Long terme 2030

% des communes ayant de Schémas Directeurs d'Assainissement Urbain



% des déchets municipaux solides urbains collectés sur le total de déchets municipaux généraux par ville



b. Les cibles

La projection de la population des 175 communes concernées est de **10 743 213¹⁴ personnes** en 2030.

Tableau 2 : Population des communes concernées

INDICATEURS PRINCIPAUX	UNITE	CIBLES		
		COURT TERME 2025	MOYEN TERME 2028	LONG TERME 2030
Nombre de personnes abandonnant la défécation à l'air libre	Population	1 246 131	1 869 196	1 246 131
Nombre de nouveaux membres de ménages utilisant de toilettes de base	Membre de ménages	2 718 102	4 077 153	2 718 102
Nombre d'établissements scolaires par niveau d'enseignement qui disposent d'un accès à une installation ou à un service donné d'assainissement de base	Etablissement scolaire	1 059	1 588	1 059
Nombre de Formations sanitaires disposant d'installation sanitaire de base (services élémentaires)	Formations sanitaires	35	53	35
Nombre des places publiques qui disposent d'un accès à une installation ou à un service donné d'assainissement de	Lieux publiques (marché, stationnement, BA)	886	1 329	886
Nombre de personnes utilisant un équipement pour le lavage des mains avec de l'eau et du savon	Population	1 633 984	2 450 975	1 633 984
Nombre de ménages utilisant un système d'évacuation des eaux usées adéquat	Ménages	1 827 910	2 741 865	1 827 910
Nombre de communes ayant de SDAU élaboré/ mis à jour et fonctionnel	Communes	47	70	47
Quantité de déchets de plus collectés	Tonnes	2 186 206	3 408 169	4 297 285

¹⁴ MDG-INSTAT-RGPH, 2018 et tableau de projection INSTAT 2012 avec application du taux d'accroissement démographique urbain de 2,3% selon MDG-INSTAT-RGPH 2018

V. Les stratégies de mise en œuvre



Leadership et coordination

1 AU NIVEAU NATIONAL

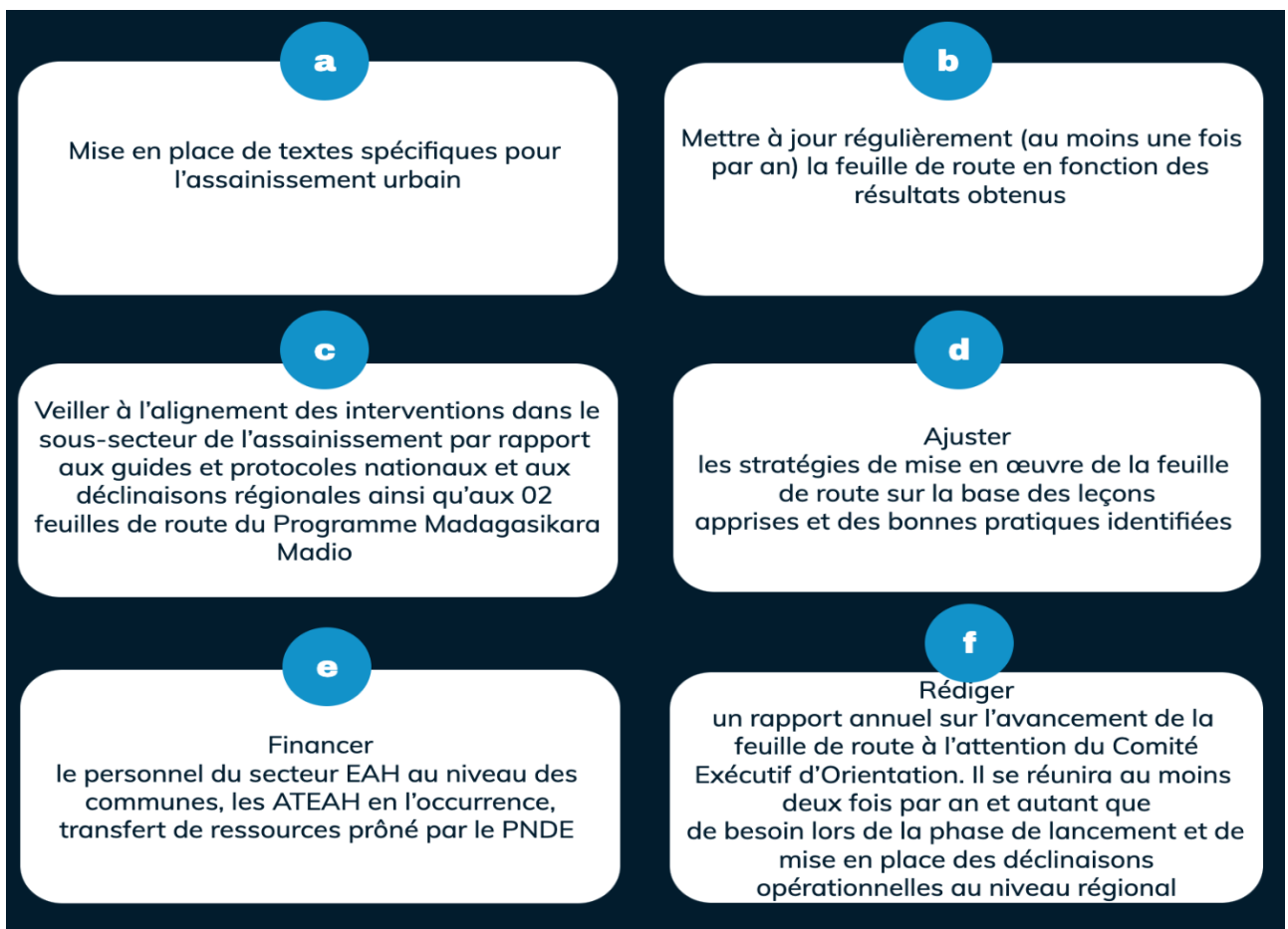
Le Ministère chargé de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène est doté de son rôle régalien dans les actions de coordination et de planification efficaces du secteur.

Le MEAH assure le leadership et la coordination de la mise en œuvre du Programme Madagasikara Madio 2030. Pour le faire, il travaille en étroite collaboration avec les autres Ministères (Ministère de l'Education Nationale, Ministère chargé de l'aménagement du territoire, Ministère chargé de la santé, Ministère chargé de l'environnement, Ministère chargé de la décentralisation) impliqués dans la mise en œuvre de la PSNA, les CTD, les PTFs, le secteur privé et les OSC.

Le Groupe de Travail Urbain, qui est la représentation de tous les acteurs de l'assainissement urbain, assiste le MEAH en tant qu'outil technique de réflexion et de conseil.

i. Les missions du MEAH

Mettre en œuvre la politique nationale du secteur



■ Coordonner la mise en œuvre de la feuille de route

- ⊗ Assurer la coordination opérationnelle de la feuille de route ;
- ⊗ Mobiliser toutes les parties prenantes de manière à apporter leurs contributions selon leurs compétences respectives ;
- ⊗ Mettre jour et vulgariser les guides de mise en œuvre (lettres d'engagement, lettre de plaidoyer, institutions amies de WASH (Écoles, Formations Sanitaires, etc.).

ii. Plan d'actions partagé avec toutes les parties prenantes du secteur

- ⊗ Appuyer au développement d'un cadre institutionnel fort permettant d'assurer la cohérence des politiques pour intégration des actions du sous-secteur aux efforts régionaux, nationaux et mondiaux pour la mise en œuvre des ODD ;
- ⊗ Opérationnaliser le mécanisme de coordination du secteur ;
- ⊗ Mettre en œuvre la feuille de route de l'assainissement pour le milieu urbain ;
- ⊗ Assurer le fonctionnement efficace du système de suivi-évaluation SE&AM.

2 AU NIVEAU REGIONAL

Au niveau Régional, la Direction Régionale de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène assure le leadership et la coordination dans la mise en œuvre de la feuille de route Madagasikara Madio 2030 – Volet urbain.

La structure est à coordonner avec les acteurs de Madagasikara Madio 2025-volet rural.

Une structure Régionale de Mise en Œuvre (SRMO)-Programme Madagasikara Madio 2030 volet urbain est instituée pour coordination, concertation et échange pour le sous-secteur. Il s'agit d'une représentation de tous les acteurs de l'assainissement urbain à savoir les démembrés des Ministères impliqués, la Région, les communes, le secteur privé, les Projets /Programmes, les OSC.

Les réunions de la structure se tiendront de façon trimestrielle, tenant compte des activités de collecte et de remontée des données du terrain et le suivi des progrès réalisés.

3 AU NIVEAU DES COMMUNES

Les actions de mise en œuvre seront également coordonnées dans leur aspect local au niveau des communes concernées sous la direction des Maires, des délégués administratifs et des ATEAH, et en présence des représentants des différents Ministères et des différents acteurs intervenant dans l'assainissement urbain.

La fréquence de réunion à ce niveau est au minimum une fois par mois. L'objectif est de partager, d'échanger, de coordonner et de suivre l'avancement de la mise en œuvre de la feuille de route sur base des indicateurs cibles.



Approches de mise en œuvre

Les situations de l'assainissement urbain sont multidimensionnelles – politique, institutionnelle, économique, sociale, culturelle, écologique et technique - demandent une complémentarité d'approches et mobiliseront toutes les bonnes pratiques et leçons apprises à travers les expériences dans le domaine des parties prenantes. Les descriptions détaillées des approches sont développées en annexe 6 et dans les références partagées.

a. APPROCHES GLOBALES

- IEM pour le changement de comportement et l'engagement de toutes les parties prenantes et de toutes les populations ;
- Approche inclusive pour l'assainissement des villes ou City Wide Inclusive Sanitation (CWIS) ;
- Approche genre ;
- Approche par composante ;
- Valorisation de toutes les bonnes pratiques et leçons apprises des expériences en assainissement urbain (Annexe 6)
- Valorisation des innovations locales ;
- Approche MOC ;
- Approche Assainissement résilient et adapté au changement climatique ;
- Application générale du Code Municipal d'Hygiène par toutes les communes.

b. APPROCHE MENAGE

- Approche « Pro-Poor » pour améliorer de l'accès des vulnérables à l'assainissement ;
- Grow-up stick ;
- Ménages modèles en assainissement.

c. APPROCHE COMMUNE

- Collaboration entre MEAH et MID pour la promotion de la maîtrise d'ouvrage totale et effective des communes sur base du PNDE ;

- Approche MOC ;
- SDAU.

d. APPROCHE PAR INSTITUTION

- Formation Sanitaire Amie de WASH ;
- École Sanitaire Amie de WASH ;
- Services publics amis de WASH.

e. APPROCHE PAR COMPOSANTES

i. GESTION DES EXCRETAS

- Ménages modèles en assainissement ;
- Marketing de l'assainissement ;
- Kabone Madio ;
- Vidange hygiénique par des prestataires locaux professionnels ;
- RFT/RF2.

ii. GESTION DE L'HYGIENE

- Campagne nationale « hygiène des mains pour tous ».
- Célébration de la journée mondiale de lavage des mains avec du savon ;
- Approche « *Izay madio mamiratra* ».
- PCI WASH – COVID.
- Adoption de stratégie en de gestion de l'hygiène menstruel (MEAH).
- Collaboration interministérielle – Institution – Privée.
- Déclenchement institutionnel.
- Market base approach.

iii. GESTION DES DECHETS SOLIDES

- RF2 ;
- Réseau ou groupe de travail sur les déchets solides : en charge de la mise en place d'un Système d'économie circulaire ;
- Partenariat Public-Privé ;
- Système de tri et valorisation ;
- Asatanamaro.
- Célébration de la Journée Mondiale Zéro Déchet.

iv. GESTION DES EAUX USEES

- L'utilisation d'impluvium ;
- L'assainissement vert ;
- RF2.



Opérationnalisation, cadre légal et institutionnel

Un décret d'application constitue le cadre légal et institutionnel de l'opérationnalisation de la feuille de route Madagascar Madio 2030 volet urbain.

Dans ce sens, il est essentiel de cadrer la mise en œuvre de la feuille de route dans le processus de l'Agenda 2030 :

Connecter au cadre mondial de suivi des indicateurs ODD

Appuyer la mise en place d'un cadre institutionnel permettant d'assurer la cohérence des politiques nationales pour atteindre les ODD

Renforcer la mise en œuvre de l'intégration des ODD dans les politiques publiques

Faire la feuille de route Madagasikara Madio 2030- volet urbain une référence pour la politique nationale en matière d'intégration des ODD pour redoubler la performance de Madagascar dans ce domaine

Renforcer la participation et la considération des parties prenantes avec une bonne répartition des responsabilités tout au long du processus de mise en œuvre de la feuille de route à savoir le secteur privé, la société civile et les citoyens

Évaluer périodiquement les progrès réalisés et ceux à accomplir



Planification

Activités	Anné 2025	Année 2028	Année 2030
Plaidoiries auprès des décideurs, des bailleurs et de PTFs pour accompagnement technique et ou financier	X	X	
Activités continues d'IEM, et formations des communes et de tous les acteurs de l'assainissement urbain	X	X	
Activités d'accompagnement et de Suivi & Evaluation de la mise en œuvre de la Feuille de route	X	X	
GESTION DES EXCRETAS			
Campagne d'élimination de la défécation à l'air libre au niveau des ménages, y compris la pérennisation des acquis	X	X	X
Mise en œuvre de l'approche Formations Sanitaires Amies de WASH au niveau des Etablissements de santé	X	X	X
Mise en place des Ecoles Amies de WASH, y compris la construction des Blocs Sanitaires	X	X	X
Mise en place des services publics d'assainissement amis de WASH sur les lieux publics, y compris la construction des Blocs Sanitaires	X	X	X
Mise en place de services de traitement des boues de vidange, y c la construction de Station de Traitement des Boues e Vidange	X	X	X
GESTION DES EAUX USEES, DES EAUX PLUVIALES ET DES EAUX VANNES			
Elaboration des SDA et leur mise en œuvre	X	X	X
Construction de réseau gravitaire de collecte des eaux usées	X	X	X
Construction de Stations de traitement des eaux usées	X	X	X
GESTION DES DECHETS			
Construction des incinérateurs de déchets médicaux et des fosses à ordures sécurisées auprès des Formations Sanitaires	X	X	X
Mise en place des Bacs à ordures sur les lieux publics	X	X	
Mise en place de services de traitement des déchets et leur opérationnalisation, y compris les constructions	X	X	X



Cibles, budgétisation et mobilisation de financement

COMPOSANTE	TYPES D'ACTIVITES/SERVICE/ INFRASTRUCTURES	# TOTAL DES MENAGES	# MENAGES DESSERVIS	# MENAGES ADDITIONNELS A DESSERVIR	UNITE	OBJECTIFS	COUT UNITAIRE EN MILLION D'AR	COUT EN MILLION D'AR	SOURCE DE FINANCEMENT	
									COMMUNE	ETAT/ BAILLEURS/ PTF/ AUTRES
Gestion des excretas	Latrine familiale	1 947 052	1 752 347	804 796	Nombre	603 597	0,02	13 324,41		13 324,41
	Bloc sanitaires FS	1 947 052	1 752 347	804 796	Nombre	124	165,00	20 460,00		20 460,00
	Bloc sanitaires scolaires	1 947 052	1 752 347	804 796	Nombre	3 705	100,00	370 476,00		370 476,00
	Bloc sanitaires Lieux publics	1 947 052	1 752 347	804 796	Nombre	3 100	175,00	542 500,00		542 500,00
	STBV Station de traitement des boues de vidange	1 947 052	1 752 347	804 796	Nombre	175	4 521,82	791 318,04		791 318,04
Gestion des eaux usées	Elaboration SDAU	1 947 052	1 031 938	1 525 205	Nombre	164	50,00	8 200,00		8 200,00
	Réseau gravitaire de collecte des eaux usées	1 947 052	1 031 938	1 525 205	Nombre	175	89 125,46	15 596 955,40	15 763,90	19 324 227,56
	STEU Station de traitement des eaux usées	1 947 052	1 031 938	1 525 205	Nombre	175	21 388,78	3 743 036,06		
Gestion de déchets	Infrastructures du site de traitement de déchets	1 947 052	771 033	1 786 110	Nombre	175	1 534,45	268 529,04		273 047,61
	Bac à ordures Lieux publics	1 947 052	771 033	1 786 110	Nombre	875	10,00	8 750,00	4 231,43	
	Incinérateur FS	1 947 052	771 033	1 786 110	Nombre	175	28,00	4 900,00		4 900,00
	Incinérateur respectueux de l'environnement FS	1 947 052	771 033	1 786 110	Nombre	22	264,90	5 827,80		5 827,80
	Fosses à ordures sécurisées FS	1 947 052	771 033	1 786 110	Nombre	164	0,54	88,39		88,39
Soft	Campagnes d'IEM et formations pour 4 ans	1 947 052	771 033	1 786 110	Commune /année	700	3 000,00	2 100 000,00		2 100 000,00
	Suivi et évaluation pour 07 an	1 947 052	771 033	1 786 110	Commune /année	1 225	2 000,00	2 450 000,00		2 450 000,00
Total FDR en million d'Ariary								25 924 365,14	19 995,33	25 904 369,81
Total FDR en million d'USD								5 871 883,38	4 528,95	5 867 354,43
Total FDR en million d'Euros								5 321 093,01	4 104,13	5 316 988,88

Les redevances pour l'assainissement, qui contribuent au financement de la mise en place des services comprenant les équipements adéquats, sont développées en Annexe 10.



Source de financement pour la mise en œuvre de la feuille de route

Différentes sources de financement¹⁵ sont à la disposition des communes pour la mise en œuvre de la feuille de route (Voir détail en Annexe 11).

SOURCES

- La perception de recettes fiscales (RA, ROM, RREU, et redevances de pré-collecte gérée par des associations ou du secteur privé)
- La mobilisation des recettes non fiscales (revenus des activités économiques, dons, legs, emprunts, revenus sur le patrimoine, sommes perçues au titre de l'utilisation des services locaux)
- Les fonds (FNP, FDL) et des fonds sectoriels
- Les subventions de la part de l'Etat
- Les appuis financiers des PTF
- Les financements dans les coopérations décentralisées
- Les financements privés
- Les autres types de financements (les sanctions pécuniaires, les crédits carbone)

¹⁵ Loi n° 2014 – 020 du 27 septembre 2014 relative aux ressources des Collectivités territoriales décentralisées, aux modalités d'élections, ainsi qu'à l'organisation, au fonctionnement et aux attributions de leurs organes.

VI. Le système de Suivi & Évaluation

Le domaine EAH dispose deux principales plateformes de données :

- Le MEAH dispose d'une base de données SE&AM gérée par la DSI ;
- Le MSANP gère le DHIS2.

Le suivi de la mise en œuvre de la feuille de route se fera par le biais de la collecte et la remontée des données avec les deux systèmes nationaux.



a. Stratégie de collecte de données : acteurs, outils, fréquence

i. Acteurs

Les acteurs impliqués dans la mise en œuvre du SSE sont :

- Les responsables de la collecte des données sont les acteurs accrédités par les deux Ministères – le MEAH et le MSANP - comme les ATEAH, avec l'appui des projet/programmes partenaires des ministères concernés (MEAH, MEN, MATSF, MSANP, MEDD, MID, MEF) et l'INSTAT.
- Le Responsable du système d'information du MEAH et l'INSTAT : supervision de la collecte, contrôle et validation, agrégation, traitement et analyse, publication des résultats, stockage des données et suivi des réalisations.

ii. Moyens de collecte de données

Les moyens de collecte de données sur les indicateurs des ODD seront basés sur :

- Des enquêtes auprès de la population ;
- Des enquêtes auprès des institutions locales :
- Et des activités de recensement sur les outils de planification élaborés / mis en œuvre au niveau des communes.

iii. Fréquence de la collecte des données

- Les taux de départ pour les indicateurs pour les communes cibles sont à calculer :
 - ➔ Soit avec l'acquisition de données auprès des communes cibles - 175 communes ;
 - ➔ Soit les données de référentiels de base : JMP, SESAM, MICS, MDG - INSTAT – GPH 2018, etc.
- Les données intermédiaires (2025) et les données finales (2030) sont à collecter par enquêtes ou recensement.

iv. Exploitation et utilisations des données

L'exploitation des données à partir de la plateforme SESAM est assurée par la DSI/MEAH pour dégager les données de réalisations sur les indicateurs ODD. Il relève de ses compétences d'assurer la déposition des données de réalisations sur les indicateurs auprès de la plateforme mondiale de données des ODD.

Les données seront utilisées pour mesurer les impacts sur la population : Population saine vivant dans un environnement sain, réduction de l'inondations de façon significative et avoir des villes propres et saines.

Conclusion

La feuille de route Madagasikara Madio 2030 traduit l'engagement de l'Etat Malagasy à rendre le pays propre et de contribuer à l'atteinte des objectifs mondiaux du Programme 2030, sous le leadership et la coordination du Ministère de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène, et avec la forte participation d'autres Ministères, des CTD, des PTFs, du Secteur privé, des OSC et des acteurs à la base. Cet outil est mis à disposition des 175 communes cibles, et sur base du PNDE, les responsabilise pour la fourniture des services publics de qualité et l'autonomisation financière dans le développement de assainissement urbain. La budgétisation de la feuille de route donne un aperçu des premiers apports du nouvel cadre de la décentralisation, montants moins importants par rapport aux coûts de la mise en place des équipements d'assainissement, mais significatifs si seulement utilisés pour le fonctionnement des services d'assainissement.



Les principales activités à investir consistent à 1) Renforcer le leadership et la coordination au niveau du MEAH, 2) Définir les critères de Kaominina Madio, 3) Mener des activités de plaidoyer auprès des décideurs et des partenaires pour la mise en œuvre de la feuille de route, 4) Mener des campagnes continues et percutantes d'IEM pour l'application des lois et textes en vigueur sur l'assainissement, 5) Renforcer les capacités en maîtrise d'ouvrage communale prônée par le PNDE par rapport au développement de l'assainissement tant en termes d'élaboration de planifications de l'assainissement urbain et de leur mise en œuvre que sur la mobilisation des ressources, et 6) mettre en place des services d'assainissement de base résilients et adaptés au changement climatique au niveau des ménages, des institutions et des places publiques.

Cette feuille de route est complémentaire à la Feuille de route Madagasikara Madio 2025, et qu'une coordination de la mise en œuvre en est nécessairement à développer pour générer le résultat partagé - Madagasikara Madio. Le document sert d'outil de plaidoyer et de coordination dans le domaine de l'assainissement pour la mobilisation des compétences et des ressources nécessaires, et pour référence à tous les acteurs du sous-secteur. Il est indispensablement à évaluer périodiquement pour mesurer l'avancement vers les indicateurs des ODD, et pour identifier dans les meilleurs délais les ajustements appropriés à apporter.


Annexes

Annexe 1 : Liste des références

- Loi n°98-029 du 20 janvier 1999 portant Code de l'eau à Madagascar ;
- Loi n° 95-035 du 3 octobre 1995 autorisant la création des organismes chargés de l'assainissement urbain et fixant les redevances pour l'assainissement urbain ;
- Loi n° 2014 – 020 du 27 septembre 2014 relative aux ressources des Collectivités territoriales décentralisées, aux modalités d'élections, ainsi qu'à l'organisation, au fonctionnement et aux attributions de leurs organes. (J.O. n° 3578 du 03 octobre 2014, page 3700) modifiée par la loi n° 2015-008 du 01 avril 2015 (J.O. n° 3613 du 08 avril 2015, page 1663) ;
- Loi organique N° 2014 – 018 du 12 septembre 2014 régissant les compétences, les modalités d'organisation et de fonctionnement des Collectivités territoriales décentralisées, ainsi que celles de la gestion de leurs propres affaires ;
- Loi n°2021 -011 portant validation de la Lettre de Politique de Décentralisation émergente ;
- Décret n°2015 – 592 portant classement des Communes en Communes urbaines ou en Communes rurales ;
- Décret n° 2015 – 959 relatifs à la gestion budgétaire et financière des Collectivités territoriales décentralisées ;
- Décret N° 2013-685 portant adoption de la Stratégie Nationale de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène, Ministère de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène
- Décret n° 2015-1308 fixant la Politique Nationale de l'Environnement pour le Développement Durable, Ministère de L'environnement, de l'Écologie, de la Mer et des Forêts ;
- Politique Générale de l'État, 2014 ;
- Politique de l'Émergence de Madagascar 2019 – 2023 ;
- Politique et Stratégie Nationale pour l'Assainissement (PSNA) adoptée en Conseil de Gouvernement suivant le décret 2008-1057 du 10 novembre 2008 ;
- Plan National de Décentralisation Émergente Version finale, Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation, 10 juillet 2023 ;
- Programme National de Gestion des déchets médicaux 2021 – 2024 (devis quantitatif et estimatif des matériels et équipements connexes au CSB), Ministère de la santé Publique ;
- Code General des Impôts, 2021 ;
- Rapport des résultats de l'enquête Enquête par grappes à indicateurs multiples en 2018, MICS Madagascar ;
- Résultats globaux du recensement général de la population et de l'habitation de 2018 de Madagascar (RGPH-3), Décembre 2020 ;
- Rapport du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, Conseil économique et social, 2016 ;

- Progrès en matière d’approvisionnement en eau potable, d’assainissement et d’hygiène : mise à jour 2017 et estimations des ODD [Progress on drinking water, sanitation and hygiene : 2017 updates and SDG Baseline], Organisation mondiale de la Santé et le Fonds des Nations Unies pour l’enfance (UNICEF), 2017 ;
- Feuille de route MADAGASIKARA MADIO 2025, Volet 1 : Lutte contre la Défécation à l’Air Libre, Ministère de l’Energie, de l’Eau et des Hydrocarbures, Octobre 2019 ;
- Draft Feuille de route MADAGASIKARA MADIO 2030- Volet Assainissement Urbain, 2023 ;
- Rapports des ateliers sur concertation pour la rédaction de la feuille de route « Madagascar Madio 2030- volet Assainissement urbain », MEAH ;
- Rapports d’activités / Compte- rendus des travaux du GTU, 2022 – 2023 ;
- Annuaire des Statistiques du Secteur Éducation, Direction de la Planification de l’Éducation (DPE), Ministère de l’Éducation Nationale, 2021 – 2022 ;
- Annuaire des Statistiques du Secteur Sante de Madagascar 2021, Service des Statistiques Sanitaires et Démographiques, Ministère de la Sante Publique, Juin 2023 ;
- Guide technique pour la mise en place de l’école AMIE DE WASH, Antananarivo, Ministère de l’Éducation Nationale de l’Enseignement Technique et Professionnel, Décembre 2019 ;
- Torolalana fandrafetana fehezam-pitsipika mikasika ny fanadiovana sy ny fidiovana, Ministera ny Rano, ny Fanadiovana sy ny Fidiovana ;
- Manuel de construction des blocs sanitaires au niveau des institutions et des places publiques, Ministère de l’Eau, de l’Assainissement et de l’Hygiène ;
- Comptes Administratifs Régionaux (des communes) 2021 - 2022, Observatoire de la Décentralisation et du Développement Local 2022 ;
- Analyse budgétaire de l’eau, assainissement et hygiène à Madagascar, Fonds des Nations Unies pour l’Enfance (UNICEF), Décembre 2020 ;
- Guide de l’accompagnateur des Communes en fiscalité locale », FTHM Conseils, 2007
- Normes techniques relatives à la carte scolaire, Direction de la Planification de l’Éducation, Ministère de l’Éducation Nationale, Février 2018 ;
- Profil de l’assainissement 2020, Madagascar, USAID ;
- Rapport du Schéma Directeur d’Assainissement Urbain, Ministère de l’Energie, de l’Eau et des Hydrocarbures, Tamatave, Majunga, Tuléar, Nosy be, Antsiranana, Fianarantsoa, Taolagnaro (Janvier 2020) et Antsirabe (2018) ;
- Rapport Final, étude de faisabilité pour la mise en œuvre d’un programme : (i) d’amélioration de l’accès des communautés à un assainissement basique ; (ii) de gestion des déchets solides et (iii) de gestion des boues de vidange dans les villes de Fénérive est (ANALANJIROFO) ET Ambovobe (ANDROY), ARAFA SARL, Juin 2022.
- Schéma Directeur d’Assainissement d’Antananarivo, AFD, 2020.
- Rapports d’auto-évaluation sur l’assainissement urbain par les communes.

Annexe 2 : Cartographie des acteurs en EAH

REGIONS / DISTRICTS/ COMMUNES	CATEGORIE DES ACTEURS	ACTEURS
 <p data-bbox="394 277 584 300">ANALAMANGA</p>	ORGANISMES PUBLICS	ANDEA, APIPA, COI, SMA, SOREA
	PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS	ACF, WAM, WSUP, FONDATION MERIEUX, UNICEF, AFD, JICA, SERVICE DE COOPERATION ET D'ACTION CULTURELLE DE L'AMBASSADE DE FRANCE, BAD, BCM, BM, DELEGATION DE L'UNION EUROPEENNE, GIZ MADAGASCAR, FANAINGA, FONDATION TANY MEVA, UNICEF, FID, FMI, FRANCE VOLONTAIRES MADAGASCAR, OMS, PARLEMENT MONDIAL DE LA JEUNESSE POUR L'EAU, PAM WEP, PNUD UNDP, UNH
	PROJETS – PROGRAMMES	USAID, MAHEFA MIARAKA, JSI, RANOWASH, PASANSAHAZA, PIAA, PROJET TATOM, PRODUIR, GESDA, PADEVE.
	ORGANISATIONS NON-GOUVERNEMENTALES	ACF, ASOS, ADRA, AGRISUD INTERNATIONAL, AVSF, FANAMBY, CARE, CARITAS, CRS, COMARESS, CI, CRM, EM, EDEN, FD FIKRIFAMA, FMX, GRET HAMAP, HARENA MAHASOA, HELVETAS, INTER AIDE, JFW, LANOE FORAGES, LET'S DO IT MADAGASCAR, MADAGASCAR HILFE, MEDAIR, MCDI, ONG MIARINTSOA, PSI, POSITIVE PLANET, PRACTICA, RANO'SOA MADAGASCAR, SAF FJKM, SAHI, TARATRA, TRANSMAD, WSUP, WAM, WCS, MIARINTSOA, ENDA
	ASSOCIATIONS	AGETIPA, AMIF, ASA, ASSOCIATION CDV, AFARS, AOPDEM, ARSIE- AIDERA, ASSOCIATION MIANGALY, DIOTONTOLO, EAST, FAKOTORY, FIFANAMPIANA MALAGASY, FONDATION AXIAN, LMG, MANJARISOA, NY TANINTSIKA, VOAHARY SALAMA, MIARINTSOA, MANASOA, IPAM.
	BUREAUX D'ETUDES	ACTION ET DEVELOPPEMENT, AINA, AMBININTSOA ENERGY, ANGOVO RANO FANDROSOANA, ARTELIA, ASA TARATRA, ATW GEOSYSTEMS & DEVELOPPEMENT, BIODEV, BRL INGENIERIE,

REGIONS / DISTRICTS/ COMMUNES	CATEGORIE DES ACTEURS	ACTEURS
		BUREAU D'ETUDE DA VINCI CONSULT, BUREAU D'ETUDE SERT - BE-SERT,BEAC, VONJY, BUREAU D'EXPERTISE SOCIAL ET DE DIFFUSION TECHNIQUE, CABINET D'ETUDE, DE CONSEIL ET D'ASSISTANCE A LA REALISATION, MIARY, COEF RESSOURCES, CONFORME, DYNAMIC CONSULTING, FAMONJENA CONSULTING &DEVELOPMENT, FTHM CONSULTING, GEO&ECO CONSULT, GEOCONSULT ,GLW INTERNATIONAL,- HR ,JRSN, MRC, MANAGING EC SARL, MANJATO BTP,MDA CONSULTING,MITI CONSULTING, SEAP, SOCIETE GEOSCIENCES POUR LE DEVELOPPEMENT DE MADAGASCAR, SMAI , TREOI, BEN, DIRECTION TECHNIQUE EAU
	ENTREPRISES	ADONIS, AEGIS BTP, ALTEC MADAGACAR, ARClE, APC RESSOURCE, AQUASURE GPS DÉVELOPPEMENT, AETC, AZ, BESO.JR, BUSHPROOF SARL, SOCL,MBT, COLAS ,DOM'EAU, ECA, FD ENERGIS, ENTREPRISE CLAUDINE RASOLOMANANJARA, ENTREPRISE CONSTRUCT, EERT, ETANCO, HAPPYTAP, FR GROUP, GENT, GDAS,VOHITRA ENVIRONNEMENT S.A, GTM,H-GROUP, HERI,HK SERVICES, ICOR BTP, IEM, INNOTECH - DIVISION TECHMARINE, JATROFA PARADISE, JOHARY, KARINAH CONSTRUCT, LEONG BTP MULTISERVICES, LOOWATT SARL,LYSA GROUPE, MADIO VIDANGE ET PLOMBERIE, MAJINCO, MADAGREEN POWER, NETTOYAGE HAINGO, NOVASOA SARL, NY HAVANA, NY RAVO, PRIX MADAGASCAR REGION ÎLE-DE-FRANCE RIF PARIS-REGION, EXPERTISE MADAGASCAR, REVAFORAGE, SADE, SANDANDRANO, SCB MADAGASCAR, SOMECA, SMEF, SOGEA SATOM, SOTHERLY. E, S 70 SOLARLAND MADAGASCAR / GROUPE METAPLASCO, SOMETO, SQ VISION ENERGIES RENOUVELABLES SARL, SUN ENERGIE,

REGIONS / DISTRICTS/ COMMUNES	CATEGORIE DES ACTEURS	ACTEURS
		THINK GREEN MADAGASCAR - GREEN'KOOL, VIDANGEUR EDS, ARAFA SARL.
	ÉTABLISSEMENTS COMMERCIAUX	ARIS TRADING, BATPRO, ENTREPRISE NY RANONTSIKA, GENERAL IMPORT, MAISON MOLOU, MAKIPLAST, MARKET COMPANY MADAGASCAR - MACOMA, PLASCOM - LA MAITRISE DE L'EAU, SODIM, PROD'HYG, SANIFER, SOVAL MADAGASCAR, ECOCLEAN, GASY PLAST, GROUPE SIPROMAD, SOMAPRO, SMTP, TRAV'EAU MADAGASCAR
	LABORATOIRES	CNRE, INSTN, IPM LHAE, LCP, LNTPB, ACSQDA
	CENTRES DE RECHERCHE ET DE FORMATION	IRD, CNEAGR, ESPA, UNIVERSITE D'ANTANANARIVO FACULTE DES SCIENCES
	PLATEFORMES DE LA SOCIETE CIVILE	HINA, OSCEAH, ROHI, COMARESS
	INSTITUTS DE MICROFINANCE	ACEP MADAGASCAR, BAOBAB BANQUE MADAGASCAR, MICROCRED MADAGASCAR, LA PREMIERE AGENCE DE MICROFINANCE DE MADAGASCAR, CECAM, OTIV, MAMELASOA SARL, MADA CREDITO, CEFOR, HARDI – FINANCE, TITEM, JNJ, EAM FINANCES SARL, APEM PAIQ, PAPM

REGIONS / DISTRICTS/ COMMUNES
VAKINANKARATRA

CATEGORIE
ORGANISMES PUBLICS
BAILLEURS / PTF/ACTEURS

CISCO ANTSIRABE I, CISCO ANTSIRABE II, CISCO BETAFO, CU ANTSIRABE, INSTAT VAKINANKARATRA ET MENABE, DRSP VAKINANKARATRA, DRAE, DREAH VAKINANKARATRA, DREDD VAKINANKARATRA, ORN

PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS

ONG DEFI, RAN'EAU, EDBM, CARE MADAGASCAR, USAID

PROJETS – PROGRAMMES

TETIKASA ARINALA, PASAN JICA, RANO WASH

ORGANISATIONS NON-GOUVERNEMENTALES ASSOCIATIONS

CARITAS, ONG EAST, FAFABI SPAM, GRET, RAFA, SAF FJKM, ONG MIARINTSOA, RAN'EAU

ENTREPRISES

ACOGEMA, 2ADH, ACAMECA, ATELIER RIVO, ATELIER SOA IOMBONANA, ENTREPRISE DEPOT LOVASOA - DIOTONTOLO, ENTREPRISE EC ABRAHAM - ECABRAHAM, EGR, ENTREPRISE LOVA VELU, ENTREPRISE MIHARINDRANO, ENTREPRISE RANO AN'ALA B, ENTREPRISE RANOVELONA, - BETMG 2C SARL, SEER

BUREAUX D'ETUDES

MADE SARL

ÉTABLISSEMENTS COMMERCIAUX

BATILAND, TRANOMBAROTRA RAVAKA

CENTRES DE RECHERCHE ET DE FORMATION

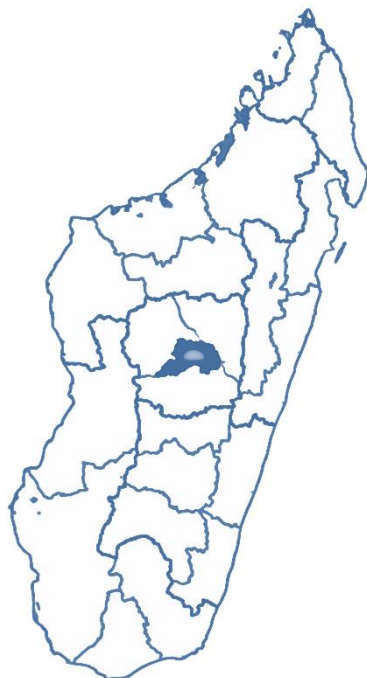
CFFAMMA, ESSVA

PLATEFORMES DE LA SOCIETE CIVILE

OSCEAH VAKINANKARATRA

INSTITUTS DE MICROFINANCE

ACEP MADAGASCAR, BAOBAB BANQUE MADAGASCAR, MICROCRED MADAGASCAR, LA PREMIERE AGENCE DE MICROFINANCE DE MADAGASCAR, URCECAM, FANAMPIANA IVOARANA S.A, VATSY

REGIONS / DISTRICTS/ COMMUNES
ITASY

CATEGORIE
ORGANISMES PUBLICS
BAILLEURS / PTF/ACTEURS

DREAH ITASY, MAIRIE DE SOAVINANDRIANA, MAMISOA, 3A MIROSO, 3AI INTERCOMMUNALITE ASA, COGELI, DREH

PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS

UNION EUROPEENNE, MEAE PARIS, RNA BORDEAUX, AE ADOUR-GARONNE TOULOUSE, COOPERATION DECENTRALISEE NOUVELLE-AQUITAINE-ITASY, VILLE DE BILLERE, AGENCE DE L'EAU RHONE MEDITERRANEE CORSE), AFD, MORMONS, REGION NOUVELLE AQUITAINE, PAGLI, CICAPE, JICA SAVA FONDATION AUST HACHMAN ET FIFANAMPIANA MALAGASY, DIORANO WASH, WATERAID

PROJETS – PROGRAMMES

PROJET D'APPUI INSTITUTIONNEL A LA GIRE, PAGLI

ORGANISATIONS NON-GOUVERNEMENTALES

ONG RAN'EAU, ONG SAKOBISOA, ID, INTER AIDE, ONG FAMONJENA, ONG ADEMA MAMOLAKAZO, ONG MIARINTSOA

ASSOCIATIONS

OIEAU, COORDINATION SUD, VSI, LOFOSANA, AUE

ENTREPRISES

JIRAMA

BUREAUX D'ETUDES

ONE

CENTRES DE RECHERCHE ET DE FORMATION

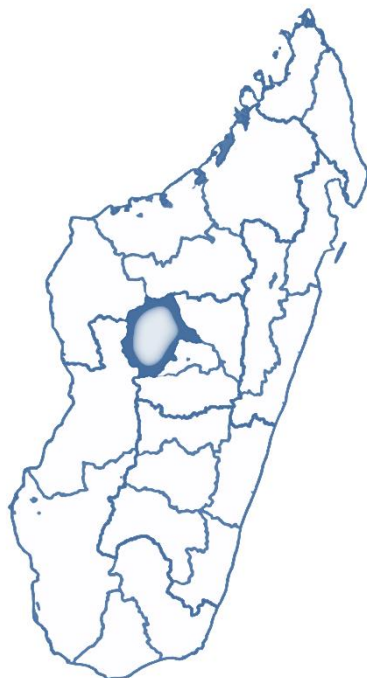
IFAID AQUITAINE, CRFPA, CREAM

INSTITUTS DE MICROFINANCE

URCECAM

REGIONS / DISTRICTS / COMMUNES

BONGOLAVA



CATEGORIE

ORGANISMES PUBLICS

BAILLEURS / PTF/ACTEURS

DREAH BONGOLAVA, APIPA, ANDEA, ASA BONGOLAVA, AE RHONE MEDITERRANEE CORSE, ASAM PROVENCE, MAMP, CCOC, MINAE

PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS

AE LOIRE-BRETAGNE ORLEANS, AQUASSISTANCE NANTERRE, SYNDICAT MIXTE DE L'HORN PLOUENAN, UNICEF, SOMECA ANTANANARIVO, VEOLIA EAU LYON, GRAND LYON, ASAM LYON, AE RHONE MEDITERRANEE CORSE, SGDM, REFORAGE

PROJETS – PROGRAMMES

PROJET LOHARANO, PROGRAMME ESQICI, WASH, SLM BONGOLAVA

ORGANISATIONS NON-GOUVERNEMENTALES

WATERAID, GEF, ONG FAMI, SAF BONGOLAVA

ASSOCIATIONS

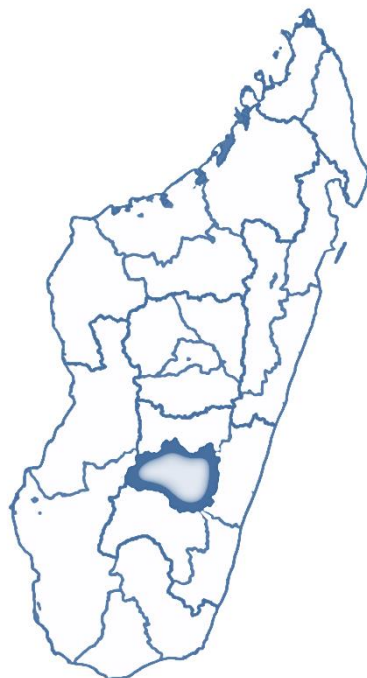
A.N.A.E

BUREAUX D'ETUDES

ISFO, BRGM, BEAC

INSTITUTS DE MICROFINANCE

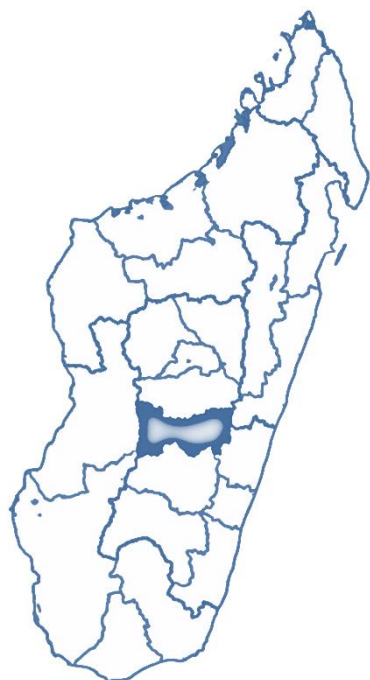
URCECAM

REGIONS / DISTRICTS/ COMMUNES
HAUTE MATSIATRA

CATEGORIE
BAILLEURS / PTF/ACTEURS

REGIONS / DISTRICTS/ COMMUNES	CATEGORIE	BAILLEURS / PTF/ACTEURS
HAUTE MATSIATRA	ORGANISMES PUBLICS	DREAH HAUTE MATSIATRA
	PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS	
	PROJETS – PROGRAMMES	EAURIZON, JEUNE LEADER, KOLORANO, PLAE IV, RANOWASH, COOPERATION DECENTRALISEE METROPOLE DE LYON – REGION HAUTE-MATSIATRA, CAP'EAU, AGIRE
	ORGANISATIONS NON-GOUVERNEMENTALES	FITEA, FIANTSO MADAGASCAR, HAONA SOA, ONG MIARINTSOA, NY TANINTSIKA, ONG TANDAVANALA, PRACTICA/3F - SAF/FJKM, VONJEO NY ZAZA MALAGASY – VOZAMA, RAN'EAU
	ASSOCIATIONS	AINGA MADAGASCAR, ACCADEMIS, AS'EAU, ADESE, LEAD MADA, ADES, RANODIO, FIVOY, - CEDII, MPANAZAVA, VOIALA MADAGASCAR
	ENTREPRISES	ECODIO VIDANGE, LAZA, - LE RELAIS MADAGASCAR, ISB, SE.FI, JIRAMA, BURGEAP
	BUREAUX D'ETUDES	BETMG ₂ C, CEDII
	ÉTABLISSEMENTS COMMERCIAUX	ATELIER VATOLAHY
	RESEAUX	RES'EAU
	PLATEFORMES DE LA SOCIETE CIVILE	
	INSTITUTS DE MICROFINANCE	TIAVO

REGIONS / DISTRICTS/ COMMUNES

AMORON'I MANIA



CATEGORIE

ORGANISMES PUBLICS

BAILLEURS / PTF/ACTEURS

DREAH AMORON'I MANIA

PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS

UNICEF, USAID, MCDI, PNUD, BANQUE MONDIALE, CARE MADAGASCAR, CRS, WATERAID

PROJETS – PROGRAMMES

PROJET KILONGA, PROJET H.I.P, RANO WASH

ORGANISATIONS NON-GOUVERNEMENTALES

ASSOCIATIONS

NY TANINTSIKA

ENTREPRISES

JACARANDA DE MADAGASCAR

BUREAUX D'ETUDES

-

ÉTABLISSEMENTS COMMERCIAUX

-

RESEAUX

-

PLATEFORMES DE LA SOCIETE CIVILE

COMARESS

INSTITUTS DE MICROFINANCE

URCECAM

REGIONS / DISTRICTS/ COMMUNES
VATOVAVY



CATEGORIE
ORGANISMES PUBLICS

BAILLEURS / PTF/ACTEURS

DREAH VATOVAVY

PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS

CARE MADAGASCAR

PROJETS – PROGRAMMES

PROGRAMME USAID ACCESS

**ORGANISATIONS NON-
GOUVERNEMENTALES
ASSOCIATIONS**

ONG MIARINTSOA, NY TANINTSIKA , - SAF/FJKM

ENTREPRISES

BUREAUX D'ETUDES

ÉTABLISSEMENTS COMMERCIAUX

RESEAUX

PLATEFORMES DE LA SOCIETE CIVILE

INSTITUTS DE MICROFINANCE

MUTUELLE TAGNALA MIRAY

REGIONS / DISTRICTS/ COMMUNES

FITOVIGNANY



CATEGORIE

ORGANISMES PUBLICS

BAILLEURS / PTF/ACTEURS

DREAH FITOVIGNANY

PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS

CARE MADAGASCAR

PROJETS – PROGRAMMES

PROGRAMME USAID ACCESS

ORGANISATIONS NON-
GOUVERNEMENTALES
ASSOCIATIONS

ONG MIARINTSOA, NY TANINTSIKA, - SAF/FJKM

ENTREPRISES

BUREAUX D'ETUDES

ÉTABLISSEMENTS COMMERCIAUX

RESEAUX

PLATEFORMES DE LA SOCIETE CIVILE

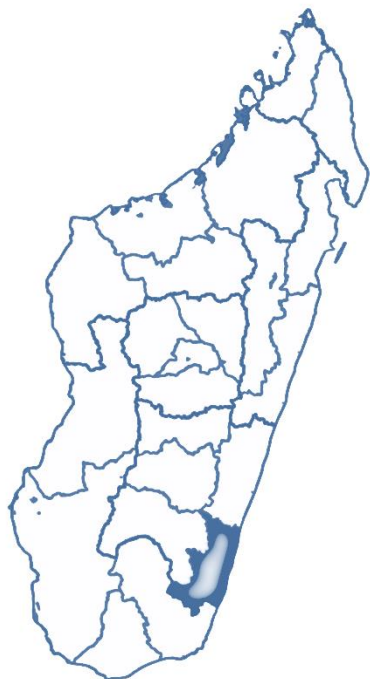
INSTITUTS DE MICROFINANCE

MUTUELLE FITOVINANY AVARATRA, MUTUELLE
FIOMBONAN'I AMBAHIBE,

REGIONS / DISTRICTS/ COMMUNES	CATEGORIE	BAILLEURS / PTF/ACTEURS
 <p data-bbox="421 231 562 255">IHOROMBE</p>	ORGANISMES PUBLICS	DREAH IHOROMBE
	PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS	
	PROJETS – PROGRAMMES	
	ORGANISATIONS NON-GOUVERNEMENTALES ASSOCIATIONS	ONG SPM, COMARESS
	ENTREPRISES	
	BUREAUX D'ETUDES	
	ÉTABLISSEMENTS COMMERCIAUX	
	RESEAUX	
	PLATEFORMES DE LA SOCIETE CIVILE	
	INSTITUTS DE MICROFINANCE	MUTUELLE FIOMBONAN'I BARABE

REGIONS / DISTRICTS/ COMMUNES

ATSIMO ATSIANANA



CATEGORIE

BAILLEURS / PTF/ACTEURS

REGIONS / DISTRICTS/ COMMUNES	CATEGORIE	BAILLEURS / PTF/ACTEURS
ATSIMO ATSIANANA	ORGANISMES PUBLICS	DREAH ATSIMO ATSIANANA
	PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS	UNICEF, ADRA
	PROJETS – PROGRAMMES	
	ORGANISATIONS NON-GOUVERNEMENTALES	ONG SAHA
	ASSOCIATIONS	
	ENTREPRISES	
	BUREAUX D'ETUDES	
	ÉTABLISSEMENTS COMMERCIAUX	
	RESEAUX	
	PLATEFORMES DE LA SOCIETE CIVILE	
	INSTITUTS DE MICROFINANCE	MENAGNARA, MUTUELLE AGNAMBAHY SAFATRA

REGIONS / DISTRICTS/ COMMUNES
ATSINANANA

CATEGORIE
BAILLEURS / PTF/ACTEURS

CATEGORIE	BAILLEURS / PTF/ACTEURS
ORGANISMES PUBLICS	DREAH ATSIANANA
PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS	DRAEP, DREDD, UAUE, AUE, BACE ; COFRAC
PROJETS – PROGRAMMES	AFAFI-NORD, PROGRAMME USAID ACCESS, PADAP
ORGANISATIONS NON-GOUVERNEMENTALES	CIRA SAS / ASA TARATRA SARL INSTITUT PASTEUR DE MADAGASCAR
ASSOCIATIONS	AUE/SMR, ASSOCIATION FITIAVANA, ASSOCIATION MAMIRATRA, ASSOCIATION MIARINA, ASSOCIATION SOAMEVA, ASSOCIATION TSARAKOJA
ENTREPRISES	EGC ₃ S, ENTREPRISE MIALY, ENTREPRISE RINJA, MINEA, NY RAVO SARLU, VARANGA
BUREAUX D'ETUDES	-
ÉTABLISSEMENTS COMMERCIAUX	-
RESEAUX	-
PLATEFORMES DE LA SOCIETE CIVILE	-
INSTITUTS DE MICROFINANCE	OTIV ZL, ACOA

REGIONS / DISTRICTS/ COMMUNES

ANALANJIROFO



CATEGORIE

BAILLEURS / PTF/ACTEURS

CATEGORIE	BAILLEURS / PTF/ACTEURS
ORGANISMES PUBLICS	DREAH ANALANJIROFO
PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS	DRAEP, DREDD, SCG, UAUE, AUE, BACE, UNICEF, PNUD, GRET, FID PROGRAMME FIAVOTA, MEDECIN SANS FRONTIERE, MEDAIR
PROJETS – PROGRAMMES	AFAFI-NORD, PROGRAMME USAID ACCESS, PADAP, RANONTSIKA, DIOTONTOLO, SAHI
ORGANISATIONS NON-GOUVERNEMENTALES	ASOS, GRET, MATEZA, MAMIZO, RANONTSIKA, SOAKOJA
ASSOCIATIONS	AMB, - AUE/SMR, ASSOCIATION FITIAVANA, ASSOCIATION MAMIRATRA, ASSOCIATION MIARINA, ASSOCIATION SOAMEVA, ASSOCIATION TSARAKOJA, MAVILA, ASOS, AFAFI SUD, ACF
ENTREPRISES	EGC ₃ S, ENTREPRISE MIALY, ENTREPRISE RINJA, MINEA, NY RAVO SARLU, VARANGA
BUREAUX D'ETUDES	-
ÉTABLISSEMENTS COMMERCIAUX	-
RESEAUX	-
PLATEFORMES DE LA SOCIETE CIVILE	-
INSTITUTS DE MICROFINANCE	OTIV

REGIONS / DISTRICTS/ COMMUNES

ALAO TRA MANGORO



CATEGORIE

BAILLEURS / PTF/ACTEURS

CATEGORIE	BAILLEURS / PTF/ACTEURS
ORGANISMES PUBLICS	DREAH ALAO TRA MANGORO
PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS	-
PROJETS – PROGRAMMES	-
ORGANISATIONS NON-GOUVERNEMENTALES ASSOCIATIONS	ASOS, SAF FJKM, WATERAID
ENTREPRISES	
BUREAUX D'ETUDES	
ÉTABLISSEMENTS COMMERCIAUX	
RESEAUX	
PLATEFORMES DE LA SOCIETE CIVILE	
INSTITUTS DE MICROFINANCE	URCECAM, OTIV ALAO TRA MANGORO

REGIONS / DISTRICTS/ COMMUNES

BOENY

CATEGORIE

BAILLEURS / PTF/ACTEURS

CATEGORIE	BAILLEURS / PTF/ACTEURS
ORGANISMES PUBLICS	DREAH BOENY
PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS	OMS, UNICEF, FNUAP



REGIONS / DISTRICTS/ COMMUNES	CATEGORIE	BAILLEURS / PTF/ACTEURS
	PROJETS – PROGRAMMES	PROJET D'ASSAINISSEMENT / GESTION DES BOUES DE VIDANGES
	ORGANISATIONS NON-GOUVERNEMENTALES	GESCOD, ACCESS, UNICEF, CARE, WSUP, GREEN, ENDA
	ASSOCIATIONS	AIMF, GESCOD
	ENTREPRISES	-
	BUREAUX D'ETUDES	-
	ÉTABLISSEMENTS COMMERCIAUX	-
	RESEAUX	-
	PLATEFORMES DE LA SOCIETE CIVILE	-
	INSTITUTS DE MICROFINANCE	OTIV, MAMPITA, MUTUA FIDE MICROFINANCE

REGIONS / DISTRICTS/ COMMUNES

SOFIA



CATEGORIE

BAILLEURS / PTF/ACTEURS

CATEGORIE	BAILLEURS / PTF/ACTEURS
ORGANISMES PUBLICS	DREAH SOFIA
PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS	-
PROJETS – PROGRAMMES	-
ORGANISATIONS NON-GOUVERNEMENTALES	ASOS, SAHI, HVM
ASSOCIATIONS	-
ENTREPRISES	-
BUREAUX D'ETUDES	-
ÉTABLISSEMENTS COMMERCIAUX	-
RESEAUX	-
PLATEFORMES DE LA SOCIETE CIVILE	-
INSTITUTS DE MICROFINANCE	URCECAM

REGIONS / DISTRICTS/ COMMUNES

BETSIBOKA



CATEGORIE

ORGANISMES PUBLICS

PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS

PROJETS – PROGRAMMES

**ORGANISATIONS NON-
GOUVERNEMENTALES
ASSOCIATIONS**

ENTREPRISES

BUREAUX D'ETUDES

ÉTABLISSEMENTS COMMERCIAUX

RESEAUX

PLATEFORMES DE LA SOCIETE CIVILE

INSTITUTS DE MICROFINANCE

BAILLEURS / PTF/ACTEURS

DREAH BETSIBOKA

BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT

PROJET DE REHABILITATION DES PERIMETRES
RIZICOLES DE LA BASSE BETSIBOKA

AJEMA

REGIONS / DISTRICTS/ COMMUNES

MELAKY



CATEGORIE

BAILLEURS / PTF/ACTEURS

ORGANISMES PUBLICS	DREAH MELAKY
PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS	FIDA, UNION EUROPEENNE, PARECAM, GWP
PROJETS – PROGRAMMES	AD ₂ M, GIRE
ORGANISATIONS NON-GOUVERNEMENTALES ASSOCIATIONS	AUE, ASSOCIATION MAMELO, FTMM
ENTREPRISES	
BUREAUX D’ETUDES	PROJET AD ₂ M
ÉTABLISSEMENTS COMMERCIAUX	
RESEAUX	
PLATEFORMES DE LA SOCIETE CIVILE INSTITUTS DE MICROFINANCE	

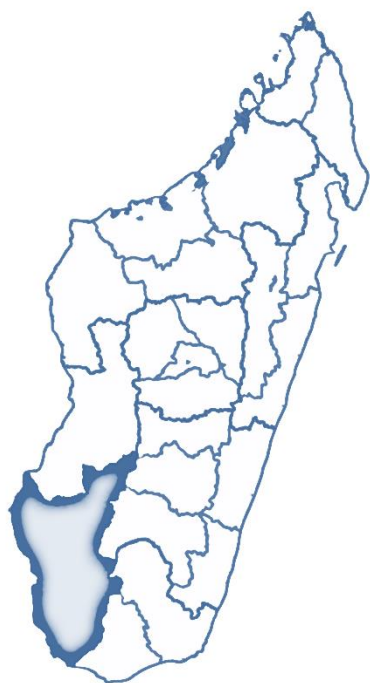
REGIONS / DISTRICTS/ COMMUNES

ATSIMO ANDREFANA

CATEGORIE

BAILLEURS / PTF/ACTEURS

ORGANISMES PUBLICS	DREAH ATSIMO ANDREFANA, ANDEA
PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS	WSUP, EDBM, FANAINGA, FID, FNUAP, PAM, FAE, BAD WHH
PROJETS – PROGRAMMES	PROJET PASSAT, REEPS, PADEVE



ORGANISATIONS NON-GOUVERNEMENTALES

EXPERTS-SOLIDAIRES, ONG BEL'AVENIR, ONGTARATRA, WSUP, WHH

ASSOCIATIONS

ALA HAREA LOVAIN-JAFY, ASSOCIATION AVIAVY, AJDROT, ASSOCIATION TAVANDRAY, ASSOCIATION TSIMALONJAFY, AUE AMBOHIBOLA MIRAY, AUE AOMBILAHY, AUE MANIRISOA, AUE SOAJORO, CLUB DE DROIT, CNMDH, COJEA, CRM, EZAKA, FIMAMABE, FIKAMBANANA TANORA GARAN'TEEN TOLIARA, GASY MILA VONJY, JID, JAE, MYDW, MENDRIKA, MAJ, SOALIA, TANORA IRAY TOLIARA, TAMANA, TAMIA, VEFITIA, VEHIVAVY MIRAY, VMM, ZATOMA

ENTREPRISES

ENTREPRISE AINA, ENTREPRISE FENOSOA, ENTREPRISE MILLENIUM, ENTREPRISE MOMALY FELICIA, ENTREPRISE TIANA, FATEMI ENTREPRISE, OXAURUS, TATIRANO, ENERGIS FD

BUREAUX D'ETUDES

ECLA EA, GROUPEMENT CIRA SAS, ASA TARATRA SARL

ÉTABLISSEMENTS COMMERCIAUX

CENTRE DE RECHERCHE ET DE FORMATION

IPM, CNRE, CONSEIL INGENIERIE ET RECHERCHE APPLIQUEE

**PLATEFORMES DE LA SOCIETE CIVILE
INSTITUTS DE MICROFINANCE**

TAFAMAHASOATOI
VOLA MAHASOA

ANDROY

ORGANISMES PUBLICS

DREAH ANDROY, ANDEA

PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS

PAM, UNICEF, MEDAIR, MSF, SCI, RAN'EAU, CCIFM

REGIONS / DISTRICTS/ COMMUNES

CATEGORIE

BAILLEURS / PTF/ACTEURS



PROJETS – PROGRAMMES

AFAFI-SUD, L'EAU DE PLUIE, UNE RESSOURCE INEPUISABLE POUR MADAGASCAR, REEPS

ORGANISATIONS NON-GOUVERNEMENTALES ASSOCIATIONS

ACF, ONG ADRIS, GRET, GRADE

AMPELA MITRAOKE, ASSOCIATION FANOVANA, ASSOCIATION TOMPY, JEUNES MANAITRA, - SAHI

ENTREPRISES

TATIRANO, ENTREPRISE FANIRY, ENTREPRISE KINTANA, ENTREPRISE TODY, SALALAKO, OXAURUS, ENERGIS FD

BUREAUX D'ETUDES

METEO MADAGASCAR

ÉTABLISSEMENTS COMMERCIAUX

CENTRE DE RECHERCHE ET DE FORMATION

PLATEFORMES DE LA SOCIETE CIVILE

INSTITUTS DE MICROFINANCE

REGIONS / DISTRICTS/ COMMUNES

ANOSY

CATEGORIE

ORGANISMES PUBLICS

BAILLEURS / PTF/ACTEURS

DREAH ANOSY, SOREA ; ANDEA ; ONE, AGETIPA, BPPAR

REGIONS / DISTRICTS/ COMMUNES

CATEGORIE

BAILLEURS / PTF/ACTEURS



PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS

BANQUE MONDIALE, BAD, PNUD, UNICEF, WATERAID, WSUP, USAID, AFD, UNION EUROPEENNE, JICA

PROJETS – PROGRAMMES

AFAFI SUD, UGFC, PROGRAMME FANAINGA DE LA GIZ, L'EAU DE PLUIE, UNE RESSOURCE INEPUISABLE POUR MADAGASCAR, PNAEAP

ORGANISATIONS NON-GOUVERNEMENTALES

ALT MG (ANDRY LALANA TOHANA), ONG AVIA (ANOSY VILLAGES INTEGRATED ACTIONS), CONSORTIUM WHH/AIM, FARA VEHIVAVY FIKARAKARANA ANKOHONANA RENY ANKIZY INDRINDRA NY VEHIVAVY, ONG SEED MADAGASCAR, CIRA SAS / ASA TARATRA SARL

ASSOCIATIONS

AJEDIFO (ASSOCIATION DES JEUNES DIPLOMES DE FORT-DAUPHIN), ASSOCIATION FITIAVANA, ASSOCIATION MAHASOA – MAHASOA, ASSOCIATION MIRAY, ASSOCIATION ROSO, - CRM, FAMI

ENTREPRISES

AVOTRA SERVICE – AVOTRA, ENERGIS FD, TATIRANO, EES, MIRAY SARL, QMM, SOCIETE SOALIA SARL – SOALIA, TATIRANO ENTREPRISE SOCIALE, OXAURUS, ENERGIS FD

BUREAUX D'ETUDES

SARLU LITTORAL SERVICE

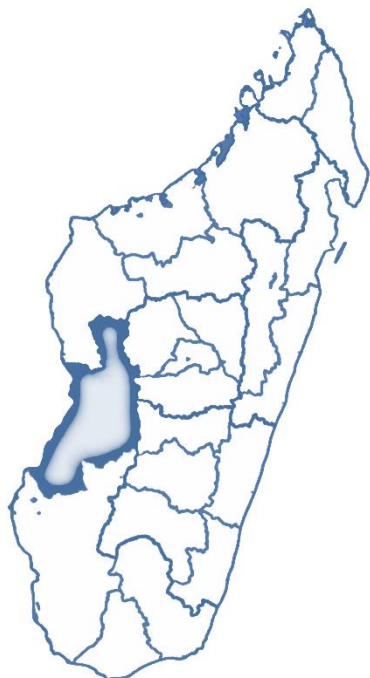
PLATEFORMES DE LA SOCIETE CIVILE

INSTITUTS DE MICROFINANCE

MUTUELLE DE MANDRARE, ORDIMIC

REGIONS / DISTRICTS/ COMMUNES

MENABE



CATEGORIE

ORGANISMES PUBLICS

BAILLEURS / PTF/ACTEURS

DREAH MENABE, MEDD, UFP / DPFI, CISCO MIANDIVAZO

PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS

WASH, UFP, HELVETAS SWISS INTER COOPERATION, AIM, CODE MENABE, FONDATION ONE DROP, PRINCE ALBERT II DE MONACO, ENTREPRISE SOCIALE NEMACO, PARECAM, FIDA, GOUVERNEMENT CHINOIS, JICA, UNICEF, FAA, OMV, USAID, FAPBM

PROJETS – PROGRAMMES

TELOMIOVA, PGES, PAEB, MPO, GIRE, EAU-PERATION MADAGASCAR, PROJET RATSANTANANA, MATOY

ORGANISATIONS NON-GOUVERNEMENTALES ASSOCIATIONS

LANONA, MEDAIR, CODE MENABE, AIM

AUE, ASSOCIATION ALLEMANDE AKE, ACT

ENTREPRISES

BUREAUX D'ETUDES

PLATEFORMES DE LA SOCIETE CIVILE

FIVE, COMARESS

INSTITUTS DE MICROFINANCE

URCECAM

REGIONS / DISTRICTS/ COMMUNES

DIANA



CATEGORIE

BAILLEURS / PTF/ACTEURS

ORGANISMES PUBLICS

DREAH DIEGO SUAREZ, REGION DIANA, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU FINISTERE EN COOPERATION DECENTRALISEE AVEC LA REGION DIANA, COMMUNE RURALE DE MANGAOKA, MPAE, MRHPDREDD, DRSP

PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS

HELVETAS, HI, EXPERTS SOLIDAIRES, ACCESS, HELVETAS, MNP, SERVICE DE COOPERATION DE L'AMBASSADE DE FRANCE A MADAGASCAR, COMITE DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN, AGENCE EAU LORE BRETAGNE, DRAEP, DREDD, SCG, UAUE, AUE, BACE, BM / CITIES ALLIANCE, ; SOMEAH – WSUP; AFD; UNICEF MADAGASCAR; PNUD MADAGASCAR; FACILITE AFRICAINE DE L'EAU (FAE); BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT (BAD) ; UN HABITAT/ARTELIA INTERNATIONAL

PROJETS – PROGRAMMES

PROJET D'ADDUCTION D'EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT A AMPASINDAVA ET ANTANAMANDRY, PROGRAMME DE COOPERATION DECENTRALISEE, AFAFI-NORD, APIPA, SAMVA, ANDEA, SOREA ET CNEAGR, PADEVE

ORGANISATIONS NON-GOUVERNEMENTALES

ONG AZIMUT, GROUPEMENT CIRA SAS ET ASA TARATRA SARL, PIC, EAST (EAU AGRICULTURE ET SANTE EN MILIEU TROPICAL), GRET, WATER AID, EOI, CITE RAN'EAU, CRS

ASSOCIATIONS

ACPU/DS

ENTREPRISES

AGETIPA ; PARFUN D'YLANGI N.G, AROMA FOREST, PNB MAHTP/AGETIPA/URBAPLAN/TRANSITEC/GESCOD/MITI CONSULTING ; STAR, SECREN, PFOI, OSO FARMING, COMPAGNIE SALINIERE DE MADAGASCAR, VITA FOAM MADAGASCAR, JIRAMA, SIRAMA, SPPM

BUREAUX D'ETUDES

MIARY, EXPERTS-SOLIDAIRES

INSTITUTS DE MICROFINANCE

OTIV DIANA, ODRD

REGIONS / DISTRICTS/ COMMUNES

SAVA



CATEGORIE

BAILLEURS / PTF/ACTEURS

ORGANISMES PUBLICS

SERVICE HYDRAULIQUE VILLAGEOIS ET SERVICES URBAINS D'EAU POTABLE, DRAEP, DREDD, SCG, UAUE, AUE, BACE

PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS

TIA SAVA, UE, AFD, FIDEV, ARES-CCD

PROJETS – PROGRAMMES

PROGRAMME D'ASSAINISSEMENT URBAIN ET DE POLITIQUES COMMUNALES, AEP, PRD, PROGRAMME PDLU-SAVA, AFAFI-NORD

ORGANISATIONS NON-GOUVERNEMENTALES

ONG T&D, ONG GEVALDOR, HARDI, TERRITOIRE & DEVELOPPEMENT

ASSOCIATIONS

CENTRE DE FORMATION ET DE RECHERCHE

CIRD, CURSA

BUREAUX D'ETUDES

OBSERVATOIRE DE GIRE ANKAVIA, CBA

PLATEFORMES DE LA SOCIETE CIVILE

INSTITUTS DE MICROFINANCE

OTIV SAVA, FIVED

Annexe 3 : Liste des communes urbaines et des communes de première catégorie

<i>REGION</i>	<i>DISTRICT</i>	<i>COMMUNE URBAINE</i>
ANALAMANGA	Préfecture de Police	Commune Urbaine d'Antananarivo
VAKINANKARATRA	Antsirabe I	Antsirabe
DIANA	Antsiranana I	Antsiranana
	Nosy- Be	Nosy-Be
HAUTE MATSIATRA	Fianarantsoa	Fianarantsoa
BOENY	Mahajanga I	Mahajanga
ATSINANANA	Toamasina I	Toamasina
ANALANJIROFO	Sainte Marie	Sainte Marie
ATSIMO ANDREFANA	Toliara I	Toliara
ANALAMANGA	Ambohidratrimo	Ambohidratrimo
	Anjozorobe	Anjozorobe
	Ankazobe	Ankazobe
	Manjakandriana	Manjakandriana
BONGOLAVA	Tsiroanomandidy	Tsiroanomandidy
ITASY	Arivonimamo	Arivonimamo
		Imerintsiatosika
	Miarinarivo	Miarinarivo
	Soavinandriana	Soavinandriana
VAKINANKARATRA	Ambatolampy	Ambatolampy
	Betafo	Betafo
DIANA	Ambanja	Ambanja
	Ambilobe	Ambilobe
SAVA	Andapa	Andapa
	Antalaha	Antalaha
	Sambava	Sambava
	Vohemar	Vohemar
HAUTE MATSIATRA	Ambalavao	Ambalavao
	Ambohimahaso	Ambohimahaso
AMORON'I MANIA	Ambositra	Ambositra
	Fandriana	Fandriana
	Ambatofinandrahana	Ambatofinandrahana
IHOROMBE	Ihosy	Ihosy
ATSIMO ATSIANANA	Farafangana	Farafangana
	Vangaindrano	Vangaindrano
VATOVAVY FITOVINANY	Manakara	Manakara
	Mananjary	Mananjary
	Ifanadiana	Ifanadiana
	Vohipeno	Vohipeno
	Ikongo	Ikongo

<i>REGION</i>	<i>DISTRICT</i>	<i>COMMUNE URBAINE</i>
BOENY	Marovoay	Marovoay
	Ambato Boeny	Ambato Ambarimay
	Soalala	Soalala
BETSIBOKA	Maevatanana	Maevatanana
	Tsaratana	Tsaratana
MELAKY	Maintirano	Maintirano
	Besalampy	Besalampy
SOFIA	Antsohihy	Antsohihy
	Befandriana Nord	Befandriana Nord
	Mampikony	Mampikony
	Mandritsara	Mandritsara
	Port-Berger	Port-Berger
	Analalava	Analalava
	Bealanana	Bealanana
ALAOTRA MANGORO	Ambatondrazaka	Ambatondrazaka
	Moramanga	Moramanga
	Amparafaravola	Amparafaravola
	Andilamena	Andilamena
ANALANJIROFO	Fenerive Est	Fenerive Est
	Maroantsetra	Maroantsetra
	Vavatenina	Vavatenina
	Mananara Nord	Mananara Nord
ATSINANANA	Vatomandry	Vatomandry
	Mahanoro	Mahanoro
	Brickaville	Brickaville
ANDROY	Ambovombe Androy	Ambovombe Androy
ANOSY	Bekily	Morafeno
	Betroka	Betroka
	Taolagnaro	Taolagnaro
	Amboasary Sud	Amboasary Sud
ATSIMO ANDREFANA	Morombe	Morombe
	Ampanihy Ouest	Ampanihy Centre
	Betioky	Betioky Sud
MENABE	Mahabo	Mahabo
	Morondava	Morondava
	Miandrivazo	Miandrivazo
	Manja	Manja
ANALAMANGA	Andramasina	Andramasina
		Ambohimadana
	Atsimondrano	Bemasoandro

<i>REGION</i>	<i>DISTRICT</i>	<i>COMMUNE URBAINE</i>
		Tanjombato
		Andoharanofotsy
		Andranonahoatra
		Ambavahaditokana
		Itaosy
		Alakamisy Fenoarivo
		Ampitatafika
		Anosizato Andrefana
	Avaradrano	Ankadikely Ilafy
		Sabotsy Namehana
		Alasora
		Ambohimangakely
		Ambohimanga Rova
		Talata Volonondry
	Manjakandriana	Mantasoa
	Ambohidratrimo	Ambohibao Antehiroka
		Talatamaty
		Ambohitrimanjaka
		Anosiala
		Mahitsy
		Ivato
BONGOLAVA	Fenoarivobe	Fenoarivobe
	Tsiroanomandidy	Ankadinondry Sakay
ITASY	Arivonimamo	Arivonimamo II
	Miarinarivo	Analavory
VAKINANKARATRA	Antanifotsy	Antanifotsy
		Ambohimandroso
	Faratsiho	Faratsiho
	Mandoto	Mandoto
ALAOTRA MANGORO	Anosibe An'ala	Anosibe An'ala
	Ambatondrazaka	Ambatondrazaka – Suburbaine
		Didy
ANALANJIROFO ATSINANANA	Soanierana Ivongo	Soanierana Ivongo
	Antanambao Manampotsy	Antanambao Manampotsy
	Toamasina II	Foulpointe
		Tamatave Suburbaine
	Marolambo	Marolambo
BOENY	Mitsinjo	Mitsinjo
	Ambato Boeny	Andranofasika
	Marovoay	Marovoay Banlieu
	Kandreho	Kandreho

<i>REGION</i>	<i>DISTRICT</i>	<i>COMMUNE URBAINE</i>
BETSIBOKA	Maevatanana	Maevatanana II
MELAKY	Ambatomainty	Ambatomainty
	Antsalova	Antsalova
	Morafenobe	Morafenobe
SOFIA	Mampikony	Mampikony II
	Port Berger	Port Berger II
HAUTE MATSIATRA	Ikalamavony	Ikalamavony
	Lalangina	Sahambavy
		Alakamisy Ambohimaha
	Ambalavao	Ambohimahasina
		Anjoma
		Ankaramena
	Ambohimahasoa	Vohiposa
	Isandra	Isorana
	Vohibato	Mahasoabe
		Talata Ampano
		Alakamisy Itenina
AMORON'I MANIA	Manandriana	Ambovombe Centre
	Ambositra	Ambositra II
		Ivato Centre
	Fandriana	Sandrandahy
IHOROMBE	Iakora	Iakora
	Ivohibe	Ivohibe
	Ihosy	Ranohira
ATSIMO ATSIANANA	Befotaka Sud	Befotaka Sud
	Midongy Sud	Nosifeno (Ex Midongy Sud)
	Vondrozo	Vondrozo
VATOVAVY FITOVINANY	Ifanadiana	Ranomafana
	Nosy Varika	Nosy Varika
	Vohipeno	Vohipeno
	Mananjary	Kianjavato
	Manakara	Marofarihy
DIANA	Antsiranana II	Antanamitarana
		Anivorano Nord
		Joffre Ville
		Ramena
SAVA	Andapa	Ambalamanasy II
	Antalaha	Ambohitralanana
	Sambava	Amboangibe
		Farahalana
	Vohemar	Ampanefena
		Antsirabe Nord

<i>REGION</i>	<i>DISTRICT</i>	<i>COMMUNE URBAINE</i>
ANOSY	Tolagnaro	Ampasy Nampohana
		Mandromoromotsy
		Soanierana
ANDROY	Beloha	Beloha Androy
	Tsihombe	Tsihombe
ATSIMO ANDREFANA	Ankazoabo Sud	Ankazoabo Sud
	Benenitra	Benenitra
	Beroroaha	Beroroaha
	Sakaraha	Sakaraha
	Toliara II	Mitsinjo Betanimena
		Ankililoaky
	Ampanihy Ouest	Ejeda
MENABE	Belo Sur Tsiribihina	Belo Sur Tsiribihina

Annexe 4 : Les contextes du pays et de la feuille de route Madagasikara Madio 2030

a) Contexte pays

En 2023, Madagascar est subdivisé en 24 régions¹⁶, 119 districts, 1695 communes et 19169 fokontany. Selon la Constitution de la Quatrième République, votée en 2010, les régions et les communes sont des collectivités territoriales décentralisées.

Madagascar s'étend sur une superficie de 592 041 km². Pour la population¹⁷, le pays compte 25 674 196 habitants, composés d'un peu plus de femmes (50,7%) que d'hommes (49,3%) avec une taille moyenne de 4,2 individus par ménage, et un taux d'accroissement annuel estimé à 3,01%. La population est principalement rurale avec 80,5 % vivant en milieu rural et 19,5% en milieu urbain.

Les indicateurs clés de développement indiquent que Madagascar se situe dans les pays les moins avancés pour atteindre les ODD avec notamment : 162ème rang sur 190 pays en termes d'économie ; 98ème sur 113 en droit, 155ème sur 180 en

indice de corruption, 158ème rang sur 188 pays dans le classement mondial de l'indice de développement en 2018.

Sur le plan climatique, Madagascar a un climat tropical d'altitude, avec des différenciations suivant les la géographie du pays. Les Hautes Terres Centrales ont un climat tempéré avec saisons bien différenciées - été chaud et hiver frais. Les zones côtières sont généralement chaudes toute l'année. La façade orientale est bien arrosée avec des précipitations annuelles régulièrement réparties dépassant 2 000mm. Le plateau central reste, cependant, moins arrosé avec une pluviométrie variante entre 800 et 1 800mm. La partie Nord-Ouest bénéficie d'un climat humide, tandis que la partie Sud-Ouest et les zones du Sud sont caractérisées par une aridité importante, et le Sud et le Sud-Ouest recevant moins de 380 mm de pluviométries par an. Les aléas climatiques liés au changement climatique frappent annuellement le pays, et impactent négativement sur les situations de l'assainissement - inondations, destruction des infrastructures, et toutes maladies à défaut d'assainissement.

b) Contexte de la feuille de route

■ Le contexte de la Décentralisation Émergente pour Madagascar

Madagascar engage actuellement des réformes de grande envergure dans le domaine de la décentralisation telle qu'elles sont développées par la Lettre de Politique de Décentralisation Émergente validée à travers la loi n°2021-011 du 18 août 2021 et le Plan National de Décentralisation Émergente pour sa mise

en œuvre (Annexe 1). Le nouveau cadre responsabilise les communes pour la fourniture des services publics de qualité, et pour leur autonomie financière et la finalisation de la décentralisation.

Cette base politique de développement local offre aux communes à la fois des

¹⁶ La Constitution de la Quatrième République, votée en 2010, a subdivisé le pays en 22 régions. Après éclatement de la Région Vatovavy et Fitovinany en région de Vatovavy et région de Fitovinany en 2021, et la création de la région

Ambatosoa composée des deux districts de Mananara Avaratra et de Maroantsetra en 2023, Madagascar compte 24 régions

¹⁷ Source : MDG – INSTAT – RGPH 2018

obligations et d'importantes opportunités à exploiter pour gérer de manière efficace et durable l'assainissement dans leurs territoires. Mais cela demande la mise en place d'un ensemble des moyens adéquats pour satisfaire les besoins en services publics de qualité des populations. On peut en noter, entre autres, des ressources humaines compétentes comme les ATEAH, les outils de planification -SDAU, les ressources financières, qui constituent

précédemment de véritables contraintes au niveau local, avec les problèmes liés à la non maîtrise des textes qui régissent l'assainissement, et au manque de compétences et de volonté politique à engager un processus innovant, inclusif et participatif de développement local.

La réforme initiée par le PNDE entrainera un retournement radical de situations en termes d'approches et de ressources au profit des communes.

■ Une Feuille de route « Madagasikara Madio 2025 – Volet 1 Élimination de la Défécation à l'air Libre » en cours de mise en œuvre

En 2019, le Ministère en charge de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène, en collaboration avec les PTFs et les acteurs concernés dans le secteur de l'Assainissement, a mis en place le programme « Madagasikara Madio 2025 – Volet rural : Élimination de la défécation à l'air libre », et s'est engagé à sa mise en œuvre en vue de rendre le pays propre en 2025. Des résultats significatifs sont réalisés avec des territoires ruraux certifiés à statut « Fin de la défécation à l'Air Libre ».

Pour atteindre les ODD 2030 dans le domaine de l'Assainissement dans son ensemble pour le pays, la feuille de route « Madagasikara Madio 2030 – Volet 2 Assainissement urbain est à mettre en place.

■ Le déficit d'assainissement à l'origine d'importantes conséquences sanitaires, économiques et environnementales à Madagascar

Le déficit par absence et ou inefficacité des dispositifs d'assainissement induit la dispersion dans l'environnement de divers éléments polluants (matières fécales, urine, graisses, détergents, produits d'hygiène, virus, bactéries etc.). Ces polluants, entre autres, contaminent les réserves d'eau utilisées par les populations ou se propagent dans la communauté à défaut, par exemple, du lavage des mains avec du savon ou de détergent. Des risques sanitaires et environnementales en sont liés.

En effet, des micro-organismes pathogènes, ingérés ou pénétrant dans l'organisme, sont responsables de maladies par contamination (consommation d'une eau contaminée par des matières fécales, contact des mains sales avec la bouche, fertilisation des terres agricoles avec des eaux d'égout, contamination par un hôte intermédiaire...). Ces micro-organismes sont de différents types, à savoir les virus, responsables des gastro-entérites (le poliovirus à l'origine de la poliomyélite qui touchent les personnes adultes et reprend de l'ampleur ces temps à Madagascar, le Rotavirus) et des difficultés respiratoires aiguës comme le Covid-19 encore actif, les bactéries responsables des maladies hydriques, les champignons, et les vers et œufs parasites.

Cette liste de micro-organismes et des maladies hydriques associées met en évidence les risques sanitaires liés au manque d'assainissement. Or, des études ont fait apparaître que l'assainissement de base pourrait empêcher jusqu'à 77 % de ces infestations.

D'autres importants risques sanitaires liés à la toxicité des polluants, et des dommages économiques dus à la perte de productivité (journées de travail perdues pour maladies ou garde d'enfants, temps passé à faire la queue devant des latrines publiques ou à chercher des endroits isolés) et aux dépenses de santé aggravent les conséquences à défaut d'assainissement approprié.

Les défis à relever pour le sous-secteur assainissement urbain restent énormes dans le contexte actuel du pays où les besoins en assainissement augmentent alors qu'une partie des dispositifs d'assainissement existants se dégradent et les ressources à mobiliser demeurent problématiques.

■ Changement climatique et ODD

90 % des problèmes causés par le changement climatique sont liés aux conditions météorologiques, qui ont des liens importants avec le cycle de l'eau, la disponibilité globale de l'eau et l'assainissement. Depuis 2000, il y a eu des catastrophes climatiques, hydrologiques et météorologiques au nombre de 55 avec une moyenne de 10 808 022 personnes affectées et des 1 704 décès dans le pays attribués à celles-ci. Madagascar est classé 165 sur 182 pays en ce qui concerne sa vulnérabilité et sa volonté de s'adapter avec succès au changement climatique. Madagascar est classé 144 sur l'IDH planétaire ajusté en fonction des pressions¹⁸.

Les problèmes récurrents liés au changement climatique impactent lourdement les conditions d'assainissement des populations en milieu urbain par la destruction des infrastructures d'assainissement, la propagation des maladies hydriques et la pollution toxique de l'environnement.

■ Le cadre stratégique de développement de Madagascar, levier pour l'assainissement

La mise en œuvre de toutes les politiques et stratégies nationales telles qu'elles sont développées dans la PDE, la PNSA, le PNDE traduit l'engagement de l'État Malagasy à mener des actions pour atteindre les Objectifs de Développement Durable liés au secteur Eau, Assainissement et Hygiène. C'est le cas, entre autres, de l'ODD 6. « Garantir l'accès de tous à l'eau, à l'assainissement et à assurer une gestion durable des ressources en eau » avec 2 objectifs fixés :

- ✔ 60% des Malagasy auront accès à l'eau potable à prix socialement acceptable d'ici fin 2023.
- ✔ Et notamment l'ODD.6.2 : « D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable », à travers le Programme « Madagasikara Madio 2025 » :

¹⁸ Source : SWA 2020

- 90% des Malagasy Open Defecation Free (ODF) et pratiquant le lavage des mains au savon fin 2023
- 55% des Malagasy utilisent les latrines basiques fin 2025.

■ Des outils de planification à disposition des programmes d'assainissement

Sur base de la PSNA, la ligne directrice du secteur (2014-2019) a promu l'élaboration des différents outils de planification pour le sous-secteur assainissement urbain :

» Des SDAU¹⁹ ;

- En 2019, pour les cinq ex-Chefs-lieux de Province, à savoir Toliara, Fianarantsoa, Mahajanga, Toamasina, Antsiranana et les villes secondaires d'Antsirabe, de Taolagnaro et de Nosy-Be. En effet, ces dernières constituent les pôles de développement économique du pays avec une population globale d'environ 1,6 million d'habitants. Et 04 de ces villes à savoir Mahajanga, Toliara, Antsirabe, Toamasina) ont pu bénéficier chacune d'une APD,
- En 2020, pour la Commune Urbaine d'Antananarivo, étude financée par l'AFD et l'UE,
- En 2021, pour les villes d'Analanjirifo et d'Ambovombe, études appuyées financièrement par l'UNICEF.

» Et des PCDEAH²⁰ pour certaines communes.

■ Le Suivi & Évaluation

En ce qui concerne l'assainissement urbain particulièrement pour les communes cibles de la Feuille de route Madagasikara Madio 2030, les données manquent, et un système de Suivi & Évaluation est à mettre au point dans ce document.

■ Le Programme Madagasikara Madio 2030 – Volet Assainissement urbain

La Programme Madagasikara Madio 2030 – Assainissement urbain vise à **mettre en œuvre des mesures nécessaires et adéquates pour atteindre l'ODD 2030 pour l'Assainissement urbain** en ciblant tous les ODD impliqués :

- ➔ **ODD 6.2.** D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable.
- ➔ **ODD 6.3.** D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant nettement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau.
- ➔ **ODD 11.6** D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets.

¹⁹ Schémas Directeurs d'Assainissement Urbain

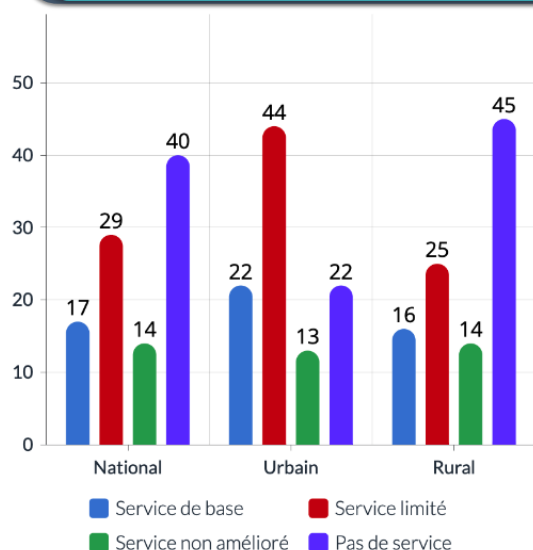
²⁰ Plans Communaux de Développement de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène

- ODD 12.5 D'ici à 2030, réduire nettement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation. 12.5.1 Taux de recyclage national, tonnes de matériaux recyclés
- Assainissement dans les Institutions.

Annexe 5 : La situation de l'assainissement à Madagascar par composantes

1. LA GESTION DES EXCRETAS

i. AU NIVEAU DES MENAGES



Au niveau national, la défécation à l'air libre occupe encore une place importante (40%), suivie par l'utilisation du service limité. Le poids de la défécation à l'air libre en milieu rural demeure pesant (45%).

En milieu urbain, la situation de l'accès à l'assainissement est beaucoup plus améliorée ; 66% de la population utilisent des installations sanitaires améliorées, service limité et service de base confondus. La défécation à l'air libre est encore pratiquée, mais à taux plus réduit - 22%.

Figure 1 : Pourcentage de la population ayant accès aux ouvrages d'assainissement (Source MICS 2018)

Pour l'accès aux toilettes publiques des populations urbaines, 3,7% des ménages utilisent des installations sanitaires améliorées, et 0,2% des installations sanitaires non améliorées (MICS 2018).

En milieu urbain, la gestion des excréta se pratique généralement de deux modes :

- **L'assainissement collectif** : les excréta collectés au niveau d'un grand nombre d'usagers (ménages, entreprises, administrations) sont évacués en continu vers une station de traitement grâce à un réseau de canalisations- les égouts.
- **L'assainissement non collectif** : les excréta sont temporairement stockés dans une fosse au niveau d'une seule unité d'habitation ou de lieu public (maison ou regroupement de maisons ou latrines publiques / blocs sanitaires), avant d'être enfouis sur place ou périodiquement évacués par vidange pour être traités en station.

Le financement pour la mise en place et la gestion des systèmes d'évacuation des excréta est basé sur trois principaux types :

- **Le propriétaire des maisons**, c'est-à-dire la construction des ouvrages d'évacuation des excréta individuels est payée par le propriétaire
- **Les ménages abonnés auprès du gestionnaire du système d'assainissement**, géré par la commune urbaine, maître d'ouvrage dont la construction et gestion du **système**

collectif d'évacuation des excréta sont payées par le budget de la commune alimenté par la **redevance sur les eaux usées (REU)** et par la **redevance d'assainissement**

ii. AU NIVEAU DES INSTITUTIONS

a. AU NIVEAU DES FORMATIONS SANITAIRES

Dans les formations sanitaires, des services WASH adéquats sont essentiels pour minimiser les risques d'infections nosocomiales, mais aussi pour améliorer la qualité des services, les conditions de travail du personnel de santé (morales, environnementales, sociales etc.), la dignité du patient, l'utilisation des services de soins, et pour réduire le coût des soins de santé.

En 2018, le Ministère de la Santé Publique et les acteurs clés en matière de WASH dans les

formations sanitaires, appuyés par l'OMS, ont élaboré le Guide technique de mise en œuvre des Formations Sanitaires amies de WASH. En effet, une formation sanitaire amie de WASH constitue un modèle des bonnes pratiques d'hygiène, d'accès à l'eau potable, à l'assainissement de base et à la gestion des déchets médicaux. C'est donc un lieu de promotion de santé pour un changement positif de comportement social et individuel.

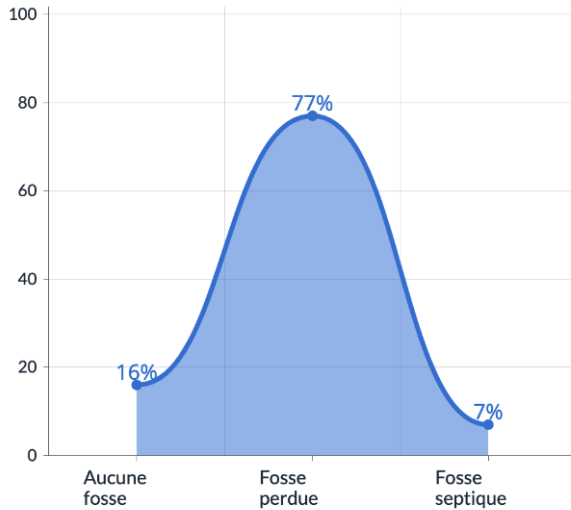
Pour les bâtiments connexes au Centre de Santé de Base, les normes et standards du Centre de Santé de Base pour les services d'assainissement en tant que formation sanitaire amie de WASH imposent les critères suivants²¹ :

- Toilettes lavables à deux compartiments pour le personnel et les patients,
- Douche lavable pour les accouchées et lavoir,
- Approvisionnement en eau selon un système approprié : puits protégé, borne fontaine, château d'eau, pompe ...
- Puisard pour collecte des eaux usées,
- Fosse à ordures sécurisée, incinérateur.

Et le CSB est modèle de leadership dans le domaine de l'assainissement, basé sur la performance et le leadership du Maire.

Les données disponibles sur l'assainissement au niveau des formations sanitaires de base à Madagascar concernent les types d'infrastructures utilisées.

²¹ Arrêté n°20384/2018 du 27 août 2018 relatif à l'adoption des Normes et Standards des CSB auprès du Service District de la Santé Publique du MSANP



Sur 2776 CSB construits¹, 77% disposent de latrine à fosse perdue, 7% utilisent de latrine à fosse septique et 16% des CSB n'ont pas de latrine.

Le financement des services WASH dans les formations sanitaires peut être assuré par :
Les budgets alloués à cette activité par les Ministères concernés (MSANP, MEF) ;

Les appuis technique et financier du secteur privé ;
Et le financement venant des PTFs.

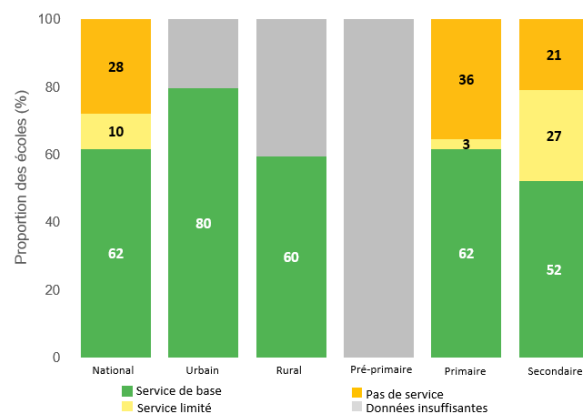
Figure 2: Taux de répartition des CSB suivant les types de latrines utilisées

b. AU NIVEAU DES ECOLES

Le financement des services WASH dans les formations écoles est assuré par :

- Les budgets alloués à cette activité par les Ministères concernés (MEN, MEF) ;
- Les appuis technique et financier du secteur privé ;
- Le financement venant des PTFs.
- Et la collaboration avec le FEFFI surtout pour l'entretien des infrastructures.

Assainissement



*Aucune estimation de service de base disponible

Figure 3: Proportion des écoles par type d'infrastructure d'assainissement - Source : OMS/UNICEF JMP 2022

2. L'HYGIENE : LAVAGE DES MAINS

Au niveau national, la situation de la pratique de lavage de main avec de l'eau et du savon par les populations demeure relativement faible (22,8%), avec une divergence significative au profit du milieu urbain (38,3%) contre le milieu rural (18,1%). Les écarts en termes de taux de populations qui utilisent de service de base pour le lavage des mains entre les régions restent très importants. Du Nord au Sud du pays, on enregistre une régression constante des taux :

- ✓ Le bloc des régions de la partie septentrionale regroupant Diana (52,9%) et Analanjirofo (44,5%) ;
- ✓ Le groupe du centre Nord avec Boeny (29,1%), Itasy (39,7), Analamanga (34,3%) ;
- ✓ Le tas du Centre Sud formé de Haute Matsiatra (15,7%) et Amoron'i Mania (15,1%) ;
- ✓ Et les régions de la partie méridionale avec Androy (6,1%), Vatovavy Fitovinany (5,7%) et Atsimo Atsinanana (4,1%).

Tableau 3 : Situation de lavage des mains avec du savon en milieu Urbain et Rural

INDICATEURS MICS		POURCENTAGE DE LA POPULATION UTILISANT DE LAVAGE DES MAINS (DISPOSITIFS DE BASE - INDICATEURS ODD1.4.1 ET 6.2.1)
ENSEMBLE DE MADAGASCAR		28,5
MILIEU	URBAIN	38,3
	RURAL	18,1

Source : MICS 2018

Différents principaux facteurs corrélés d'ordres physique (climat), comportemental et matériel entrent en jeu pour produire les diversités.

En termes de financement pour la mise en place de système de lavage des mains, différents moyens sont pratiqués :

- ✓ La construction des ouvrages de lavage des mains individuels payée par les propriétaires des maisons ;
- ✓ La construction et la gestion du système collectif de lavage des mains payées par le budget de la commune, alimenté par le **tarif de l'eau potable payée aux points d'eaux collectifs à redevance sur les eaux usées (REU)**, géré par la commune urbaine, en sa qualité de maître d'ouvrage.

3. LA GESTION DES DECHETS SOLIDES

La quantité des ordures ménagères produites à Madagascar a été évaluée en 2014 à 689 850T / an. Un chiffre en constante augmentation et qui a été traduit, selon une étude menée de 2015 à 2018 par la production d'environ 0,4kg de déchets ménagers par jour/habitant. Cette production est concentrée en zone urbaine où environ 42% des déchets échappent au système de gestion, quand celui-ci existe, et sont traités de manière informelle et non encadrée ou stockés dans des dépôts sauvages. La gestion municipale des déchets dans le pays peine à se mettre en place, par manque de ressources financières mais aussi en raison d'un manque de clarté au niveau des cadres réglementaires et au niveau de la répartition des compétences.

i. AU NIVEAU DES MENAGES

Deux modes d'évacuation d'ordures ménagères²² constituent des références au niveau des ménages :

- ▶ « Évacuation adéquate » pour les ordures *déposées dans une poubelle pour ramassage ou brûlées* ;
- ▶ « Évacuation non adéquate » pour les ordures *jetées dans les égouts, jetées dans le fleuve/rivière et jetées dans la nature*.

Tableau 4 : Répartition en pourcentage des habitations par le principal mode d'évacuation des ordures ménagères selon le milieu de résidence (Source : MDG- INSTAT- RGPH 2018)

UNITE GEOGRAPHIQUE	PRINCIPALE MODE D'ÉVACUATION DES ORDURES MÉNAGÈRES					QUANTITÉ DE L'ÉVACUATION DES ORDURES MÉNAGÈRES	
	Déposé dans une poubelle pour ramassage	Brûlée/incinérée	Jetée dans les égouts	Jetée dans les fleuves/rivières	Jetée dans la nature	Évacuation Adéquate	Évacuation non adéquate
URBAIN	39.6	41.6	2.6	1.3	14.9	39.6	60.4
RURAL	7.4	34.6	2.4	0.7	54.9	7.4	92.6
MADAGASCAR	14.2	36.1	2.4	0.8	46.5	14.2	85.8

Au niveau national, l'évacuation des ordures ménagères est, en général, non adéquate – 85,8%. En milieu urbain, la situation est moyennement améliorée, taux d'évacuation adéquate à 39,6%.

²² MDG – INSTAT - RGPH 2018

Tableau 5 : Répartition en pourcentage des habitations par le principal mode d'évacuation des ordures ménagères selon la région

UNITE GEOGRAPHIQUE	PRINCIPALE MODE D'ÉVACUATION DES ORDURES MÉNAGÈRES						Total	Effectif de la population
	Déposé dans une poubelle pour ramassage	Brulée/incinérée	Jetée dans les égouts	Jetée dans les fleuves/rivières	Jetée dans la nature			
Analamanga	47,4	46,1	1,3	1	4,2	100	897 514	
Vakinankaratra	5,5	83,1	1,4	0,2	9,8	100	464 841	
Itasy	3,8	81,2	1,7	0,3	13	100	204 969	
Bongolava	8,8	52,2	1,6	0,4	37	100	150 693	
Haute Matsiatra	8,5	71,4	1,5	0,3	18,3	100	296 889	
Amoron'i mania	2,8	79,5	1,2	0,3	16,2	100	173 389	
Vatovavy Fitovinany	9,6	10,6	3,8	1,3	74,7	100	313 437	
Ihorombe	7,8	12,7	2,7	0,3	76,5	100	92 034	
Atsimo Atsinanana	3,1	5,2	2,3	0,4	89	100	199 464	
Atsinanana	11,5	26,9	3,6	1,1	56,9	100	376 441	
Analanjirifo	7,4	22,9	4,4	1,5	63,8	100	323 232	
Alaotra Mangoro	13,5	45,6	3	0,6	37,3	100	297 650	
Boeny	14,4	27,2	3,2	1,1	55	100	230 302	
Sofia	8,7	12,3	3,2	1,4	75,3	100	376 760	
Betsiboka	9,2	12	4,6	0,8	73,4	100	88 688	
Melaky	6,6	11,2	3,4	0,3	78,5	100	69 792	
Atsimo Andrefana	9,9	16,4	2	0,4	71,3	100	421 422	
Androy	9,2	10,7	3	0,4	82,7	100	209 028	
Anosy	8,1	25,3	4,6	0,5	61,5	100	193 638	
Menabe	5,3	16,3	2,5	0,6	75,3	100	162 369	
Diana	15,2	23,6	2,2	1,2	57,8	100	255 588	
Sava	7,4	27,5	2,6	1,4	61,1	100	310 230	

Source : MDG- INSTAT- RGPH 2018

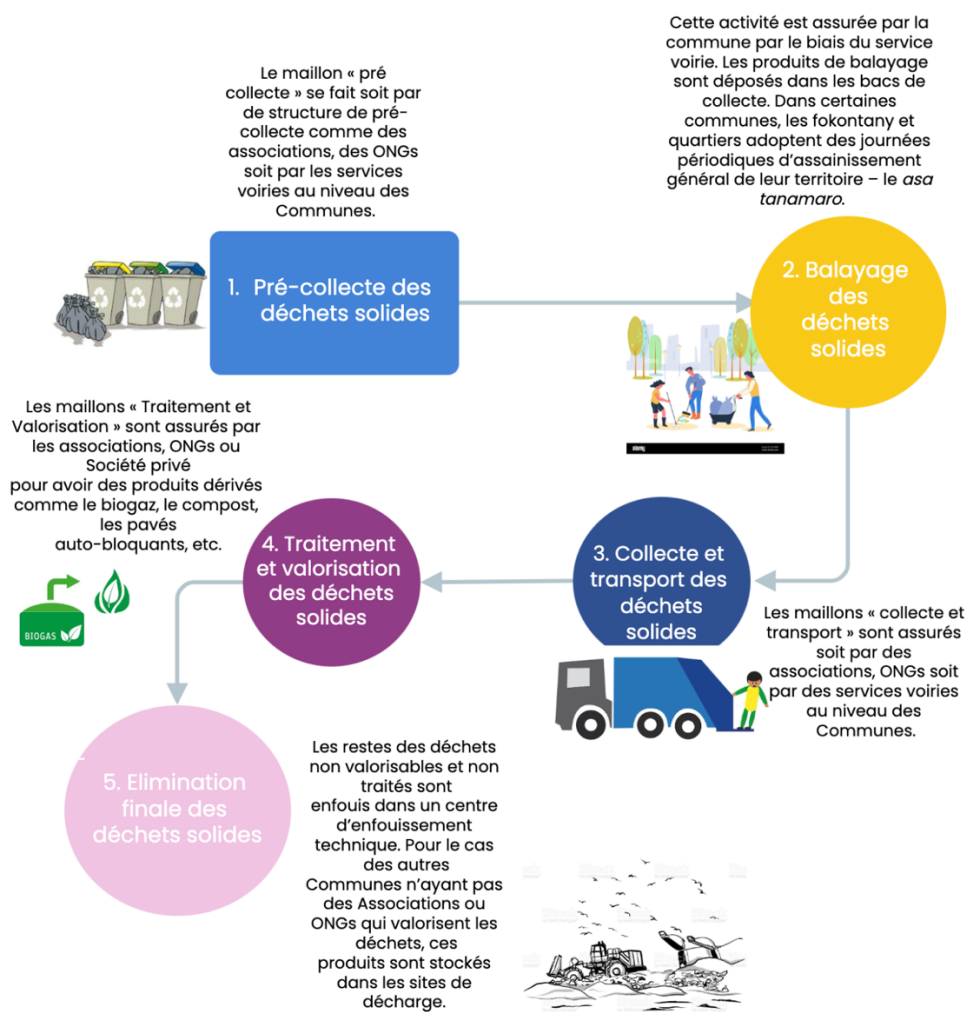
Pour Analamanga, la situation de gestion des ordures ménagères est plus améliorée mais encore loin d'être bonne, presque la moitié des quantités d'ordures sont gérées en mode d'évacuation adéquat. Par contre, 95,45% des régions maintiennent essentiellement le mode d'évacuation non adéquat, avec plus de 85% des quantités d'ordures non traitées.

Le financement pour la gestion des ordures ménagères est assuré par :

- ▶ Les ménages à travers les ROM, prélevées sur les IFPB payés par les propriétaires des maisons, et gérés par la commune urbaine en sa qualité de maître d'ouvrage. Une partie des ménages, qui paient informellement des individus de leurs quartiers pour la pré-collecte de leurs ordures, n'est pas négligeable en étant une pratique généralement incontrôlée. En effet, une partie des ordures ménagères ne sont même pas arrivées dans les bacs à ordures.
- ▶ L'État à travers les ressources allouées auprès des Ministères concernés comme le MEAH, le MEF, le MATP, le MID, etc.
- ▶ Par les Partenaires Techniques et Financiers.

ii. AU NIVEAU DES COMMUNES

Dans le cadre de l'élaboration des SDAU, les études préliminaires ont défini un système de gestion de déchets solides comme un processus à 05 étapes :



a. RESPONSABILITES DES ACTEURS

Tableau 6 : Récapitulation des rôles des acteurs clés dans processus du système de gestion des déchets

	Pré-Collecte	Collecte et transport	Traitement	Valorisation
RESPONSABLE	Fokontany et Commune	Commune		
	Association de collecteurs ou secteur privé	Collectivités ou délégataires publics (EPIC, associations, Organismes de base, Comités d'Usagers) ou secteur privé (entreprises)		

iii. AU NIVEAU DES FORMATIONS SANITAIRES

En matière de déchets hospitaliers, la loi n° 2011-002 du 15 juillet 2011, portant code de la santé publique prévoit dans son article 22 que le règlement sanitaire doit comporter les prescriptions relatives à la protection de la population face aux risques sanitaires liés à l'environnement dont ceux liés aux déchets de soins. L'article 26 stipule que les mesures d'hygiène prévues par le Code concernent principalement la gestion et le contrôle des eaux, l'élimination des déchets de toutes sortes, la protection des denrées alimentaires, la salubrité des lieux d'habitation et la sauvegarde de l'environnement.

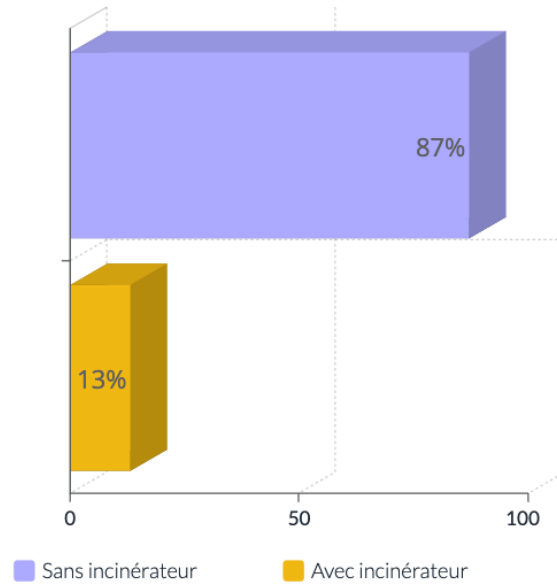
L'Arrêté n°20384/2018 du 27 août 2018 relatif à l'adoption des Normes et Standards des CSB auprès du Service District de la Santé Publique du MSANP

ordonne la mise en place d'une fosse à ordures sécurisée et d'un incinérateur.

La production quotidienne de déchets médicaux est estimée en litre par semaine de 36,05 pour un centre de santé de base et de 142,25 pour un centre hospitalier de référence régional. Elle est classée entre (i) les déchets assimilables aux ordures ménagères (DAOM), sans risque direct pour la santé des personnes ou pour l'environnement qui représentent environ 80 % de la production totale, (2) les piquants/tranchants et (3) les déchets infectieux qui présentant un risque infectieux ou sanitaire pour les 20 % restants²³.

Ce qui a justifié l'importance la mise en place du Plan de Gestion des Déchets Médicaux et de sa mise en œuvre.

²³ Plan National de Gestion des Déchets Médicaux à Madagascar 2014 – 2018



Source : OMS/UNICEF JMP 2022

Figure 4 : Répartition des CSB suivant l'existence d'un incinérateur en 2022

La disponibilité des incinérateurs auprès des CSB est encore très faible. 87%²⁴ des déchets à risques sanitaires et environnementaux ne sont donc pas convenablement gérés.

4. LA GESTION DES EAUX VANNES, EAUX PLUVIALES ET EAUX USEES

Les eaux usées domestiques



: Désignent les eaux qui proviennent exclusivement des cuisines et des salles de bains (évier, lavabos, douches, baignoires, lave-vaisselles, lave-linges et sèche-linges), appelées eaux ménagères ou eaux grises.

Les eaux Vannes

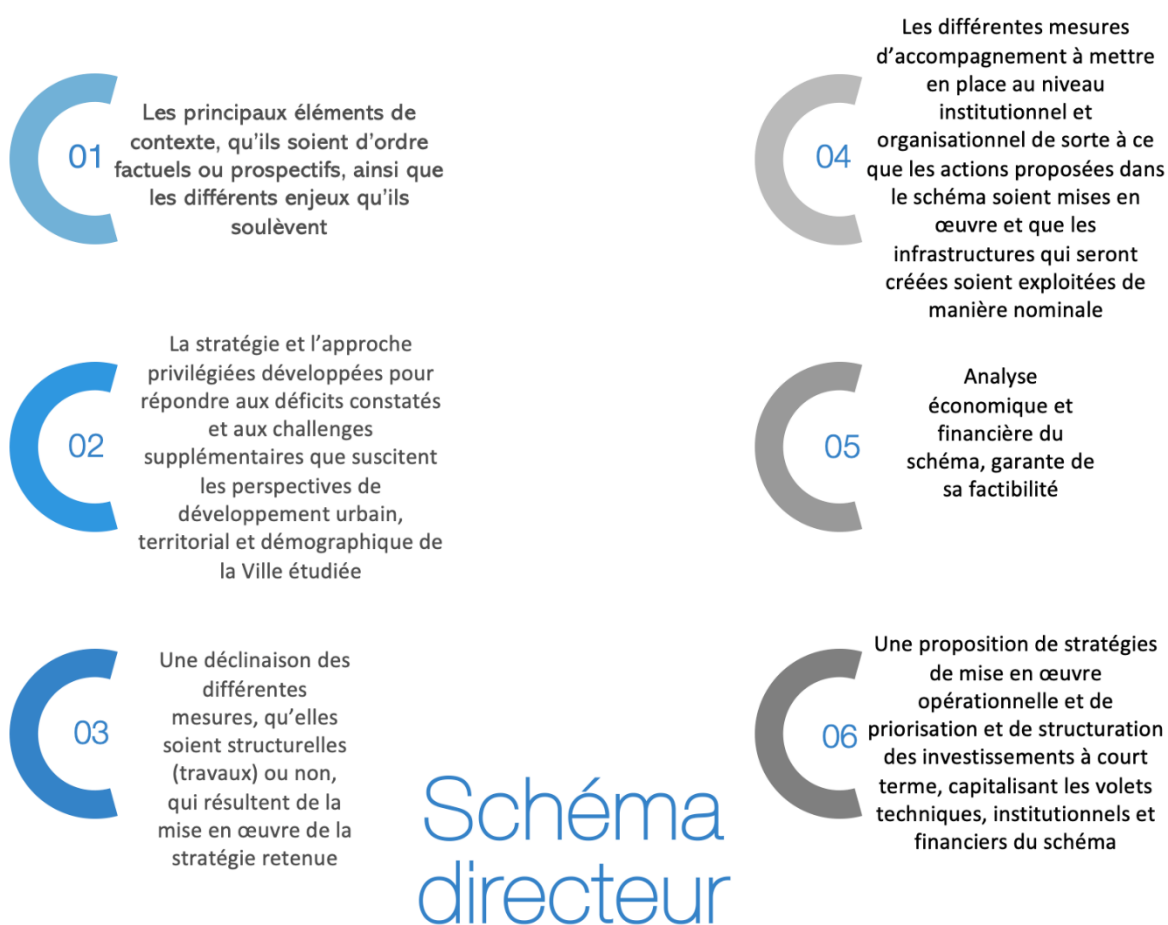


: Sont les effluents issus des fosses d'excrétas qui proviennent exclusivement des toilettes, appelées aussi eaux noires ; en sous-sol, en vide sanitaire ou enterrés.

L'Assainissement collectif des eaux usées définit un programme pluriannuel et hiérarchisé d'actions destinées à améliorer la connaissance, la gestion et le fonctionnement du système d'**assainissement** collectif des eaux usées de la ville qui comprend le réseau et la station de traitement.

²⁴ Source : Tableau récapitulatif des situations de l'eau, de l'électricité et de l'incinérateur au niveau des 2776 CSB, MSANP 2022

Les schémas directeurs d'assainissement contiennent :



Onze villes du pays disposent de leur SDAU, à savoir la Commune Urbaine d'Antananarivo, Antsirabe, Mahajanga, Antsiranana, Fianarantsoa, Toliary, Fort Dauphin, Nosy Be, Toamasina, Ambovombe et Fénérive Est.

Tableau 7 : Pourcentage de la répartition des ménages suivant le mode d'évacuation des eaux usées urbain et rural au niveau national

UNITE GEOGRAPHIQUE	Adéquat		Non adéquat	
	Fosse dans la maison	Par les égouts	Dans la nature	Dans les fleuves et rivières
URBAIN	Population	1 246 131	1 869 196	1 246 131
RURAL	Membre de ménages	2 718 102	4 077 153	2 718 102
MADAGASCAR	Etablissement	1 059	1 588	1 059

Source : MDG-INSTAT-RGPH 3, 2018

Au niveau national, le mode d'évacuation des eaux usées reste généralement non adéquat, 77,9%. En milieu urbain, les ménages adoptent déjà un certain comportement favorable à un mode d'évacuation des eaux usées adéquat, adopté par 53,1%.

Tableau 8 : Pourcentage de la répartition des ménages suivant le mode d'évacuation des eaux usées tous milieux par Région

UNITE GEOGRAPHIQUE	PRINCIPALE MODE D'ÉVACUATION DES EAUX USEES				
	Fosse dans la maison	Par les égouts	Versées dans la nature	Dans le fleuve/ rivière	Total
Analamanga	9,3	54,7	33,7	2,3	100
Vakinankaratra	5,3	20,6	73,6	0,5	100
Itasy	1,2	15,4	82,9	0,5	100
Bongolava	1,4	14	84	0,6	100
Haute Matsiatra	2,7	24,9	71,9	0,5	100
Amoron'i mania	1,6	17,4	84	0,6	100
Vatovavy Fitovinany	1,1	7,9	89,4	1,6	100
Ihorombe	2	9	88,4	0,6	100
Atsimo Atsinanana	0,8	3,7	94,9	0,6	100
Atsinanana	4,5	9,4	85	1,1	100
Analanjirifo	1,4	20,5	76,7	1,4	100
Alaotra Mangoro	2,9	24,9	71,3	0,9	100
Boeny	3,7	13,9	81,7	0,7	100
Sofia	2,1	5,6	92	1,2	100
Betsiboka	1,1	7,8	90,1	1	100
Melaky	2,4	3,2	93,8	0,6	100
Atsimo Andrefana	6	4,1	89,3	0,6	100
Androy	1,3	2,5	95,6	0,6	100
Anosy	2,2	8,7	88,4	0,7	100
Menabe	3,5	4,3	91,4	0,8	100
Diana	2,6	9,3	87,3	0,8	100
Sava	1,4	9,4	87,9	1,3	100

Source : MDG- INSTAT- RGP 2018

Le comportement des ménages par rapport à l'évacuation des eaux usées diverge selon les régions. On a trois tendances principales. Analamanga dépasse le cap de 50% des ménages qui pratiquent de mode d'évacuation des eaux usées adéquat. 18,18% des régions réalisent

un certain niveau d'effort pour avoir autour de 30% des ménages en mode d'évacuation adéquat contre 77,27% des régions qui se livrent essentiellement au mode d'évacuation des eaux usées non adéquat.

Différents types de financement pour la gestion des eaux usées sont pratiqués :

- ▶ La construction des ouvrages de collecte des eaux usées est payée par les propriétaires des maisons. Des communes urbaines conditionnent la délivrance des permis de construire des habitations par l'existence, entre autres, de système d'évacuation adéquat des eaux usées ;
- ▶ La construction et la gestion du système de canalisation et d'égout sont payées par le budget de la commune, alimenté par la redevance **sur les eaux usées** payée par les ménages abonnés auprès du gestionnaire du système d'approvisionnement en eau potable, géré par les communes en leur qualité de maître d'ouvrage.
- ▶ La construction des ouvrages est payée par les Partenaires Techniques et Financiers.

5. LA GESTION DES EAUX PLUVIALES EN MILIEU URBAIN

Les **Eaux Pluviales** désignent les eaux de pluies, provenant de la toiture et recueillies par les gouttières. Elles sont évacuées sur le terrain, collectées en transitant par la cuve d'un récupérateur d'eau, enterré ou aérien.

Le système d'évacuation des eaux pluviales en milieu urbain est indispensable à son bon fonctionnement, sain et durable.

En général, le système d'égouts est limité et précaire. Les investigations ont permis de mettre en avant plusieurs typologies de désordres :

- ✔ Des problèmes structurels qui demanderont des opérations de réhabilitation. Il a, par exemple, été constaté que pour plus des trois quarts des regards visités, les tampons souffrent de défauts. Une grande partie des infrastructures enterrées sont inaccessibles, entraînant de fait un problème important en termes d'exploitation.
- ✔ L'empiètement de bâtiments sur l'emprise des réseaux. Ce qui constitue une contrainte forte quant aux activités d'exploitation des réseaux, mais aussi une contrainte hydraulique puisque bien souvent, cela est à l'origine d'une réduction importante des capacités d'écoulement. Ces empiètements nécessiteront une restructuration ou une réhabilitation des réseaux.
- ✔ Une carence importante en termes d'entretien. Une très grande majorité des regards de visite des réseaux enterrés sont en charge. Seulement un dixième des caniveaux en place ne présentent aucun encombrement. Ce constat assez alarmant oblige à repenser l'organisation des services en charge de l'entretien.

a. FINANCEMENT POUR LA GESTION DES EAUX PLUVIALES

- » Construction des ouvrages de collecte des eaux pluviales : payée par les propriétaires des maisons.
- » Construction et gestion du système de canalisation et d'égout : payées par le budget de la commune alimenté par la redevance **sur les eaux usées (REU)** payée par les ménages abonnés auprès du gestionnaire du système d'approvisionnement en eau potable, géré par la commune urbaine, maître d'ouvrage.
- » Par les Partenaires Techniques et Financiers.
- » Par les Bailleurs.

VOLET : ASSAINISSEMENT EN GENERAL

BONNES PRATIQUES ET LECONS APPRIS

1

ECHANGES ET RENFORCEMENT DE CAPACITE

- Échanges entre les acteurs WASH en milieu urbain dans l'élaboration de la Feuille de Route Madagascar Madio Urbain.
- Échanges dans l'élaboration de la stratégie nationale de gestion de l'hygiène menstruelle.
- Application des principes de l'approche CWIS – City wide Inclusive Sanitation dans la mise en œuvre des programmes d'assainissement.
- Renforcement de capacité des parties prenantes locales dans l'élaboration de Business Models de services d'assainissement : RF2 – RFT – SMA – COMMUNES, etc.

2

COLLABORATION

- Collaboration du Ministère de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène avec les acteurs dans l'élaboration de guide national pour l'établissement de Code Municipal d'Hygiène.
- Collaboration entre parties prenantes dans le domaine scolaire et de la santé publique dans la mise en œuvre de sessions de formations aux élèves pour la gestion de l'hygiène menstruelle : confection de serviettes hygiéniques lavables.
- Collaboration entre le Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation, le Ministère de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène et les acteurs dans la dissémination des textes et cadre légal sur la Décentralisation et le Code de l'Eau au niveau des Communes.
- Collaboration entre le Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation, le Ministère de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène et les acteurs dans l'élaboration de manuel de procédures et de guide de facilitateurs dans l'évaluation de l'Indice de Gouvernance Locale (IGL) et de la Mesure de Gouvernance Communale en EAH (MGC -EAH).

3

UTILISATION DES OUTILS

- Mise en œuvre de l'outil Sector Functionality Framework (SFF) au niveau de 4 communes pour des auto-évaluations de la fonctionnalité du secteur EAH au niveau Communal (baseline suivi de 2 autoévaluations annuelles après mise en œuvre d'actions de redressement).
- Mise en œuvre de l'outil « Utility Strenghtening Framework » (USF) au niveau de SMA en vue du renforcement des services publics en assainissement a travers un processus d'autoévaluation et des phases de développement et de mise en œuvre de projets prioritaires (www.wsup.com).
- Amélioration de la base de données de l'assainissement.

VOLET : GESTION DES EXCRETAS EN MILIEU URBAIN

i. Contexte spécifique

La proportion de ménages avec des excréments gérés en toute sécurité est définie comme la fraction des ménages dont les excréments subissent l'un des traitements suivants :

- ✓ Ils sont emmenés par un système d'égout vers un endroit désigné (par ex. une usine de traitement),
- ✓ Ils sont collectés d'une manière hygiénique dans les fosses septiques ou fosses de latrines par un camion de vidange (ou dispositif similaire qui limite le contact humain) et transportés vers un endroit désigné (par ex. usine de traitement ou site de collecte des déchets solides),
- ✓ Ils sont entreposés sur place (par ex. dans une fosse de latrine hermétique) jusqu'à ce qu'ils puissent être manipulés ou recyclés en toute sécurité (par ex. en tant qu'intrants agricoles).
- ✓ Au niveau de l'urbanisme, le principal choix pour la gestion des excréments concerne l'évacuation sur place ou à distance :
- ✓ L'évacuation à distance consiste à relier une toilette soit à un réseau

d'égout (qui évacue à la fois les solides et les liquides), soit à une fosse septique qui retient les solides et évacue les liquides,

- ✓ L'évacuation sur place consiste à utiliser une latrine située sur une fosse creusée ou surélevée, contenant les matières fécales et laissant éventuellement la fraction liquide s'infiltrer dans le sol si la nappe phréatique est suffisamment loin. Le problème de la vidange de la fosse se pose alors.
- ✓ Le système collectif est onéreux et difficile à mettre en œuvre, à gérer et à maintenir.
- ✓ Le système semi-collectif est adapté pour les latrines institutionnelles (gare routière, aires de repos), l'assainissement des Cités (67 Ha ou Ampefiloha), les habitats sociaux groupés (Relogement de familles pauvres dans des zones d'aménagement sociaux type Akamasoa ou programme Villages du millénaire).

Le système familial et autonome est le plus adapté pour l'assainissement au niveau des ménages.

Trois systèmes comme solutions adaptées :

- ✓ **Le système latrine à double fosses à compost** remplace avantageusement les fosses perdues - nouveau système pour vidanger une fosse pleine :
 - » Empêche l'air de sortie de la première fosse pleine durant 8 mois à 1 an, pour que les excréments se transforment en compost. Cela permet une vidange facile et sans odeur,
 - » Quand une fosse est pleine, il faut la fermer pour empêcher l'air d'y pénétrer et utiliser la deuxième fosse, lorsqu'elle sera pleine, les excréments de la première fosse auront été transformés en compost, facile à enlever car sous forme de poudre sans odeur et peuvent être utilisés comme engrais,
 - » Ne jamais utiliser de l'eau avec du savon car cela tue les micro-organismes qui se nourrissent des excréments.
- ✓ **Le système à fosses sèches alternées** : latrines simple à fosses alternées.
- ✓ **Le système à chasse d'eau avec double fosses** : double fosse alternée.

ii. Activités

- » Mettre à jour et vulgariser la politique, des documents relatifs en AH.
- » Élaborer et vulgariser les textes juridiques.
- » Mettre en place et opérationnaliser les cadres institutionnels.
- » Mettre en œuvre les activités d'Information, Éducation et Mobilisation (IEM).
- » Promouvoir les activités de lancement des Kabone Madio.
- » Promouvoir les produits valorisés.



- » Effectuer des déclenchements périodiques et plaidoyer.
- » Renforcer la capacité institutionnelle des acteurs dans le secteur et éducation citoyenne.
- » Développer un curriculum de l'Assainissement.
- » Capitaliser des acquis et des bonnes pratiques.
- » Mettre en place des infrastructures et équipements répondant aux demandes des usagers.
- » Mettre en place des mécanismes de financements durables et différenciés garantissant le bon fonctionnement du secteur.
- » Améliorer les connaissances par l'évaluation, la capitalisation et la diffusion des acquis.
- » Élaborer un catalogue adapté (produit, catalogue, etc.).
- » Élaborer des codes municipaux par arrêté municipal.
- » Insérer l'éducation civique dans le programme d'éducation national.
- » Collecter les documents existants.
- » Appuyer le développement ou l'amélioration d'infrastructures d'assainissement autonome ou semi-collectif à destination des ménages.
- » Valoriser la diversité des instruments financiers disponibles pour le financement des investissements.
- » Systématiser le recouvrement des coûts des services d'assainissement, et l'évaluation des actions et la capitalisation des expériences.

1

PROMOTION ET SENSIBILISATION

- Campagnes d'IEC pour la promotion de comportement favorable à la construction de latrine par ménage et à son utilisation et les travaux d'entretien au niveau des ménages, et descentes de suivis et de supervision pour assurer la qualité ;
- Production de ménages modèles en assainissement, outil d'IEC pour le changement de comportement d'autres membres des communautés ;
- Dissémination du Code Municipale d'Hygiène ;
- Production et dissémination des manuels techniques / procédures sur les services et les produits d'assainissement (vidange hygiénique, etc.), et professionnalisation et renforcement des capacités techniques des opérateurs locaux (groupe de vidangeurs, groupes de techniciens locaux, etc.).
- Marketing des services et produits d'assainissement assuré par une équipe de vente expérimentée : promotion de l'utilisation des toilettes hygiéniques (kabone madio) au niveau des ménages. Des approches spécifiques basées sur IEC pour le développement de comportement favorable à l'adoption des ménages des services et produits d'assainissement (construction et réhabilitation des toilettes, vidange hygiénique, etc.).
- IEC au profit des communautés pour la pratique de vidange des fosses remplies ;
- Production de latrines adaptées au changement climatique et aux contexte local, développée avec des partenaires (projet /programme).
- L'utilisation des latrines par ménage ;

2

STRUCTURATION ET PROFESSIONNALISATION

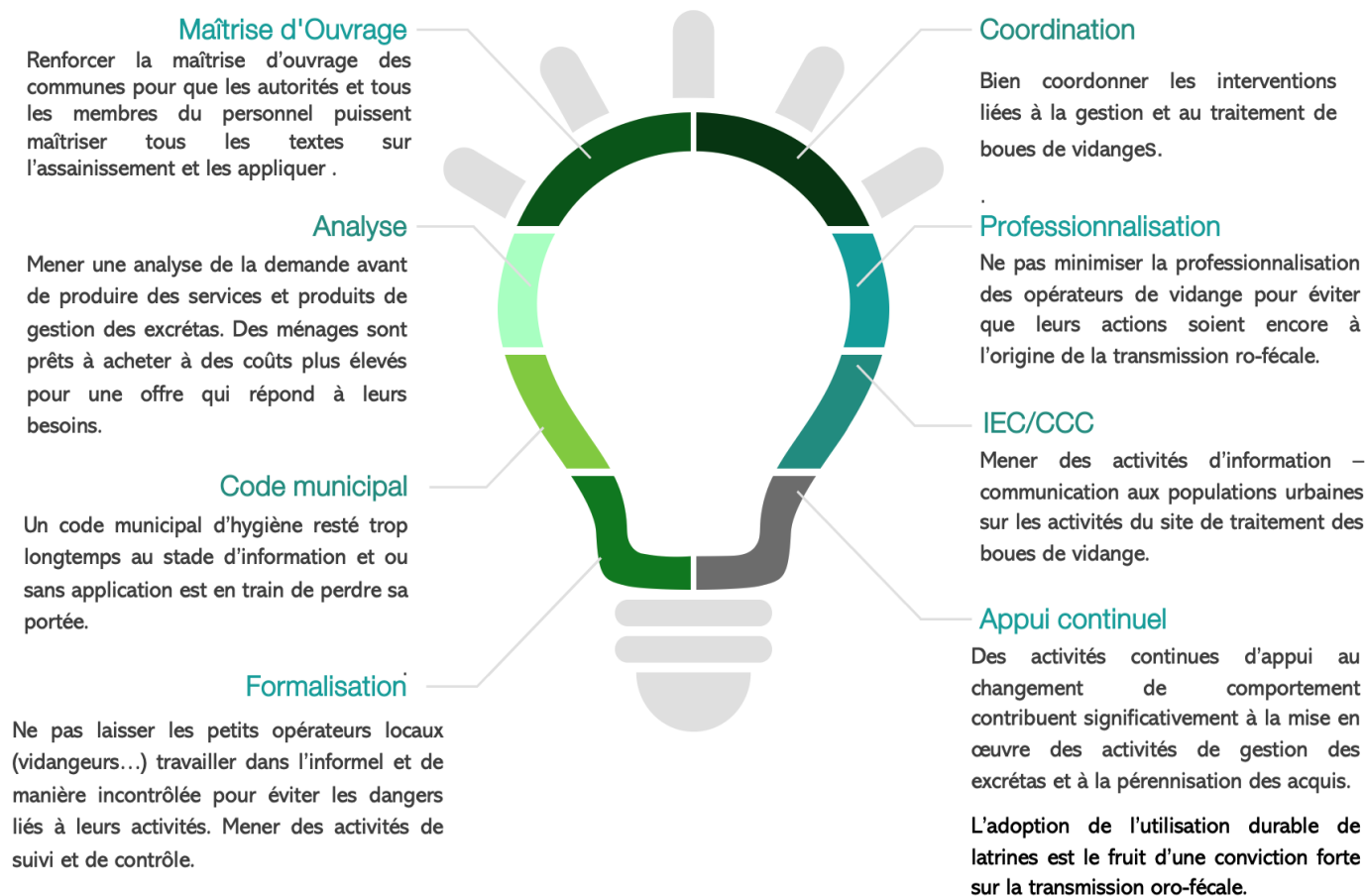
- Professionnalisation des vidangeurs locaux à devenir des prestataires professionnels (RFT sous la supervision RF2) suivant le manuel de procédures de vidange hygiénique et améliorée, avec contrat de gestion des services entre SMA et RFT.
- Mise en place de structures locales de gestion de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène, et formation des membres de bureau et des membres sur la vie associative, la gestion, le leadership, etc.
- Mise en place des comités locaux de l'assainissement et de l'hygiène au niveau fokontany et communes en charge des activités de coordination et de suivi des activités Assainissement et hygiène;
- Mise en place et opérationnalisation du site de traitement de boues de vidange équipé d'un système de biodigester de 160m³ de capacité, et dont la gestion déléguée par la commune ;
- L'appui au développement ou à l'amélioration d'infrastructures d'assainissement autonome ou semi-collectif à destination des ménages.
- La mise en place des fosses communes par secteur pour gérer les boues de vidanges afin de solutionner le problème foncier.
-

3

VALORISATION COLLABORATION APPROPRIATION

- La gestion de blocs sanitaires par des associations et opérateurs privés par délégation des communes.
- Renforcement de collaboration entre inspecteurs d'hygiène, chefs de fokontany et RFT/RF2.
- Les activités génératrices de revenus promues par les RFT et RF2.
- La mise en place d'une station de traitement de boues de vidange.
- La valorisation complète des boues de vidange en Digestat et Biogaz et promotion des produits valorisés.
- L'appropriation du public pour le service des vidanges.
- La mise à disposition de canaux de communication pour la vulgarisation du service des vidanges.
- L'existence des canalisations sécurisées dans les villages pour éviter tous dangers.
- Célébration des Sites (villages, Fokontany, commune, District, Région) sans défécation à l'air libre ;
- Réalisation et mise en œuvre des études environnementales liées à la mise en place et opérationnalisation du site de traitement de boues de vidange.

Leçons apprises en termes de gestion de l'excrétas en milieu urbain



Défis et principaux problèmes rencontrés

- ✓ Le changement de comportement pour l'adoption des bonnes pratiques en assainissement.
- ✓ La professionnalisation des vidangeurs.
- ✓ La coordination des interventions dans le domaine de l'assainissement au niveau des communes.
- ✓ La disponibilité des fonds pour l'assainissement.
- ✓ Les contraintes foncières pour la construction de latrine.
- ✓ L'identification et la concrétisation de partenariat dans le domaine de l'assainissement pour les communes.
- ✓ La gestion des latrines publiques, qui n'ont pas suffisamment de compartiments en ville.
- ✓ La gestion de l'assainissement, l'élimination de la défécation à l'air libre sur les Plages.
- ✓ Documentation sur les activités existantes en traitement de boues de vidange.
- ✓ Capacité sous-exploitée du site de traitement de boues de vidange à défaut de produits.
- ✓ Normalisation des équipements de traitement de boues de vidange.
- ✓ Disponibilité des moyens appropriés pour le transport de boues e vidange (camions, etc.).

VOLET : GESTION DE L'HYGIENE EN MILIEU URBAIN

Bonnes pratiques en termes de gestion de l'hygiène en milieu urbain

- La célébration des journées mondiales des toilettes et du lavage des mains avec du savon.
- L'existence de la campagne nationale « hygiène des mains pour tous ».
- La Code Municipale d'Hygiène.
- L'approche hygiène au niveau des ménages « *Izay madio mampiratra* » « *Grow up sticker, etc.* »
- PCI WASH – COVID.
- L'adoption de stratégie en de gestion de l'hygiène menstruel (MEAH).
- La collaboration interministérielle – Institution – Privée dans la promotion de l'hygiène (ex : Ste Marie).
- Le déclenchement institutionnel pour renforcer l'engagement des parties prenantes de l'assainissement et de l'hygiène.
- La market base approach (ex : Diotontolo – WSUP et Loowatt SMA/STBV développés sur 05 sites).
- Le Cluster WASH – COVID/Urgence.
- La franchise de service d'hygiène (ex : Diotontolo, etc.).
- La disponibilité des outils informatiques pour la gestion de collecte des excréta (Loowatt).

Leçons apprises en termes de gestion de l'hygiène en milieu urbain

- Ne jamais mettre sur le rail une disposition légale sans pouvoir aller jusqu'à son application de peur qu'elle a perdu sa valeur aux yeux des cibles : cas de Code d'Hygiène Municipale resté au stade de l'IEC.

Recommandation

- Adoption de l'approche CLTS en milieu urbain.

Contexte spécifique

i. Généralité

La gestion des déchets solides en milieu urbain demeure un grand défi à relever pour toutes les communes. La complexité du domaine est liée à l'imbrication des différents aspects basés, entre autres, sur l'évolution démographique aggravée par l'exode rural, l'incivisme et la déresponsabilisation accroissants au niveau des acteurs et des populations, le problème foncier, les contraintes en termes de moyens (financiers, matériels, humains) et la volonté politique à réellement innover pour mieux réussir (cas CHM).

ii. Stratégies de mise en œuvre

- Mettre à jour les politiques relatives à l'assainissement et à l'hygiène et mener des campagnes de vulgarisation de toutes les lois et de tous les textes sur l'assainissement et l'hygiène ;
- Appliquer de manière totale et immédiate toutes les lois et tous les textes sur l'assainissement et l'hygiène, y compris la facilitation du processus de déblocage des fonds issus des ROM ;
- Mettre en œuvre le PNDE, en procédant au transfert de compétence impliquant de transfert des ressources²⁵ (humains, techniques et financiers) ;
- Planifier des séances de plaidoyer avec le gouvernement visant à régler le cadre légal (adoption de loi spéciale pour la gestion des déchets ménagers) et à établir un budget annexe réservé à la gestion des déchets au niveau de chaque commune ;
- Procéder à la signature de la charte d'engagement des communes envers l'environnement, et à son application au niveau de chaque commune ;
- Élaborer et ou mettre à jour les plans d'urbanisme des communes ;
- Développer les activités d'information, de formation et d'échanges basés sur les bonnes pratiques et les leçons apprises en matière de gestion des déchets pour les autorités et les acteurs de la filière ;
- Développer l'économie circulaire dans le cadre de la valorisation des déchets solides au niveau des communes urbaines ;
- Analyser et développer toutes les alternatives de financements possibles et adaptés au contexte de chaque commune pour améliorer la gestion des déchets solides (renforcement des ROM, de l'Impôt Foncier sur la Propriété Bâtie, de la délégation de service / 3P, etc.).
- Mettre en place des communes pilotes par thématique, c'est-à-dire prendre comme modèle les communes avancées dans certains domaines de la gestion des déchets tels la

²⁵ Transfert de ressources signifie que le MEAH planifie de budget pour assurer les traitements (salaires, indemnités...) des Agents Techniques en Eau-Assainissement et Hygiène recrutés au niveau des communes

pré collecte, la collecte mobile, les IFPB, les ROM, la délégation de service, l'application du CMH, etc.

- Procéder à la promotion d'une approche intégrée mettant fin aux pratiques sectorielles qui prend en compte, de manière simultanée l'ensemble des maillons de la chaîne de valeur et les différents aspects technique, financier et institutionnel de la gestion ;
- Intégrer la gestion des déchets ménagers dans le processus de l'économie circulaire. L'objectif est de réduire la consommation de ressources naturelles en concevant des modèles de production et de consommation « régénératifs », permettant de maintenir le plus longtemps possible les matières et produits dans le circuit économique, de « boucler » au mieux les flux de matières et de réduire par conséquent les quantités de déchets produits.
- Mettre en application et de façon effective la responsabilité élargie des producteurs, distributeurs et importateurs qui mettent sur le marché des produits générant des déchets. Ils doivent prendre en charge, notamment financièrement, la gestion de ces déchets. Leur responsabilité est élargie, non seulement aux produits mis sur le marché, mais à toutes les phases de leur cycle de vie, dont celui de leur gestion comme déchets, soit en fin de vie.
- Procéder au renforcement des capacités et au développement des moyens humains, techniques et financiers des municipalités, acteurs principaux de la GIDMA (Gestion intégrée des déchets ménagers et assimilés) et garantes de l'intégration du processus.
- Veiller à la protection de l'environnement, particulièrement les ressources naturelles et le milieu, à travers la réduction des pressions engendrées par les déchets ménagers tout le long de la chaîne, et en particulier, lors de la collecte et l'enfouissement. La vision pour la stratégie GIDMA a été ainsi formulée : «Promouvoir une gestion intégrée et durable des déchets ménagers et assimilés, dans le cadre d'une économie circulaire en s'appuyant sur des collectivités locales performantes en vue de protéger l'environnement et de rehausser le cadre de vie».
- Élaborer une politique nationale de gestion des déchets ;
- Élaborer un Plan stratégique de gestion de déchets ménagers et assimilés ;
- Mettre à jour des Bases de données monographiques urbaines.
- Mettre à jour la convention entre MID et MEAH au niveau des communes.
- Disséminer et vulgariser le guide d'élaboration du CHM au niveau de toutes les communes.
- Procéder à l'extension des RF2 au niveau d'autres communes.
- Mettre en place la collaboration des communes avec MEAH, MEDD, MATSF pour l'identification et la mise en place des sites de décharges.
- Procéder au renforcement de capacité de toutes les parties prenantes en matière de gestion des déchets solides.
- Informer le public des conditions de réemploi ou de recyclage des produits.
- Identifier les types et quantités de déchets produits et gérés sur un territoire donné, les exutoires existants et ceux à développer afin d'atteindre des objectifs fixés.
- Valoriser la diversité des instruments financiers disponibles pour le financement des investissements.

- Améliorer les connaissances par l'évaluation, la capitalisation et la diffusion des acquis.
- Systématiser le recouvrement des coûts des services d'assainissement, et l'évaluation des actions et la capitalisation des expériences.

Bonnes pratiques sur la gestion des déchets solides

Les bonnes pratiques dans les domaines de la gestion des déchets solides en milieu urbain concernent la prévention - la réduction - la pré-collecte – la collecte – le transport- la valorisation et l'élimination finale.

- ▶ **Au niveau du MEAH :**
 - Prise en main de la filière Assainissement par le MEAH ;
 - Transfert du projet PIAA2 au sein du MEAH (inondation) ;
 - Existence du projet GESDA : déchets, création d'une Direction Générale de l'Assainissement en 2022 ;
 - Création d'une Cellule de Gestion de Projets d'Assainissement.
- ▶ **RF2 :**
 - Mise en place et professionnalisation des RF2 par des activités de structuration, de renforcement de capacités managériales et techniques et de contractualisation avec la commune pour délégation de gestion de la pré-collecte des déchets, de curage des canaux et de nettoyage au niveau des fokontany.
 - Campagnes continues d'IEC pour la promotion de comportement favorable à l'adhésion communautaire aux journées périodiques de balayage collectif du quartier / fokontany et aux prestations de services des RF2 (paiement des cotisations et respect des consignes) pour la pré-collecte des déchets auprès des ménages.
- ▶ **Au niveau des ménages :**
 - Triage des déchets au niveau des ménages ;
 - Installation de fosse à ordures par ménage ;
 - L'adaptation du système d'économie circulaire ayant comme impact socio-économique (AGR pérennes pour les plus vulnérables), éducationnel (éducation des ménages à faire le tri et de les déposer aux points de collecte) et environnemental (participer à la réduction de l'empreinte carbone et assainissement urbain).
 - CR Alakamisy Fenoarivo : Tri à la source (compostable et non compostable) pour limiter l'utilisation d'engrais importés et réduction des déchets jetés dans les bennes à ordures
 - STCV : jeune startup tourné vers la gestion et la valorisation de déchets recyclables.
- ▶ **Réseaux, groupes et associations :**
 - Opérationnalisation du réseau ou groupe de travail sur les déchets solides et harmonisation des actions entre communes.

- Participation active des associations des usagers de l'eau en tant que contributeurs aux services d'assainissement.
 - La création d'un groupe de travail en charge de la mise en place d'un système de tri et valorisation, de la création d'un livre (téléchargeable) et de la vulgarisation et de la sensibilisation aux ROM (en cours) ;
- ▶ **Au niveau de la communauté et ménage :**
- La participation communautaire à travers les « *Asatanamaro* » périodiques pour le balayage général par quartier et auxquels tous les ménages étant représentés (éducation civique, responsabilisation) ;
 - Pratique d'incinération des déchets non dégradables au niveau des ménages ;
- ▶ **Au niveau de la commune :**
- La multiplication des infrastructures de gestion des déchets (bac à ordures, sites de décharge, etc.).
 - L'amélioration du mécanisme du système de gestion des déchets.
 - La mise à l'échelle de la valorisation des déchets solides au niveau des Communes.
 - Les communes intègrent de budget de gestion des déchets solides dans son budget ;
 - La mise en place et l'opérationnalisation de l'intercommunalité par :
 - La création d'un site commun de décharge contrôlé avec une capacité d'accueil proportionnelle où toutes les communes concernées sont habilitées à jeter leurs déchets au niveau du site.
 - Location d'un site de décharge de déchets auprès d'une commune de voisinage ;
 - L'implication des Maires dans la protection de l'environnement par la lutte contre le changement climatique en adoptant une gestion des déchets efficace par la transition énergétique (pourrait être source d'opportunité de financement par le gouvernement ou les bailleurs).
 - Services payants de pré-collecte / collecte des déchets auprès des hôtels / restaurants par délégation de gestion accordée par la commune aux prestataires locaux (secteur privé, associations) ;
 - La recherche de financements et de PTF afin de développer la gestion des déchets au niveau communal.
- ▶ La structuration en 6 zones de valorisation des déchets : zone de tri, zone de compostage, zone d'enfouissement, zone de valorisation en compostage, autobloquant et éco briquette, zone de stockage et traitement LIXIVIAT
- ▶ Le renforcement de capacités techniques et institutionnelles
- ▶ La vulgarisation et l'application des textes et lois règlementaires (CMH).
- ▶ Le 3P.
- ▶ La délégation de service gestion de déchets ;
- ▶ Valorisation des déchets recyclables en composts, culture en ville, et vente des produits aux utilisateurs ;
- ▶ Développer les opérateurs à chaque étape de la filière de gestion des déchets ;

- ▶ Application d'un décret communal pour la propreté des hôtel, gargotes, marchands, etc.

Leçons apprises en termes de gestion des déchets solides (Ordures ménagères)

» Formulation des stratégies :

- Agir en fonction du contexte pays dans la formulation des stratégies de mise en œuvre et de suivi des actions (cas pour l'indicateur sur la gestion des excréta : utiliser latrine améliorée non partagée et partagée. Pour ne citer que le problème de terrain à construire qui empêche de construire une latrine par ménage) ;
- Sans plan d'urbanisme ou plan non mis à jour aboutissent à une gestion désorganisée et inefficace du secteur assainissement ;

» Le manque de civisme et d'engagement de plus en plus généralisé au niveau des acteurs et des populations aggrave le problème de gestion de l'assainissement. Ne jamais négliger les activités de déclenchement et de suivi-accompagnement des autorités, acteurs et populations pour leur engagement dans toutes les campagnes d'actions à mener pour que des mouvements d'ensemble favorables à la gestion efficace et durable de l'assainissement puissent se développer.

» Implication et engagement des autorités et acteurs :

- Toujours s'assurer que les autorités, les acteurs et les populations connaissent et maîtrisent le cadre légal (lois et textes) et mener des activités d'information, d'appui-conseil et de formations appropriées le cas échéant.
- L'engagement partagé entre toutes les parties prenantes (les ménages à travers les cotisations, les activités périodiques d'assainissement du quartier), la Commune par les actes de délégation de gestion et les organismes délégataires (RF2, secteur privé...) offre une garantie au fonctionnement et à la durabilité du système.

» Procéder à l'évaluation périodique et régulière du contrat de délégation de gestion en assainissement avant de le renouveler pour assurer que les parties prenantes assurent pleinement leurs engagements respectifs. Dans le cas où le délégataire échouait aux siens, la commune reprend la gestion par régie directe (cas des CU de Diégo Suarez et de Toliara) ;

» Sources de financement :

- Étudier en exploitant toutes les opportunités possibles au niveau des communes pour multiplier les sources de financement des activités de gestion de l'assainissement en général, et de la gestion des déchets solides en

particulier compte tenu de la difficulté procédurale d'acquisition des ROM (déjà largement insuffisantes pour couvrir les charges de gestion des déchets solides) au niveau des Trésors publics ;

- » **3P :**
 - Le Partenariat Public-Privé se constitue en moyen adapté pour surmonter les problèmes de ressources à mettre en œuvre pour la gestion des déchets ;
- » **IEC/CCC :** Ne pas négliger les activités continues d'IEC et appropriées pour le changement de comportement basée sur une prise de conscience et engagement des parties prenantes et à commencer par les responsables et agents communaux (émissions audio-visuelles, affiches, panneaux d'indication...) et les populations pour vivre la propreté ;
- » Ne pas négliger les activités de renforcement de capacités des organismes en charge de la pré-collecte des déchets (organisation, relations sociales, précaution à la mutilation des déchets pour éviter les dangers sanitaires et environnementaux, etc.).
- » Identifier des sites fixes de ramassage et de dépôt des déchets et les faire bien connaître aux populations, et éviter de les changer fréquemment,
- » **Pré-collecte :**
 - Favoriser la procédure de concurrence dans le choix des prestataires de services de pré-collecte pour garantir l'acquisition d'une meilleure offre.
 - Ne pas confier les activités de pré-collecte à des non professionnels pour ne pas rompre la chaîne de gestion de déchets ménagers.
 - Bien programmer avec les ménages des activités de pré-collecte des déchets pour garantir la régularité de la collecte.
 - Établir de contrat de pré-collecte entre les opérateurs (hôteliers / commerçants, etc.) et les organismes prestataires pour assurer des services appropriés aux volumes des déchets produits.

Défis et principaux problèmes rencontrés

- Les activités d'IEC pour restaurer le civisme des populations, et pour la promotion de comportement favorable à la bonne gestion des déchets dans les ménages et dans la communauté ;
- Le civisme de tous les niveaux ;
- La capacité des communes à gérer de manière efficace et durable les déchets ;
- La disponibilité de fonds alloués à l'assainissement.
- Les contraintes foncières pour l'installation des sites de décharge ;
- Les ressources financières et les moyens matériels (chariots, brouettes, etc.) des RF₂ ;
- Les activités de maintenance des ressources de gestion de déchets mises en place par des projets (infrastructures, camions, bacs à ordures, etc.) ;

- La mise en place des unités de traitement de déchets ;
- L'insuffisance ou l'absence des secteurs privés dans la gestion des déchets ;
- La disponibilité des moyens de transport des déchets pour les zones éloignées des sites de décharge ;
- La disponibilité des moyens appropriés au contexte local : cas de la construction des bacs / fosses à ordures sur sols sablonneux ;
- Le problème socio-environnemental pour la réalisation des activités de traitement des déchets solides.
- La maîtrise des marchands de rue, difficiles à gérer et l'informel.

Recommandations

- ▶ Mettre en œuvre des activités IEM basées sur le déclenchement (ATPC en milieu urbain) en vue de l'implication des Fokontany et de la participation communautaire (ex. tri à la source, respect de l'hygiène, réduction des risques sanitaires et environnementaux).
- ▶ Procéder à l'activation du processus de validation des documents sur le code municipal pour chaque commune.
- ▶ Faire des descentes sur le terrain pour vulgariser le code municipal élaboré (*Fivoriambem-pokonolona*).
- ▶ Dispenser des formations sur le sur la pré-collecte, le tri à la source, le traitement, la valorisation et l'élimination finale des déchets.

VOLET : GESTION DES EAUX USEES, EAUX VANNES ET EAUX PLUVIALES EN MILIEU URBAIN

Contexte

i. Généralité

Les réseaux d'assainissement dans la plupart des villes urbaines à Madagascar sont des réseaux unitaires et des réseaux d'égouts d'eaux usées et pluviales en état dégradé, saturé et mal entretenu. Seulement la ville d'Antananarivo dispose de réseaux collectifs d'évacuation, qui ne desservent que 1 personne sur 5, et cela uniquement dans la CUA car la périphérie n'est pas reliée. Ces réseaux souffrent de la non-séparation des eaux pluviales et eaux usées, sauf pour le réseau séparatif de 47 km, qui couvre uniquement une partie du 1^{er} arrondissement d'Antananarivo. Il n'y a donc pas de cohérence entre le réseau principal et celui des quartiers, notamment en ce qui concerne les petits réseaux de drainage convergeant vers les bassins et les canaux.

ii. Cibles

Les cibles sont les ménages, les institutions et les infrastructures communes.

iii. Vision

En termes de gestion des eaux usées, eaux pluviales et eaux vannes, la vision est d'avoir une population saine vivant dans un environnement sain où l'inondation est réduite de façon significative.

iv. Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques sont :

- ✓ Amélioration du système d'évacuation des eaux usées, eaux vannes et eaux pluviales ;
- ✓ Traitement des eaux avant rejet ;
- ✓ Développement et vulgarisation de la politique et des documents des cadres juridiques ;
- ✓ Et élaboration, amélioration, vulgarisation et officialisation du cadre institutionnel.

v. Stratégies de mise en œuvre

- ✓ **Au niveau des communes urbaines :**
 - Collaborer avec les 24 DREAH et les acteurs œuvrant dans l'Assainissement Urbain
 - Élaborer, mettre à jour et mettre en œuvre des schéma directeurs d'assainissement (Réhabilitation/Construction des réseaux).
 - Capitaliser les acquis (existence des projets et structures comme RF2 et RFT) (Atelier, documents existants...)
 - Mettre en œuvre des schémas directeurs (Réhabilitation/Construction des réseaux)
 - Mettre en application l'outil MATAc (MATSF) : Digitalisation du permis de construire.
 - Mettre en application avec rigueur les textes réglementaires et techniques : Prise de décision ferme
 - Mettre en application les PUDi dans les Fokontany
 - Mettre en œuvre l'éducation citoyenne (IEC sur la bonne pratique de gestion des eaux usées et EP, pérennisation des infrastructures).

Bonnes pratiques en termes de gestion des eaux usées et eaux pluviales en milieu urbain

- ✓ **Au niveau des communes :**
 - La collaboration de la commune avec des partenaires pour la recherche de financement.
 - La mise en œuvre du SDAU (gestion en amont et en aval).

- La disponibilité et l’opérationnalisation des outils de planification tels le PUDi, le PUDé, les SAC, les SDAU, les PCDEAH, etc.
- La mise en place et l’opérationnalisation d’une entité qui gère les eaux usées (cas de la ville d’Antananarivo : CUA, SMA et APIPA).
- La construction de nouvelles infrastructures d’évacuation des eaux usées et des eaux pluviales et la réhabilitation des existantes pour répondre aux besoins présents des villes ;
- Le curage des canaux et la remise à l’état initial (par exemple, le canal Andriantany pour en faire une voie navigable : Cas d’Antananarivo) ;
- La vulgarisation de l’utilisation d’impluvium : valorisation des eaux pluviales (réduction de l’inondation, économie de l’eau, favoriser l’infiltration) ;
- La diffusion de l’Assainissement vert comme (cas à Itaosy).

✓ **RF2 :**

- Mise en place des RF2 et le renforcement de capacités des membres pour assurer de manière efficace et durable la mise en œuvre des activités d’assainissement.
- Services d’assainissement des canaux tertiaires délégués aux RF2 dont les membres sont formés, accompagnés et évalués périodiquement dans la mise en œuvre de leurs engagements.

✓ **IEM/CCC :**

- Information – Éducation – Communication pour la Mobilisation (IEM) des parties prenantes des activités de gestion des eaux usées et des eaux pluviales.
- Campagnes continues d’Information-Éducation-Communication (IEC de masse pour l’assainissement en général et les bonnes pratiques WASH en particulier.
- Campagnes IEM pour la promotion de comportement favorable à la construction de puisards par habitation.

✓ **Travaux de curage réguliers des égouts.**

✓ **Vulgarisation du Code Municipal d’hygiène,** et collaboration avec les inspecteurs d’hygiène (CUA) et des responsables de la voirie des Communes périphériques pour partage et sensibilisation pour sa mise en place au niveau de la commune...

✓ **Mise en place de système de redevabilité :** affichage, rapportage, gestion des doléances/ plaintes (boite à idées au niveau des communes ou fokontany ...).

✓ **Suivi-Évaluation et gestion de connaissance.**

- L’amélioration des connaissances par l’évaluation, la capitalisation et la diffusion des acquis.

Leçons apprises en termes de gestion des eaux usées et eaux pluviales en milieu urbain

- ✓ Mener des actions de sensibilisation de façon isolée (quartiers...) est voué à l'échec. L'assainissement durable ne peut être que le fruit d'un mouvement d'ensemble basé sur la conviction, le changement de comportement et l'adhésion de tous les membres des communautés locales, de tous les acteurs à tous les niveaux et de tous les utilisateurs / passants du territoire
- ✓ La maîtrise de la gestion des eaux usées ne peut aboutir sans la volonté, l'engagement et la collaboration effectifs entre toutes les parties commune, fokontany, quartier et communautés sur base des codes / règles / dina communément établis et diffusés (quelles sont les règles ? comment faire ? application de mécanisme de gestion des plaintes, etc.).

Défis et principaux problèmes rencontrés

- La prise de conscience des enjeux de la gestion des eaux pluviales au niveau des autorités et des populations.
- Le manque d'infrastructures et des techniciens pour la gestion des eaux pluviales.
- L'élaboration de SDAU et de son application stricte.
- La maîtrise des constructions illicites sur les égouts et canalisations, à l'origine des problèmes d'évacuation.
- Campagnes continues d'IEM pour la promotion de comportement favorable aux bonnes pratiques de gestion des eaux usées
- Suivi au niveau des ménages.
- Mesures d'accompagnement des ménages vis à vis du problème foncier en milieu urbain, etc.

vi. Activités

- Élaborer et/ou mettre à jour les schémas directeurs d'Assainissement, et les mettre en œuvre (Gestion par l'amont et par l'aval).
- Information – Éducation - Mobilisation.
- Monter des projets d'assainissement sur la demande émanant des bénéficiaires.
- Élaborer ou renforcer un cadre sectoriel adapté pour l'assainissement.
- Améliorer les connaissances par l'évaluation, la capitalisation et la diffusion des acquis.
- Réhabiliter et construire des infrastructures en Assainissement.
- Accompagner le développement des équipements de collecte et d'évacuation des eaux usées et des eaux pluviales.
- Appuyer l'élaboration de politiques et stratégies nationales qui clarifient la répartition des responsabilités entre acteurs.

- Appuyer l'élaboration de stratégies locales : définir une stratégie locale pour l'amélioration pérenne du service.

VOLET : GESTION DE L'ASSAINISSEMENT ET DE L'HYGIENE AU NIVEAU DES INSTITUTIONS EN MILIEU URBAIN

Contexte spécifique

i. Généralité

Une démarche visant à améliorer la situation sanitaire globale de l'environnement dans ses différents composants au niveau des institutions est développée. Il comprend la collecte, le traitement et évacuation de déchets liquides, des déchets solides et des excréta des institutions.

ii. Cibles

Les cibles sont les établissements scolaires, les formations sanitaires, les bureaux administratifs et les lieux publics (places de marchés, stationnement de taxi-brousse, etc.).

iii. Vision :

La vision à atteindre est de :

- Avoir des institutions propres, et en même temps servir de modèles pour les visiteurs et les populations qui y demandent de services ;
- Et garantir un service de qualité pour tous.

iv. Objectif global :

- Améliorer et faciliter l'accès au service d'Assainissement et Hygiène dans les institutions d'ici 2030 ans

v. Objectifs spécifiques :

- Développer et vulgariser tous les référentiels de base sur l'assainissement et l'hygiène (politique, documents ...) ;
- Assurer l'engagement des institutions et les acteurs œuvrant dans l'assainissement urbain ;
- Rendre disponible les ressources nécessaires ;
- Élaborer et mettre à jour un document standard en Assainissement et Hygiène

- Maintenir la disponibilité de l'offre de service de qualité
- Clarifier et formaliser la mise en place des STEAH au niveau des communes, et assurer leur opérationnalisation.

vi. Stratégies :

- Mener des campagnes de vulgarisation de toutes les lois et de tous les textes en vigueur sur l'assainissement et l'hygiène et les appliquer fermement pour générer les changements attendus et atteindre les objectifs fixés, y compris le PNDE pour la responsabilisation et l'autonomisation des communes ;
- Coordonner au niveau du MEAH tous les PTFs de manière à couvrir tous les Districts cibles ;
- Mener des campagnes de plaidoyer et de déclenchement à l'endroit de tous les décideurs à tous les niveaux pour leur engagement effectif dans l'atteinte des cibles 2030 ;
- Mettre en place les STEAH et renforcer les capacités des agents au poste pour assurer professionnellement leurs rôles et attributions ;
- Mobiliser les organes délibérants des Communes par rapport à la prise de décisions relatives aux actions à entreprendre sur l'assainissement et l'hygiène ;
- Mettre en place des institutions AMIES DE WASH au niveau des institutions publiques ;
- Faire de l'assainissement une priorité des décideurs politiques et des bailleurs de fonds ;
- Élaborer ou renforcer un cadre sectoriel adapté pour l'assainissement ;
- Renforcer les capacités de la maîtrise d'ouvrage locale et accompagner l'émergence d'un marché local pour développer l'offre et entretenir l'existant ;
- Mettre en place la collaboration du MEAH et MID sur la mise en œuvre des conventions (exemple : implication des associations des maires des grandes villes de Madagascar, associations des femmes maires de Madagascar) ;
- Procéder au transfert de fonds et compétences au niveau des Communes et Fokontany.
- Mettre en place une collaboration interministérielle sur la mise en œuvre de la Convention (exemple : implication des associations des maires des grandes villes de Madagascar, associations des femmes maires de Madagascar, facilitation des procédures, etc.).
- Procéder au transfert de fonds et compétences au niveau des Communes et Fokontany.
- Faire la promotion de la collaboration privée et institution (3P).
- Vulgariser et appliquer les textes et lois réglementaires en vigueur à Madagascar.
- Procéder à la promotion de l'intercommunalité.
- Mettre en œuvre des renforcements de capacités techniques et institutionnelles.
- Maintenir la disponibilité de l'offre de service de qualité en matière de AH.
- Mettre à jour et vulgariser la politique, des documents relatifs en AH.
- Élaborer et vulgariser les textes juridiques.
- Mettre en place des infrastructures adéquates.

Bonnes pratiques

- ✔ **Collaboration et coordination :**
 - Coordination des acteurs,
 - Collaboration avec les Chefs d'arrondissement administratifs (Délégués administratifs).
- ✔ **Mise à jour des documents cadre en EAH :**
 - Mise à jour des Bases de données monographiques urbaines existantes ;
 - Mise à jour et mise en œuvre et ou élaboration du schéma directeur d'assainissement urbain ;
 - Mise à jour de la convention entre MID et MEAH.
- ✔ Promouvoir une bonne compréhension de la filière assainissement, avec une approche par maillon, de façon à faciliter le montage et le financement d'interventions différenciées (cibles, segments de marché, nature technique du projet, coûts, etc.).
- ✔ **Renforcement de capacité et appui :**
 - Renforcer les capacités locales de maîtrise d'ouvrage et des acteurs locaux pour le développement et la gestion des services d'assainissement
 - Appuyer le développement et la structuration des opérateurs privés locaux pour le développement et la maintenance des services d'assainissement.
- ✔ **Approche AMIE de WASH :**
 - Mise en place des comités WASH au sein des institutions et renforcement des capacités des membres pour assurer des activités continues d'IEC pour le développement de comportement stable favorable aux bonnes pratiques de WASH.
 - Promotion soutenue des Écoles Amies de WASH et des Formations Sanitaires Amies de WASH, par l'amélioration des conditions d'accès des bénéficiaires (visiteurs, malades, élèves, etc.) aux services WASH par des activités de :
 - Réhabilitation /construction des blocs sanitaires au niveau des Centres de Santé de Base et des Écoles publiques,
 - Renforcement de capacités des Comites WASH au niveau des Écoles et des formations sanitaires.
 - La pandémie de Covid-19 comme outils d'IEC pour la promotion durable / adoption des messages -clé WASH au niveau des écoles.
 - Élargissement des approches AMIE DE WASH au niveau de toutes institutions publiques et de tous les milieux publics (Formation Sanitaires, Écoles, Bâtiments publics, Marchés Publics, Communes, Gares routières, etc.).
 - Des communes, des écoles et des formations sanitaires et leurs responsables et membres des personnels modèles en matière de bonnes pratiques WASH.

- Des formations sanitaires et des écoles certifiées et labélisées Amies de WASH.
- Instauration de l’approche « concours classes propres » avec un système d’évaluation et de récompense.
- Promotion du système « économie circulaire » au niveau des Écoles.
- Tenue des journées périodiques d’assainissement collectif (**Asatanamaro**) au sein des institutions et auxquels tous les membres des communautés scolaires / tous les membres des personnels y participent.
- Construction d’incinérateurs dans les CSB amis de WASH.
- Mobilisation intercommunale pour réaliser des campagnes de sensibilisation en WASH.
- Développement de partenariats avec des projets / programmes d’appui au développement pour l’amélioration des conditions WASH au niveau des formations sanitaires et des écoles.

✓ **IEM/CCC :**

- Après déclenchement et engagement des autorités communales et des acteurs-clé pour une commune ODF et zéro déchets non collecté, la commune met tout un programme d’assainissement basé sur des activités continues d’IEC pour mobilisation, engagement et actions d’assainissement à tous les niveaux (autorités, chefs de fokontany, OSC, communautés à la base...) et dans tous les domaines / secteurs (marchands de rue, écoles, églises, associations sportives...), mise en place de comités WASH au niveau communes, au niveau Fokontany et au niveau quartiers pour assurer mobilisation et suivis.
- Communication sur l’importance des bénéfices économiques à tirer d’un assainissement amélioré, sur les plans sanitaires, environnementaux et économiques ;

✓ **Développement de guide :**

- Élaboration d’un Design Toolkit pour la conception technique des infrastructures sanitaires scolaires au niveau des écoles et CSB : <https://wsup.sharefile.com/d-sebof9fe4fe9f4f928cb1836a5cfd5e96>.
- Développement des supports d’éducation par des fresques, des guides, etc. adaptés pour les cibles.

✓ **Autres :**

- Des bureaux administratifs équipés de toilettes hygiéniques.
- Des lieux publics, des marchés communaux, des stationnements de taxi-brousse dotés des latrines publiques et ou blocs sanitaires fonctionnels gérés par des petits opérateurs privés locaux délégataires de contrats de gestion par les communes.
- Modèle leadership du Maire actif : basé sur sa performance et son leadership.

- Modèle PTF : maison ou bâtiment équipées de latrines, préserver les sauvegardes sociales et environnementales.
- Modèle Analanjirofo : leadership transversal, mobiliser tous les acteurs.

Leçons apprises en termes de gestion de l'hygiène au niveau des institutions en milieu urbain

- ✓ Il n'existe aucune loi qui empêche le paiement des services au niveau des institutions : seuls les services de base (consultation, PF, vaccination pour les CSB, ou écolage pour écoles) sont définis comme gratuits. Les services WASH ne sont pas compris dans ces prestations gratuites.
- ✓ Application rigoureuse du CMH pour avoir une commune engagée et modèle en matière WASH.
- ✓ Développer un mécanisme de suivi-évaluation fonctionnel au niveau des institutions pour soutenir le maintien de bonnes pratiques WASH au niveau des institutions ;
- ✓ Ne pas organiser de formations pour les cibles sans mener des activités de suivi-accompagnement post-formatifs pour continuer avec un processus d'engagement pour apprentissage itératif et application effective des acquis.
- ✓ Outiller les structures en charge de la gestion et de la maintenance des infrastructures des institutions (manuels techniques...) pour bien cadrer les pratiques.
- ✓ Ne laisser aucune institution et structure existantes dans la commune (mairie, églises, etc.) hors de l'engagement et de la pratique WASH sinon elle devient un virus pour les autres structures déjà engagées.
- ✓ Après des acquis liés au comportement, des dispositions légales (arrêtés communaux, « *Dinam-paritra* », etc.) sont à mettre en place pour soutenir durablement les acquis en matière WASH.
- ✓ Mauvaises pratiques (Top-down) : Communes ciblées par les bailleurs, produits imposés non adéquats aux besoins des Communes.

Recommandations

- ✓ Mise en application totale et immédiate de tous les textes juridiques sur l'EAH validés au niveau du Gouvernement.
- ✓ Implication des organes délibérants des Communes par rapport à la prise de décisions relatives aux actions à entreprendre sur l'EAH.
- ✓ Orientations des PTFs par les Ministères dans le choix des zones et actions à entreprendre suivant les besoins.
- ✓ Démembrement du MEAH au niveau des Communes.

1. APPROCHE ASSAINISSEMENT INCLUSIF A L'ECHELLE DE LA VILLE

L'assainissement inclusif à l'échelle de la ville (Citywide Inclusive Sanitation - CWIS) est une approche de service public de la planification et de la mise en œuvre de systèmes d'assainissement urbain visant à atteindre les résultats résumés par l'Objectif de développement durable 6 : un assainissement sûr, équitable et durable pour tous dans une zone urbaine, en accordant une attention particulière aux besoins des pauvres, des marginalisés, des femmes et des filles. Pour faire progresser et maintenir les résultats des ODD à une échelle significative, tous les systèmes CWIS doivent démontrer trois fonctions essentielles :

- Une (des) autorité(s) responsable(s) exécute(nt) un mandat public pour la fourniture de services urbains inclusifs.
- L'autorité (ou les autorités) est responsable de la performance par rapport à son mandat.
- La gestion et la planification des ressources reflètent les mandats, les priorités et la responsabilité des performances de l'autorité.

Comme objectifs assignés à cette session :

- » Discuter des problèmes locaux et mondiaux de l'assainissement urbain
- » Identifier les principaux défis qui contribuent à un mauvais assainissement dans les villes
- » Décrire les approches : WOP, l'approche CWIS et le cadre de service, les principes et les étapes clés de l'action CWIS.
- » S'accorder sur le rôle du secteur privé et des régulateurs dans la mise en œuvre de la CWIS.
- » Expliquer la contribution des acteurs dans le renforcement de la capacité des services publics et des municipalités à améliorer la prestation de services d'assainissement.

i. METHODOLOGIE DE MISE EN OEUVRE : APPROCHE HARMONISEE LIEE AU CONTEXTE

Le PNDE²⁶ constitue un principal cadre de référence pour la mise en œuvre de la feuille de route Madagasikara Madio 2030 au niveau des communes notamment par ses deux composantes :

²⁶ Plan National de la Décentralisation Émergente 2023

COMPOSANTE	EFFET	PRODUIT
<p>Composante 2: Assurer la responsabilisation des CTD dans la fourniture des services publics de qualité</p>	<p>Effet 2.1: Les CTD exercent efficacement l'ensemble des compétences liées au développement social, économique et culturel local et territorial et fournissent des</p>	<p>2.1.1. : Les CTD élaborent et mettent en œuvre leurs documents de planification territoriale intégrant les priorités de leurs citoyens et en rapport aux compétences transférées</p> <p>2.1.2. Les CTD sont outillés et disposent de capacités en maîtrise d'ouvrage du développement et assurent pleinement les compétences transférées en collaboration avec les STD</p> <p>2.1.3. Les CTD disposent des ressources humaines adéquates en effectifs et qualifications suffisants et bénéficient d'un accompagnement permanent de la fonction publique territoriale et des STD</p> <p>2.1.4. Les CTD ont accès à des outils innovants leur permettant d'améliorer la célérité de la délivrance des services publics, de réduire la corruption et de disposer d'une connexion sécurisée aux Systèmes d'Information stratégiques de l'État (Digitalisation)</p> <p>2.1.5. Les dispositifs de formation des CTD offrent des services de formation, d'accompagnement et de certification alignés aux exigences du PNDE</p> <p>2.1.6. Le MID et les Ministères sectoriels clés accompagnent la GRH des CTD à travers l'adoption de la démarche de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences des agents des CTD (GPEC CTD)</p>
COMPOSANTE	EFFET	PRODUIT
<p>Composante 3: Assurer l'autonomisation des CTD et le financement de la décentralisation</p>	<p>Effet 3.1: Les ressources financières des CTD se sont considérablement accrues et leur autonomie financière est renforcée</p>	<p>3.1.1. Les CTD bénéficient et utilisent un mécanisme de perception de recettes fiscales et non fiscales</p> <p>3.1.2. Les CTD ciblées ont accès aux fonds (FNP, FDL) et Fonds sectoriels et les utilisent de manière efficiente</p> <p>3.1.3. Les CTD reçoivent à temps leurs subventions de la part de l'État et les gèrent de manière efficiente</p> <p>3.1.4. Les CTD et les inter-CTD bénéficient des appuis financiers des PTF et des coopérations décentralisées</p> <p>3.1.5. Les CTD disposent des capacités suffisantes pour gérer de manière efficace et efficiente les ressources financières qui leur sont destinés.</p>

La commune a donc le devoir de développer ses ressources pour assurer la fourniture de services de qualité, efficace et durable en assainissement à ses populations.

ii. LES ACTIVITES PRIORITAIRES

■ IEM/CCC :

» Mener une campagne d'IEC au profit des acteurs à tous les niveaux (Ministères, Régions, Districts et Communes cibles) pour mobilisation et engagement collectif dans la mise en œuvre du PNDE dans le domaine de l'assainissement urbain ;

■ Renforcer la maîtrise d'ouvrage communale par des activités de :

» IEC pour mobilisation et engagement de tous les acteurs pour application du PNDE ;

» Renforcement de capacités des acteurs suivant les compétences respectives en matière de :

- Maîtrise d'ouvrage communale pour accompagner les élus et les agents communaux à avoir une meilleure compréhension des concepts et des textes de base qui régissent la maîtrise d'ouvrage considérant le développement de l'assainissement urbain ;
 - Mobilisation des ressources dont la budgétisation communale prenant en compte, entre autres, les ROM, les RREU et les autres financements
 - Planification territoriale (PCDEAH, SDAU...) ;
 - Élaboration des projets communaux en assainissement urbain ;
 - Processus de passation et d'exécution des marchés publics.
- **Accompagner la mise en œuvre de la maîtrise ouvrage communale à travers les objectifs d'assainissement urbain :**
- » Planification communale des activités d'assainissement urbain et répondant aux indicateurs fixés ;
 - » Le processus budgétaire participatif communal tenant compte des ROM, des RREU et d'autres ressources, d'une part, et des projets d'assainissement urbain, d'autre part. La promotion de la fiscalité locale pour booster la mobilisation des ressources pour les activités d'assainissement est à mener.
 - » Le développement des outils de mise en œuvre et de suivi des actions liées aux 04 composantes de l'assainissement urbain ;
 - » Organiser des ateliers d'échanges sur l'application du PNDE dans le domaine de l'assainissement urbain.
- **Assurer des suivi-accompagnement et supervision de la mise en œuvre des objectifs 2030 pour l'assainissement urbain au niveau des communes cibles.**

2. APPROCHE PAR INSTITUTIONS

a. METHODOLOGIE DE MISE EN OEUVRE : APPROCHE HARMONISEE LIEE AU CONTEXTE

La mise en œuvre de la feuille de route Madagasikara Madio 2030 est basée sur le concept « Institutions Amies de WASH ». L'approche consiste à faire toutes les écoles et les formations sanitaires de lieux d'information – Éducation - Communication pour la promotion de comportement social et individuel favorable à l'adoption et à la diffusion des messages-clé WASH. Elles servent également de lieux d'apprentissage et de partage sur les bonnes pratiques dans ces domaines.



Les messages-clé WASH : la préservation de la potabilité de l'eau du point de puisage jusqu'à la consommation, utilisation effective des latrines hygiéniques, le Lavage des Mains avec du Savon aux moments clés, la gestion de l'hygiène menstruelle

Ainsi, servent-elles de modèles sociaux en termes d'environnement propre et hygiénique pour l'ensemble de la communauté scolaire – les enseignants, les élèves, les parents d'élèves et leurs familles respectives et toutes les populations environnantes ?

Les communes, les Ministères et tous les autres parties prenantes mobiliseront toutes les autres structures existantes localement comme les bureaux administratifs et tous les autres milieux locaux pertinents comme les coopératives de transports ... pour être déclenchées et accompagnées à devenir Institutions amies de WASH. Plus les structures engagées et fonctionnelles se multiplient, plus la chance d'atteindre les objectifs est optimale.

Des comités Amis de WASH sont constitués et les capacités des membres renforcés pour assurer le leadership et les

activités continues d'IEC et d'encadrement pour mobilisation et engagement durables de tous les membres.

Chaque Ministère établit des stratégies appropriées pour la promotion des institutions amies de WASH de son secteur en vue de la fonctionnalité des structures, et le maintien et la pérennisation de leurs acquis dans le domaine WASH.

b. RENFORCEMENT DE CAPACITE

Le renforcement de capacités des membres de chaque institution amie de WASH permet de s'assurer que cet outil joue efficacement les rôles et attributions qui leur sont attribués dans le développement de l'assainissement urbain.

Les activités de formation, d'appui-conseil et d'accompagnement s'appuieront sur des éléments-clé : **les défis, objectifs et stratégies adoptés / développés au niveau du Ministère, la situation présente en EAH et les maladies liées au défaut d'EAH suivie des activités de déclenchement pour prise de conscience, mobilisation et engagement des membres, les institutions amies de WASH, les Petites Actions Faisables et Importantes en EAH et la gestion des déchets (ménagers ou médicaux), le nettoyage et la désinfection, l'hygiène menstruelle, les stratégies de sensibilisation pour les agents / personnels et les agents**

communautaires, le plan d'actions, le suivi des activités et reportage, le WASH FIT et la méthodologie correspondante.

a

Activités générales

- ➔ Renforcer les rôles de leader et de coordinateur du MEAH dans la mise en œuvre de la feuille de route ;
- ➔ Editer le décret d'application de la feuille de route Madagasikara Madio 2030 – volet urbain ;
- ➔ Renforcer la mobilisation de tous les acteurs du sous-secteur assainissement urbain pour développer les activités de partage, de concertation et de coordination ;
- ➔ Mener des campagnes d'IEM pour vulgarisation et application totale et durable de toutes les lois et de tous les textes en vigueur sur l'assainissement ;
- ➔ Mener des activités d'IEM pour la mise en œuvre des ODD en général, et pour les ODD touchant l'assainissement en particulier (indicateurs, méthodologie de collecte et de synchronisation de données...) pour tous les acteurs ;
- ➔ Renforcer la politique publique pour une meilleure intégration des ODD sur l'assainissement urbain dans les actions des différents Ministères ;
- ➔ Renforcer la maîtrise d'ouvrage communale totale et effective pour la mise en place des services de qualité en assainissement urbain en vue de renforcer toutes les capacités nécessaires :
 - ➔ Capacité à mener une analyse diagnostic des situations de l'assainissement urbain, et à formuler des stratégies appropriées ;
 - ➔ Capacité à planifier des projets d'assainissement ;
 - ➔ Capacité à mobiliser des ressources nécessaires pour la mise en œuvre des projets d'assainissement et ce, à commencer par toutes les ressources internes ;
 - ➔ Capacité à suivre et évaluer la mise en œuvre des projets assainissement, y compris la collecte de données sur terrain pour alimenter les activités de planification.
- ➔ Promouvoir des alliances stratégiques (inter-communalité, association des Maires, etc.) pour redoubler les moyens de mise en œuvre de la feuille de route ;
- ➔ Vulgariser toutes les bonnes pratiques et leçons apprises sur l'assainissement urbain à toutes les communes ;
- ➔ Renforcer les capacités techniques et institutionnelles des unités en charge de l'assainissement urbain ;
- ➔ Promouvoir des offres de service de qualité en matière d'Assainissement et Hygiène, y compris la construction des équipements adéquats.

Gestion des excréta

- Mener des campagnes d'IEM au profit des ménages pour la construction des services individuels d'assainissement de base et d'équipements de lavage des mains avec de l'eau et du savon ;
- Mener des campagnes d'IEM pour la mise en place des institutions amies de WASH auprès des formations sanitaires et des établissements scolaires ;
- Mettre en place des formations sanitaires amies de WASH et des écoles amies de WASH ;
- Mettre en place des formations sanitaires amies de WASH et des écoles amies de WASH ;
- Mettre en place des services d'assainissement de base sur toutes les places publiques comprenant la construction des infrastructures appropriées (blocs sanitaires, et incinérateurs et fosses à ordures sécurisées pour les déchets médicaux).
- Professionnaliser les activités de la gestion des excréta (vidangeurs, etc.).

Gestion des déchets solides

- Mener des campagnes d'IEM pour la conscientisation et l'engagement des populations, du secteur privé, des collectivités, des autorités et de tous les acteurs pour une bonne gestion des déchets solides, et pour l'adoption de comportement favorable à l'assainissement urbain durable ;
- Renforcer les capacités organisationnelles, institutionnelles et techniques des organisations en charge de la pré-collecte des ordures ménagères, et de tous les organisations délégataires des services de gestion de déchets ;
- Développer la chaîne de gestion des déchets y compris la mise à l'échelle de l'économie circulaire et le renforcement en nombre des équipements de gestion (bacs à ordures, sites de traitement des déchets, etc.).

Gestion des eaux usées, des eaux pluviales et des eaux vannes

- Mener régulièrement des analyses diagnostics des existants pour avoir les connaissances nécessaires à mieux planifier la composante ;
- Elaborer des SDA et assurer leur mise en œuvre.

c

Modalité de régulation des services d'assainissement

La Loi n°2015-039 portant sur le Partenariat Public Privé offre un cadre de régulation des services d'assainissement. Avec une maîtrise d'ouvrage communale bien développée, la délégation de la gestion constitue un moyen pertinent d'assurer des services d'assainissement de qualité, efficace et durable dans un rapport gagnant – gagnant de collaboration.

Différentes activités sont à mener :

- ➔ Renforcer les capacités des communes à gérer le PPP ;
- ➔ Accompagner les communes dans le processus d'identification de partenariats ;
- ➔ Superviser pour assurer la qualité du partenariat tant durant le processus de mise en œuvre qu'au niveau des réalisations ;
- ➔ Accompagner les parties contractantes dans le suivi et évaluation des partenariats en vue d'en identifier les maillons faibles à renforcer et de valoriser les acquis.

d

Collecte, suivi et gestion des données et de connaissances

- ➔ Vulgariser la méthodologie de suivi-évaluation notamment les indicateurs, les objectifs et les outils de collecte de données au niveau de toutes parties prenantes pour son application correcte, et en assurer la formation et la supervision pour assurer la qualité des données ;
- ➔ Déclencher et accompagner les ATEAH et les autres acteurs d'appui (STD, projets/programmes, etc.) pour la collecte régulière et l'analyse des données sur les indicateurs de l'assainissement urbain en vue de mieux orienter et gérer le secteur ;
- ➔ Activer la BDEAH-SE&AM -GIRE pour y inclure l'application de cette méthodologie ;
- ➔ Assurer la formation de toutes parties prenantes pour l'utilisation correcte de la BDEAH-SE&AM –Gire ;
- ➔ Assurer la déposition des données à la plateforme mondiale des ODD pour valorisation des contributions du pays.

Annexe 9 : Le PNDE à la promotion de la décentralisation effective au niveau des communes

A travers les composantes 2 et 3 du PNDE, les communes ont l’opportunité de développer sa maîtrise d’ouvrage dans les activités de développement de l’assainissement urbain.

– Composante 2. « Assurer la responsabilisation des CTD dans la fourniture des services publics de qualité »

■ Effet 2.1. « Les CTD exercent efficacement l’ensemble des compétences liées au développement social, économique et culturel local et territorial et fournissent des services de qualité à travers la maitrise d’ouvrage ».

- ▶ Produit 211. « Les CTD élaborent et mettent en œuvre leurs documents de planification territoriale intégrant les priorités de leurs citoyens et en rapport aux compétences transférées ».
- ▶ Produit 212. « Les CTD sont outillés, disposent de capacités en maitrise d’ouvrage du développement et assurent pleinement les compétences transférées en collaboration avec les STD ».

– Composante 3. « Assurer l'autonomisation des CTD et le financement de la décentralisation »

■ Effet 3.1. Les ressources financières des CTD se sont considérablement accrues et leur autonomie financière est renforcée

- ▶ Produit 311. Les CTD bénéficient et utilisent un mécanisme de perception de recettes fiscales et non fiscales.
- ▶ Produit 312. Les CTD ciblées ont accès aux fonds (FNP, FDL) et Fonds sectoriels et les utilisent de manière efficiente.
- ▶ Produit 313. Les CTD reçoivent à temps leurs subventions de la part de l’État et les gèrent de manière efficiente.
- ▶ Produit 314. Les CTD et les inter-CTD bénéficient des appuis financiers des PTF et des coopérations décentralisées.

Tableau 9 : Aperçu des indicateurs pertinents en 2030 pour marquer le changement souhaité d’après le PNDE

N°	INDICATEURS	2023	2030
1	Pourcentage du budget de l’État transféré aux CTD	Moins de 2%	15-20%
2	Pourcentage des CTD digitalisées	8%	90%
3	Niveau de réalisation des nouvelles compétences transférées aux CTD	0%	100%

Source : PNDE 2023

Annexe 10 : Plan de Suivi & Évaluation de la mise en œuvre de la feuille de route MADAGASIKARA MADIO 2030 – Assainissement urbain

OBJECTIF	QUOI ?				COMBIEN ?		OÙ ?	COMMENT ?		QUAND ?	QUI ?		POURQUOI ?
	Liste récapitulative des Indicateurs	Définition de l'indicateur	Désagrégation	Baseline	Objectif	Unité	Sources de vérification	Mode de calcul/ explications	Comment va être organisé la collecte	Fréquence	Personne responsable de la collecte de données	Personne responsable de l'analyse des données	A quoi va servir l'indicateur ?
Objectif 6_Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable													
D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable	% de la population urbaine vérifiée ODF	Proportion de la population urbaine vérifiée qui abandonne la défécation à l'air libre	Population	78% (Source : MICS)	100%	Population	Enquêtes baseline et endline	a : proportion de la population vérifiée ODF b: proportion de la population totale Indicateurs = (a/b)*100	Enquête auprès des ménages Recensement dirigé par les bureaux nationaux de statistique	2025, 2028 et 2030	Commune/ PTF/ Statistique/ MEAH	DSI/ MEAH	Mesurer les impacts : Population saine, vivant dans un environnement sain
	% de membres des ménages utilisant des toilettes gérées en toute sécurité	Pourcentage des membres des ménages urbains utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité (partagées et non partagées avec d'autres ménages et où les excréments sont éliminés/traités sur place) (latrines AGS+ élémentaire +limitée)	Par milieu, Par ménage et par niveau de service d'assainissement	15% (Source : MICS)	100%	Population	Enquêtes baseline et endline	a : proportion de membres des ménages utilisant une latrine de base b: proportion de membres des ménages totale Indicateurs = (a/b)*100	Enquête auprès des ménages Recensement dirigé par les bureaux nationaux de statistique	2025, 2028 et 2030	Commune/ PTF/ Statistique/ MEAH	DSI/ MEAH	

OBJECTIF	QUOI ?				COMBIEN ?		OÙ ?	COMMENT ?		QUAND ?	QUI ?		POURQUOI ?
	Liste récapitulative des Indicateurs	Définition de l'indicateur	Désagrégation	Baseline	Objectif	Unité	Sources de vérification	Mode de calcul/ explications	Comment va être organisé la collecte	Fréquence	Personne responsable de la collecte de données	Personne responsable de l'analyse des données	A quoi va servir l'indicateur ?
Objectif 6. Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable													
D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable	% des établissements scolaires urbains disposant d'installations sanitaires de base	Pourcentage d'établissements scolaires urbains par niveau d'enseignement (primaire, premier cycle du secondaire et deuxième cycle du secondaire) qui disposent d'un accès à une installation ou à un service donné d'assainissement de base (Séparé H/F, Elève /Enseignant, DLM)	Par niveau d'enseignement et par niveau de service d'assainissement	59% (Source : MEN)	100%	Etablissement scolaire	Recensement des données administratives des établissements scolaires et des autres fournisseurs d'éducation et de formation	PSn,f = Sn,f /Sn Dù : Sn,f = établissements scolaires à un niveau d'enseignement n disposant de l'accès à l'installation f Sn = nombre total d'établissements scolaires à un niveau d'enseignement n	Recensement au niveau des institutions	2025, 2028 et 2030	MEN	DSI/MEN	
	% des établissements de santé urbain disposant d'installations sanitaires de base	Proportion des établissements de santé urbain ayant accès à des installations sanitaires améliorées, utilisables avec une toilette au moins réservée au personnel, une toilette au moins réservée aux femmes et aux filles et dotée d'un dispositif de gestion de l'hygiène menstruelle, et une toilette au moins adaptée aux besoins des personnes à mobilité réduite	Par établissement sanitaire et par niveau de service d'assainissement	6847% (Source : MSANP)	100%	Etablissement de santé	Recensement des données administratives des établissements de santé	a = pourcentage d'établissements de santé par niveau disposant de l'accès à l'installation b = nombre total d'établissements de santé par niveau Indicateurs= (a/b)*100	Recensement au niveau des institutions	2025, 2028 et 2030	MINSP	DSI/ MSANP	

OBJECTIF	QUOI ?				COMBIEN ?		OÙ ?	COMMENT ?		QUAND ?	QUI ?		POURQUOI ?
	Liste récapitulative des Indicateurs	Définition de l'indicateur	Désagrégation	Baseline	Objectif	Unité	Sources de vérification	Mode de calcul/ explications	Comment va être organisé la collecte	Fréquence	Personne responsable de la <u>collecte de données</u>	Personne responsable de l' <u>analyse des données</u>	A quoi va servir l'indicateur ?
Objectif 6. Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable													
D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable	% de membres des ménages urbaine utilisant un équipement pour le lavage des mains avec de l'eau et du savon	Pourcentage de membres des ménages urbaine utilisant un équipement pour se laver les mains au savon et à l'eau à domicile.	Désagrégé par commune, sexe chef de ménage, âge	38,6% (Source : MICS)	100%	Population	Enquêtes baseline et endline	a: Nombre de membres des ménages enquêtée qui affirment utiliser un dispositif de lavage de main b: Nombre total de membres des ménages Indicateurs= (a/b)*100	Recensement Enquête auprès de la population	2025, 2028 et 2030	Commune/ PTF/ Statistique/ MEAH	DSI/ MEAH	

OBJECTIF	QUOI ?				COMBIEN ?		OU ?	COMMENT ?		QUAND ?	QUI ?		POURQUOI ?
	Liste récapitulative des Indicateurs	Définition de l'indicateur	Désagrégation	Baseline	Objectif	Unité	Sources de vérification	Mode de calcul/ explications	Comment va être organisé la collecte	Fréquence	Personne responsable de la <u>collecte de données</u>	Personne responsable de l' <u>analyse des données</u>	A quoi va servir l'indicateur ?
Objectif 6. Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable													
D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant nettement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau (ODD 6.3)	% des populations urbaine utilisant un système d'évacuation des eaux usées adéquat	L'indicateur mesure la proportion des ménages urbains qui utilisent un système d'évacuation des eaux usées adéquat (Fosse dans la maison ou Par les égouts)	Désagrégé par ménages, les institutions et les infrastructures communes	53.1% (Source : MICS)	100%	Eau usées traitées	Enquêtes baseline et endline	La proportion de la population qui utilise un système d'évacuation d'eau adéquate	Enquête auprès de la population	2025, 2028 et 2030	Commune/ PTF/ statistiques / MEAH	DSI/ Statistique/MEAH	Mesurer les impacts : population saine vivant dans un environnement sain où l'inondation est réduite de façon significative
Appuyer et renforcer la participation de la population locale à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement (6.6.b)	% d'administrations locales urbaines ayant mis en place des politiques et procédures opérationnelles encourageant la participation de la population locale à la gestion de l'eau et de l'assainissement	La proportion des administrations locales urbaines ayant de schémas directeurs d'assainissement élaboré/mise à jour et fonctionnel (un programme pluriannuel et hiérarchisé d'actions destinées à améliorer la connaissance, la gestion et le fonctionnement du système d'assainissement	Désagrégé par District	6,28% (11 Communes (CUA/ Antananarivo , Antsirabe, Mahajanga, Antsiranana, Fianarantsoa , Toliary, Fort Dauphin, Nosy Be, Toamasina, Ambovombe et Fénéry Est)	100%	Administrations locales (SDAU)		a: Nombre commune avec SDA validé b: Nombre total des communes cibles Indicateurs = (a/b) *100	Enquête auprès des administrations locales	2025, 2028 et 2030	Commune/ PTF	DSI/ MEAH	

OBJECTIF	QUOI ?				COMBIEN ?		OÙ ?	COMMENT ?		QUAND ?	QUI ?		POURQUOI ?
	Liste récapitulative des Indicateurs	Définition de l'indicateur	Désagrégation	Baseline	Objectif	Unité	Sources de vérification	Mode de calcul/ explications	Comment va être organisé la collecte	Fréquence	Personne responsable de la <u>collecte de données</u>	Personne responsable de <u>l'analyse des données</u>	A quoi va servir l'indicateur ?
<u>Objectif 11. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables</u>													
D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets (ODD 11.6)	% de déchets municipaux solides urbains collectés sur le total des déchets municipaux générés, par ville	Proportion des déchets urbains issus de l'activité domestique des ménages et les déchets assimilés (les déchets d'origine commerciale ou artisanale, qui non pas de déblais ni de gravats (emballages, déchets de cantines, ...) collectés par rapport au total des déchets produits La moyenne de production d'ordures ménagères à Madagascar est de 400 g/habitant/jour	Désagrégé par source de production des déchets (Ménages, hôtels, lieux publics et privés, institutions)	39.6% (INSTAT-RGPH 3 - 2018 (urbain))	70% (GTU)	Proportion	Enquêtes baseline et endline	a: Qté totale de déchets collectés b: Qté totale de déchets générées par jours (t) Indicateurs = (a/b)*100	Enquête	2024 et 2030	PTF/ Statistique, MED	MED/MEAH	Mesurer les impacts : Ville propre et saine

Annexe 11 : Sources des financements pour les communes

Le Plan National de la Décentralisation Émergente définit un cadre de financement des CTD. A travers la Composante 3 : assurer l'autonomisation des CTD et le financement de la décentralisation, les effets attendus sont à ce que les ressources financières des CTD se sont considérablement accrues et leur autonomie financière renforcée.

Différentes sources de financement sont à la disposition des communes :

- ▶ Un mécanisme de perception de recettes fiscales et non fiscales ;
- ▶ Des fonds (FNP, FDL) et des fonds sectoriels ;
- ▶ Des subventions de la part de l'État ;
- ▶ Des appuis financiers des PTF et des coopérations décentralisées

La maîtrise d'ouvrage communale développée permet de mobiliser des ressources nécessaires pour la mise en œuvre des actions de développement telles que la mise en œuvre de la Feuille de route MADAGASIKARA MADIO 2030 – volet urbain. Chaque commune doit réaliser des études pour constituer toutes les sources de financements des activités d'assainissement urbain adaptées à son contexte.

Au niveau institutionnel, l'objectif est de mobiliser le financement au niveau de la loi de finance pour le ministère de l'éducation et pour le ministère de la santé publique, en vue de la dotation en système d'accès à l'eau potable, accès aux latrines et accès au système de lavage des mains.

a. PERCEPTION DES RECETTES FISCALES

Différentes recettes fiscales permettant de réaliser les projets d'assainissement urbain notamment :

- Les IFPB²⁷ comprenant la **redevance sur les ordures ménagères**²⁸ pour une fourchette de taux entre 3 – 8% du taux de l'IFPB pour financer la collecte, le stockage et l'élimination des déchets solides domestiques.



- **La redevance sur les eaux usées**²⁹ payée par tout abonné au réseau d'eau et payable en même temps que la facture d'eau. L'organisme chargé de la distribution de l'eau en assure la collecte puis la reverse intégralement au service d'assainissement.
- **Redevance de pré-collecte-gérée par les associations ou le secteur privé** : la PSNA autorise la mise en œuvre d'un service de proximité à l'échelle des Fokontany : collecte des déchets au porte-à-porte vers les bacs à ordures collectifs, entretien de caniveaux tertiaires etc. La pré-collecte est payée par un paiement du type « redevance » (La redevance est versée à l'administration contre une prestation dont il est bénéficiaire. C'est-à-dire que seul l'utilisateur du service public financé par la redevance paie la redevance).

²⁷ Impôt Foncier sur les Propriétés Bâties

²⁸ et ²⁸ : Loi 95-035 du 3 octobre 1995 autorisant la création des organismes chargés de l'assainissement urbain et fixant les redevances pour l'assainissement urbain

b. MOBILISATION DES RECETTES NON FISCALES

Les communes ont le droit de collecter des recettes non fiscales³⁰, des revenus qui ne relèvent pas de la fiscalité locale, notamment :

- Les revenus de leurs activités économiques ;
- Les dons et legs ;
- Les emprunts ;
- Les revenus de leur patrimoine ;
- Les sommes perçues au titre de l'utilisation des services locaux.

c. FONDS ET DES FONDS SECTORIELS

Le FDL³¹ est un dispositif national de financement des investissements des communes. Tout en assurant le développement des capacités en maîtrise d'ouvrage communale, il offre de financements au profit des communes en fonction de leurs besoins et de leurs capacités. Il assure la sécurisation des investissements et le renforcement des capacités y afférentes. Les Fonds sectoriels sont mis à disposition aux communes par des Ministères pour réaliser des projets d'assainissement urbain, qui relèvent de leurs compétences.

d. SUBVENTION DE L'ÉTAT

Il s'agit de produit des subventions affectées ou non affectées consenties par le budget de l'État à l'ensemble ou à chacune des Collectivités territoriales décentralisées pour tenir compte de leur situation particulière, ou pour compenser, pour ces Collectivités territoriales décentralisées, les charges entraînées par des programmes ou projets décidés par l'État à mettre en œuvre.

e. APPUIS FINANCIERS DES PTF

L'intégration des partenaires financiers ou bailleurs de fonds dans le processus de développement de Madagascar, notamment dans le programme pour l'accès à l'assainissement, consiste en son implication dans le budget de programme de l'État, d'une part, et les réalisations des actions menées, d'autre part, c'est-à-dire apporter sa contribution.

La collaboration du MEAH avec les PTFs œuvrant dans le secteur à travers les aides ou financements extérieurs appuie l'atteinte de l'objectif du secteur Assainissement.

Exemples : UNICEF, AFD, USAID, JICA, WHH, WSUP, Gret, Union Européenne, etc.

³⁰ Loi n° 2014 – 020 du 27 septembre 2014 relative aux ressources des Collectivités territoriales décentralisées, aux modalités d'élections, ainsi qu'à l'organisation, au fonctionnement et aux attributions de leurs organes

³¹ Fonds de Développement Local

f. FINANCEMENTS DANS LES COOPERATIONS DECENTRALISEES

La coopération décentralisée³² offre aux communes des opportunités de financement et de collaboration technique pour la réalisation des projets d'assainissement urbain.

Les actions de coopération sont développées sur la base d'une convention dans un but d'intérêt commun à l'initiative d'une ou plusieurs Collectivités territoriales décentralisées ou groupement de Collectivités malagasy d'une part, et d'une ou plusieurs Collectivités territoriales décentralisées ou groupement de Collectivités étrangères, d'autre part, dans le cadre de leurs compétences mutuelles.

g. FINANCEMENTS PRIVES

Le **Partenariat Public Privé (PPP)** à travers la **délégation de gestion** constitue une formule de plus en plus développée à Madagascar.

■ **Le cadre légal d'opérationnalisation du PPP**

- ▶ La Loi 2015-039 du 9 décembre 2015 portant sur le PPP en tant que moyen d'implication du secteur privé dans le financement des projets.
- ▶ Selon l'article 46 du code de l'eau, l'exploitation des systèmes peut être déléguée à des gestionnaires, par contrat de gérance, d'affermage ou de concession. Les contrats sont soumis à l'approbation préalable de l'Organisme Régulateur.
- ▶ La PSNA³³ promeut la délégation de gestion des services d'assainissement soit vers un organisme public soit vers une société privée, soit vers une association ou une ONG. Toute délégation de gestion doit faire l'objet d'un contrat passé entre la Commune (ou OPCI) et le délégataire, contrat soumis à un contrôle de légalité.

■ **Les modalités de PPP**

- ▶ La procédure de passation de marché de PPP est fixée par le Décret n° 2017 – 149 portant application de la Loi N°2015-039.
- ▶ Comme tenants et aboutissants d'un contrat de PPP :
 - Un contrat par lequel une personne publique, confie à un tiers une mission ayant pour objet, tout ou partie du financement, d'infrastructures, ouvrages, équipements ou de biens immatériels, nécessaires au service public, ainsi que, tout ou partie de leur construction, réhabilitation, transformation, entretien, maintenance, exploitation, ou gestion, avec ou sans délégation de services public.
 - La rémunération du titulaire provient majoritairement de la personne publique au titre de la disponibilité des investissements conçus, réalisés et financés par le titulaire, de leurs performances et des services d'opération et de maintenance rendus tout au long de la période contractuelle par le titulaire pour le compte de la personne publique.

³² Décret n° 2015 – 958 portant sur le cadre et les modalités de mise en œuvre de la coopération décentralisée

³³ Politique et la Stratégie Nationale de l'Assainissement, page 49

h. AUTRES TYPES DE FINANCEMENTS

Ceux-ci concernent les différents types de paiements pour des services environnementaux ou écosystémiques (PSE) sont :

- ▶ Les redevances pour le FNRE,
- ▶ Fonds alimentés par le système pollueur-payeur,
- ▶ Et les crédits carbone.
- ▶ Le jumelage intermunicipal avec des communes étrangères.

Les redevances



Le décret 2003-792 relatif aux redevances de prélèvements et de déversements (collectées par les comités de bassins et distribuées aux communes) :

- Les redevances de prélèvement alimentent le FNRE,
- Et les redevances de déversements ou redevances de pollution (perçues en fonction de la quantité de pollution produite un jour normal du mois de rejet maximal, mesurée en litre).

Les sanctions pécuniaires



Il s'agit des ressources liées à l'application du **principe pollueur-payeur**. Le Décret n° 2003-943 relatif aux déversements, écoulements, rejets, dépôts directs ou indirects dans les eaux superficielles ou souterraines. Dans son article 16 - Tout pollueur doit supporter le coût de ses activités polluantes.

Le montant de toutes les sanctions pécuniaires sont susceptibles de modifications en fonction de l'importance des dégâts et/ou pollution causés et selon des clauses d'indexation à déterminer par arrêté d'application du présent décret.

Les financements obtenus peuvent servir à « élaborer et programmer les plans directeurs d'assainissement et de drainage »³⁴.

Les crédits carbone



Tout porteur de projet de réduction ou de séquestration d'émissions de gaz à effet de serre peut recevoir des « **crédits carbone** ».

Deux actions possibles soit en éliminant une partie du dioxyde de carbone déjà présent dans l'atmosphère soit en empêchant les futures émissions de CO₂ d'atteindre l'atmosphère.

³⁴ Source : Code de l'eau, article 76